

DOCUMENT D'OBJECTIFS

*Site Natura 2000 FR 830 1036
Vallées et coteaux
thermophiles au nord de
Clermont-Ferrand*



Coteaux de Mirabel



Forêt du Bord de Morce



Puy de Montaury

Novembre 2011



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR830 1036 « VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES DU NORD DE CLERMONT-FERRAND »

Maître d'ouvrage

MEDDTL – Ministère en charge de l'Ecologie

Suivi de la démarche : Christian BAUDRY (DREAL Auvergne), Philippe Antoine (DDT Puy-de-Dôme)

Structure porteuse

Etat

Opérateur

Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Romain LEGRAND (CEN Auvergne)

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Katia DUCROIX, Sylvain POUVARET (CEN Auvergne)

Contribution / Synthèse / Relecture : Stéphane CORDONNIER (CEN Auvergne)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2006) : Stéphane CORDONNIER et Delphine BENARD (CEN Auvergne), complément 2010 Sylvain POUVARET (CEN Auvergne)

Données naturalistes : CBNMC, CEN Auvergne, Fédération du Puy-de-Dôme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Crédits photographiques

CEN Auvergne : photographies prise en ULM par Jean Paul Brun, autres photographies : S. Cordonnier, D. Benard, R.Legrand

Référence à utiliser

DUCROIX K., LEGRAND R., POUVARET S., 2011 – Document d'objectif de la Zone Spéciale de Conservation, « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-fd », Site Natura 2000 FR 830 1036, 94 pages + annexes.

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
LISTE DES TABLEAUX :	4
LISTE DES CARTES :.....	5
PARTIE I : INTRODUCTION	6
1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	6
2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	7
3. PERIMETRE DE LA ZONE NATURA 2000	9
4. EVALUATION DES ACTIONS ENGAGEES ENTRE 2004 et 2011	14
PARTIE II : le diagnostic environnemental et socio-economique	23
1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE	23
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES	26
3. OCCUPATION DES SOLS ET ACTIVITES HUMAINES	38
4.GRANDS MILIEUX ET ENJEUX IDENTIFIES	40
5. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE.....	47
PARTIE III - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	71
1. ENJEUX ET OBJECTIFS	72
2. ACTIONS ENVISAGEES	74
3. LE BUDGET ESTIMATIF.....	78
4. LES CONTRATS NATURA 2000	80
5. LA CHARTE NATURA 2000	81
6. LES MAET.....	86
7- LE SUIVI SCIENTIFIQUE.....	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Périmètre du site Natura 2000

Tableau 2 : Liste des actions engagées de 2004 à 2011

Tableau 3 : Données administratives

Tableau 4 : Inventaire et mesures contractuelles au titre du patrimoine naturel

Tableau 5 : Situation des propriétés sur le site

Tableau 6 : Evolution de la maîtrise foncière et d'usage à caractère environnemental

Tableau 7 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol dans le périmètre

Tableau 8 : Données abiotiques générales

Tableau 9 : Liste des grands milieux

Tableau 10 : Liste des habitats présents sur le site (typologie Corine Biotope)

Tableau 11 : Liste des habitats de l'annexe I de la directive 92/43 (typologie Natura 2000)

Tableau 12 : Liste des habitats prioritaires de l'annexe I 92/43 (typologie Natura 2000)

Tableau 13 : Liste des espèces végétales remarquables

Tableau 14 : Liste des plantes envahissantes sur le site

Tableau 15 : Liste des espèces animales remarquables

Tableau 16 : Autres espèces animales remarquables présentes sur le site

Tableau 17 : Liste des espèces animales remarquables potentiellement présentes sur le territoire

Tableau 18 : Liste des papillons diurnes inventoriés sur les zonages concernés

Tableau 19 : Tableau récapitulatif des données

Tableau 20 : Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Tableau 21 : Enjeux / Objectifs transversaux

Tableau 22 : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Tableau 23 : Les actions

Tableau 24 : budget

Tableau 25 : Mesures contractuelles de gestion proposées

Tableau 26 : Liste des MAEt disponibles

Tableau 27 : Indicateurs de suivi

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du site Natura 2000

Carte 2 : Localisation du site Natura 2000 (sur fond orthophoto)

Carte 3 : Limites administratives du site Natura 2000

Carte 4 : Inventaires sur le site Natura 2000 au titre du patrimoine naturel

Carte 5 : Mesures contractuelles sur le site natura 2000 au titre du patrimoine naturel

Carte 6 : Répartition des types de propriétés sur le site Natura 2000

Carte 7 : Maîtrise foncière et d'usage du CEN Auvergne sur le site Natura 2000

Carte8 : Géologie du site Natura 2000

Carte 9, 10 : Localisation des coteaux secs en réseau

Carte 11 : Occupation du sol sur le site Natura 2000

Carte 12 : Unités écologiques du Puy de Bedeuil et du Puy St Jean

Carte 13 : Unités écologiques de la forêt du bord de Morge et du Puy de Loule

Carte 14 : Unités écologiques du Puy de Barbet, du Puy de Loule, de Cogoulet, du Puy de Montaury, et des sources salées de Gimeaux

Carte 15 : Unités écologiques de la forêt de Gimeaux et du Puy de Thé

Carte 16 : Unités écologiques des coteaux de Mirabel

Carte17 : Unités écologiques du Puy de Var

Carte 18 : Habitats d'intérêt communautaire et prioritaire du site Natura 2000

Carte 19 : Localisation des espèces exotiques envahissantes sur le site Natura 2000

PARTIE I : INTRODUCTION

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **113 sites** qui couvrent plus de **462 000 ha**, soit près de **15% du territoire régional** dont :

- 98 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 15 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 15 % du territoire, soit plus de 370 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre.

Ce nouveau document d'objectifs fait suite à huit années après la validation d'un premier document en 2003.

Sur sa forme, celui-ci est différent du précédent, car il a été rédigé selon la méthodologie commune des documents d'objectifs. Il a été réalisé des bilans et notamment quantifié l'efficacité des actions engagées, afin de réorienter de nouvelles actions.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce document de synthèse, validé par le 17 octobre 2011 par le **Comité de Pilotage Local (COPIL)**, sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public dans les mairies concernées.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Puy-de-Dôme.

FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 830 1036**

Nom du site Natura 2000 : **Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont Ferrand**

Région : **Auvergne**

Département : **Puy de Dôme (63)**

Communes : **Artonne, Beauregard-Vendon, Chateaugay, Chatel Guyon, Clermont Ferrand, Combronde, Gimeaux, Ménérol, Prompsat, Riom, Saint- Myon, Teilhède**

Superficie du site Natura 2000 : **découpé en 12 zonages : 235 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet du Puy de Dôme**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **Arrêté préfectoral n° 08/01209 du 1er avril 2008**

Structure porteuse (maîtrise d'ouvrage) : **Etat**

Prestataire technique (élaboration du DOCOB) : **Conservatoire d'Espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne)**

3. PERIMETRE DE LA ZONE NATURA 2000

Situé au nord du département du Puy de Dôme, dans la région Auvergne, le site Natura 2000 intitulé « Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont Ferrand s'étend sur 12 entités distinctes d'une superficie totale de 235,30 hectares, dont la plus grande entité couvre 135,37 hectares (coteaux de Mirabel), et le plus petit de 0,96 hectares (Puy de Bedeuil). Ces entités correspondent principalement à un réseau de coteaux secs répartis du sud (Puy de Var à Clermont-Ferrand) au nord (Puy de Bedeuil à Artonne) sur 12 kilomètres dans un contexte d'urbanisation et de cultures intensives.

Le périmètre initial du site de 231,13 ha a été désigné en 2003, les outils SIG plus performants, ainsi que l'entrée de deux nouveaux sites (Puy de Bedeuil, Puy Saint Jean à Artonne) en compensation de la construction de l'autoroute A89 sur le Puy de Barbet (Combronde) ont entraîné une modification du périmètre (Cf. Tableau n°1).

Tableau n°1- Périmètre du site Natura 2000

Nom du site	Commune	Surface Février 2003 (en ha)	Surface sous-site (en ha) en 2003	Surface sous-site (en ha) en 2011
Cogoulet	BEAUREGARD-VENDON	2,70	2,70	2,97
Coteaux de Mirabel	MENETROL	44,50	134,60	135,37
	RIOM	43,00		
	CHATEAUGAY	47,10		
Forêt de Gimeaux	GIMEAUX	20,22	20,22	20,75
Forêt du bord de Morge	ARTONNE	5,14	6,20	6,92
	SAINT-MYON	1,06		
Puy de Barbet	COMBRONDE	8,10	8,10	6,05
Puy de Bedevil	ARTONNE	0,00	0,00	0,96
Puy de Loule	BEAUREGARD-VENDON	5,14	12,44	11,33
	COMBRONDE	4,83		
	SAINT-MYON	2,47		
Puy de Montaury	TEILHEDE	14,00	14,00	14,64
Puy Saint-Jean	ARTONNE	0,00	0,00	3,08
Puy de Thé	CHATELGUYON	3,38	9,54	9,72
	PROMPSAT	6,16		
Puy de Var	CLERMONT-FERRAND	22,00	22,00	22,18
Sources salées de Gimeaux	GIMEAUX	1,33	1,33	1,33
TOTAL		231,13	231,13	235,30

En rouge : nouveaux sites, modification de surface significative

Planche photographique des zonages concernés



Puy St Jean, Puy de Bedeuil (Artonne), Bords de Morge (Artonne/St Myon)



Puy de Loule-les côtes (Beauregard-Vendon), Puy de Loule (Combronde)



Puy de Barbet (Combronde), Puy de Montauray (Teilhède)



Sources salées et forêt de Gimeaux



Coteaux de Mirabel (Riom, Chateaugay, Ménétrol) : versant nord, plateau de Lachaud, prairie de fauche



Puy de Var (Clermont-Fd) : xerobromion, Vesce à œil noir

4. EVALUATION DES ACTIONS ENGAGEES ENTRE 2004 et 2011

Dans la continuité de la validation du document d'objectif en février 2003 et de la convention cadre datant du 05 Avril 2004 désignant le Conservatoire des espaces naturels d'Auvergne comme structure animatrice, ce dernier a mis en œuvre des actions proposées au Document d'Objectifs au titre des budgets de fonctionnement.

Ces actions comprennent en particulier la réalisation d'études et de travaux de gestion courants, l'animation nécessaire à la mise en œuvre des actions opérationnelles, la diffusion de l'information relative au réseau Natura 2000 et le suivi administratif du site « vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont Ferrand ».

Le présent document dresse le bilan du travail d'animation ainsi que d'autres actions associées (MAET, contrat Natura 2000) réalisés depuis 2003 par le Conservatoire.

L'ensemble de ces actions (Maet, 2 contrats Natura 2000 et crédits d'animation) a été financé entre 2004 et 2011 à hauteur de **138 542 €** (seul un CAD n'a pas été intégré à l'estimation) répartis selon le graphique ci-dessous. Des aides supplémentaires ont été apportées par Riom Communauté et le département sur l'ENS de la colline de Mirabel à hauteur de **59 440 €**.

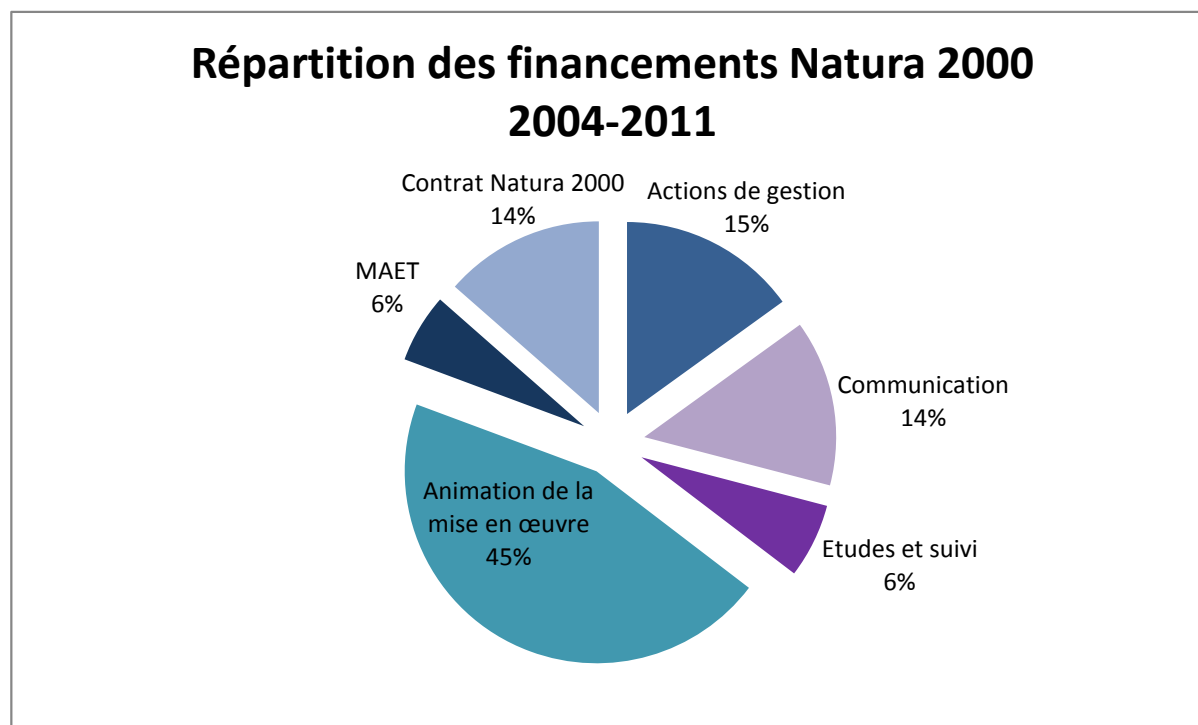


Tableau n°2- Liste des actions engagées de 2004 à 2011

Noms des actions		Zonages concernés	Résultats attendus	Actions réalisées	Année réalisation	Résultats obtenus	Perspectives
Gestion							
AEF0	Maitrise foncière et d'usage	Tous	Conservation des habitats et de la biodiversité sur le long terme	Mirabel : 6 chartes N2000 : 1.5829ha (6 propriétaires), 1 charte avec Riom Communauté (20,9 ha) et 1 charte avec le CEN Auvergne (4,9937ha)	2009-2011	30 parcelles en convention ou bail : 7,1224 ha	Puy de Thé: acquérir des parcelles et conventions Puy de Var, Montaury et Loule : signer des conventions de gestion Mirabel, Puy de Var : poursuite des acquisitions par les collectivités Forêt de Gimeaux : Réflexion sur les biens sans maître
				17 parcelles en convention (9 propriétaires : 6,3834ha), 2 parcelles en location (0,7390 ha), 14 parcelles acquises (4,9937 ha)	1999-2010		
				Sources de Gimeaux : 1 parcelle en bail : 0,86 ha	2003		
				Puy de Montaury : 2 parcelles en convention (0,33ha) 1 charte N 2000 (0,1578ha)	20009		
				Puy de Barbet : 3 parcelles en convention : 3,77ha (2 propriétaires)	2009		
				Puy de Loule : 3 parcelles en convention : 0,8779 ha (1propriétaire)	2009 à 2011		
				Puy st Jean : 1 parcelle en convention, puis bail : 3,079 ha	2002 et 2011		
				Forêt bord de Morge : 3 parcelles en convention : 0,803 ha	2007		
Puy de Bedeuil : 1 parcelle en bail : 0,9530 ha	2011						
A1	Restaurer les pelouses sèches	Coteaux de Mirabel, Puy de Var, Puy de Thé, Puy de Montaury, Puy de Loule	Absence quasi systématique des ligneux sur pelouse et réouverture partielle des zones embroussaillées	Mirabel: Débroussaillage, Ecorçage de robiniers, création de couloirs pour la circulation des troupeaux, nettoyage (ENS)	2007 à 2011	3 ha	Poursuivre la restauration des pelouses sèches sur

				1 contrat N2000 : restauration terrasse Chantiers bénévoles, accompagnement SPIP de Riom	2005-2009 2010	5 ha	tous les coteaux. Partenariat avec chantiers d'insertion à rechercher et Lycée agricole
				<u>Puy de Montauray</u> : débroussaillage parcelle des domaines	2007	0,5 ha	
				<u>Puy de Loule</u> : Débroussaillage de la parcelle de Combronde	2005	4 ha	
A2	Entretien mécanique ou manuel des pelouses sèches	Tous les coteaux secs concernés mais prioritairement les zonages ne bénéficiant pas d'un pâturage	Entretien courant des pelouses par fauche pour conservation de la richesse en fleurs et en orchidées des pelouses.	<u>Mirabel</u> : Ramassage des déchets Fermeture d'accès. Gestion du problème de dépôt de remblai sur le site avec un propriétaire privé. Fermeture d'une décharge sauvage. Suivi contrat N2000. Entretien des zones débroussaillées.	2009 à 2011	10 m ² de déchets ramassés. 4 écoles sensibilisées. 300 scolaires.	Poursuivre ramassage, veille et surveillance (Mirabel, Puy de Thé)
A3	Adapter le pâturage sur les pelouses sèches	Coteaux de Mirabel, Puy de Var, Puy de Thé, Puy de Montauray, Puy de Loule	Mise en place d'un pâturage extensif pour maintenir la diversité de strates de végétation et conserver les fleurs et orchidées des pelouses sèches	<u>Mirabel</u> : MAET, information auprès des exploitants agricoles, CAD sur 36,5ha sur plateau	2009-2010	10 ha de MAET	Poursuivre l'action
A4	Maintien des habitats de la laineuse du prunellier	Coteaux de Mirabel, Puy de Var, Puy de Thé, Puy de Montauray, Puy de Loule, Puy de Barbet	Maintenir des conditions favorables à la survie de la Laineuse, afin de maintenir voire augmenter sa population.	<u>Puy de Montauray</u> : Rencontre et sensibilisation avec agriculteur sur préservation du milieu	2010	Maintien des stations	
E1	Restaurer les milieux halophiles	Sources de Gimeaux	Agir sur le système d'écoulement de l'eau minéral pour permettre son extension, afin d'augmenter la population de flore halophile	<u>Sources Gimeaux</u> : Débroussaillage (contrat N2000)	2004-2009	0,85 ha	Poursuivre l'action
				<u>Sources Gimeaux</u> : Accord avec exploitant pour la non utilisation d'herbicides	2008	2008. Présence de <i>Samolus valerandii</i> plus de 1000 pieds	
E2	Entretien des sources salées	Sources de Gimeaux	Gestion courante (débroussaillage, abattage, fauchage), pour que le site soit pleinement éclairé afin de maintenir voir augmenter les surfaces actuelles de milieux halophiles.	<u>Sources Gimeaux</u> : Fauche, débroussaillage régulier (contrat N2000)	2004-2009	Maintien de <i>Plantago maritima</i> et de l'habitat	Poursuivre l'action
E3	Restauration d'annexes hydrauliques	Forêt de Bord de Morge	Retour de l'eau dans annexe hydraulique, et de la vie aquatique	Aucune action réalisée			Poursuivre l'action

E4	Entretien des dispositifs hydrauliques	Forêt de Bord de Morge	Maintien de l'ouverture des zones d'eau libre et recolonisation par les espèces végétales et animales	Aucune action réalisée			Ne pas poursuivre l'action
F1	Restauration de la forêt	Forêt de Bord de Morge	Reprise d'une dynamique forestière	<u>Bord de Morge</u> : plantation de différentes essences sur 0,5 ha (ancienne peupleraie)	2005	0,5 ha restauré	Entretien des plantations
F2	Entretien des forêts	Sources de Gimeaux, Bord de Morge	Entretien écoulement et zones d'inondations temporaires pour maintenir les boisements alluviaux et la biodiversité. Favoriser une gestion extensive et respectueuse de la biodiversité	<u>Bord de Morge</u> : chantier de nettoyage avec écoles	2009	1,5m³ collectés sur 2,6 km de berge	Poursuivre action sur les Forêts
				<u>Bord de Morge</u> : entretien des plantations, nettoyage du site, fauche des cheminements, fermeture d'accès	2005-2008		Poursuivre action en lien avec ENS
F3	Maintien de l'habitat du Lucane et du Pique Prune	Forêt de Gimeaux et Bord de Morge	Maintenir des conditions favorables à la survie du Lucane et pique prune	Aucune action réalisée	Maintien des stations		Réaliser une étude coléoptère exhaustive
F4	Restauration d'un gîte à chauves-souris	Coteaux de Mirabel	Eviter dérangement des Rhinolophes. Sécuriser les caves, pour augmenter la population	<u>Mirabel</u> : fermeture de 2 caves avec barreaux, nettoyage des déchets, mise en défens des abords d'une cave	2009-2010	Présence de 2 Petits Rhinolophes en hiver	A poursuivre si nouveau gîte découvert
R1	Appuyer la mise en place d'outils de préservation contractuelle ou réglementaire au sein du périmètre	Tous	Accompagner administrativement et techniquement l'élaboration d'outils de préservation durable	Mise en place de 2 ENS		-ENS Val de Morge (139ha) -ENS Colline de Mirabel (493ha)	Accompagner la mise en place de la trame verte et bleue (coteaux complémentaires à intégrer)
Sensibilisation / Communication							
L1	Valorisation de la démarche Natura2000 et aménagement des sites	Tous sauf forêt Gimeaux et Puy de Barbet	Création d'outils d'aménagements et pédagogiques pour découvrir les espèces et les milieux	<u>Puy de Var</u> : Participation à la rédaction des panneaux du sentier de découverte + plaquettes	2006		-Poursuivre l'entretien des sentiers et des panneaux + panneau de départ -Remplacer
				<u>Bord de Morge</u> : mise en place d'un sentier découverte, pose d'un panneau explicatif + réalisation d'une plaquette, complément balisage, + 1 site web	2004-2010		

				<u>Sources de Gimeaux</u> : installation sentier, panneau de départ, balisage, entretien + fiche site web, mise en place d'expos.	2004-2011		les circuits existants, créer un nouveau sentier (Puy de Thé)
				<u>Mirabel</u> : entretien du sentier des orchidées	2004-2011		
L2	Création d'outils pédagogiques de valorisation du site	Tous	Création de docs de vulgarisation pour informer le grand public sur la démarche N 2000, création d'exposition, pour l' appropriation et l' acceptation de la démarche N2000 par les acteurs locaux	<u>Mirabel</u> : Réflexion sur stratégie de valorisation du tourisme et pédagogie, (relationnel) Plaquette de promotion sur site Mirabel (ENS)	2007		-Poursuivre l'action -Prévoir un éco compteur sur site de Mirabel -Elaborer un dossier pédagogique (Coteau de Mirabel, Puy St Jean)
					2009		
					2007-2008		
					2008		
				-Etude de fréquentation sur Mirabel -Expo à l' OT Riom sur patrimoine naturel du secteur. Expo photo aérienne en ULM. - Appui des journalistes pour rédiger un article dans bulletin Clermont communauté -Participation à un guide du patrimoine naturel du Grand Clermont			
L3	Organiser des animations "nature"(ENS-N2000)	Tous sauf Puy Barbet	Organisation de sorties nature pour une meilleure connaissance par le grand public	<u>Sources salées</u> : 2 participations printemps de Gimeaux	2004 & 2010		Reconduire les animations sur autres sites : Puy de Var, Puy de Thé, Forêt de Gimeaux...
				<u>Bord de Morge</u> : 13 animations nature	2004-2010		
				<u>Mirabel</u> : 12 animations nature	2004-2010		
				<u>Puy de Loule</u> : 1 animation nature	2011		
Action de suivi							
S1	Réaliser des études de faisabilité pour le retour et l'amélioration du pastoralisme	Puy de Var, Puy de Thé, Coteaux de Mirabel, Puy de Montauray	Rechercher des agriculteurs intéressés par la démarche pour remettre du pâturage	<u>Coteaux du Grand Clermont</u> : étude pastorale sur les coteaux secs (appui stagiaire Vet agro)	2010		Action finalisée
S2	Expertise de faisabilité pour la restauration de la forêt	Forêt Bord de Morge	Diagnostic pré-travaux sur les essences et les techniques de plantation, pour obtenir un cahier des charges pour les travaux de restauration.	<u>Bord de Morge</u> : étude technique préalable à l'opération de gestion F1	2004	Plantation d'essences alluviales (0.5ha)	Action finalisée

S3	Recherche d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire	Tous	Complément d'inventaire sur des sites à fort potentiel, pour obtenir de nouvelles données	Forêt de Gimeaux : Expertise d'habitat forestier de la forêt de Gimeaux et recherche d'habitats	2008		Action finalisée	
					2001 & 2005		Mirabel: 2 mâles en vol et 2 restes d'individus de lucane Puy de Var: 1 mâle lucane Puy de Barbet et Mirabel: présence de chenille de Laineuse	Réaliser une étude coléoptère exhaustive sur les 2 forêts alluviales
				Coteaux nord réalisation étude lucane, Laineuse du prunellier, pique prune, étude papillons	2011			
S4	Réalisation et réactualisation des plans de gestion ou de notices de gestion	Coteaux de Mirabel, Sources de Gimeaux, Puy de Var, Puy de Thé, Forêt du Bord de Morge	Posséder un tableau de bord commun relatif à la gestion d'un zonage en cohérence avec le Docob	Bord de Morge : Etude pré opérationnelle de valorisation de la vallée de la Morge + mise en place plan de gestion	2009-2011		Ne pas poursuivre l'action	
				Mirabel : Réalisation plan de gestion (2008/2010 = ENS)	2008			
				Mirabel : Etude de synthétisation des enjeux socio économiques, fonciers et environnementales (ENS)	2004			
S5	Suivre l'évolution des habitats naturels, des espèces.	Tous	Connaitre l'évolution des espèces et des habitats en fonction de la gestion mise en place	Inventorier un ensemble de coteaux secs en vue de mesures compensatoires et pour améliorer la connaissance vis-à-vis des réseaux écologiques (en lien avec Azuré du Serpolet)	2010-2011		En cours de réalisation, à affiner la cartographie	
				Puy de Var : suivi xérobromion	2008		Poursuivre certains suivis, affiner les suivis	
				Puy de Montaury : suivi orchidées	2008		orchidées sur	
				Sources salées: suivi sur <i>Samolus valerandii</i>	2008		l'ensemble des zonages. Actualisation de données sur le Puy de Var.	
				Bord de Morge : relevé phyto	2008		Présence d'Orme lisse	
				Mirabel : études patrimoniales : verger, flore des parcelles de Riom Communauté, suivi prairie de fauche, papillons diurnes(ENS)	2008-2011		Recherche de données sur espèces Annexe IV	

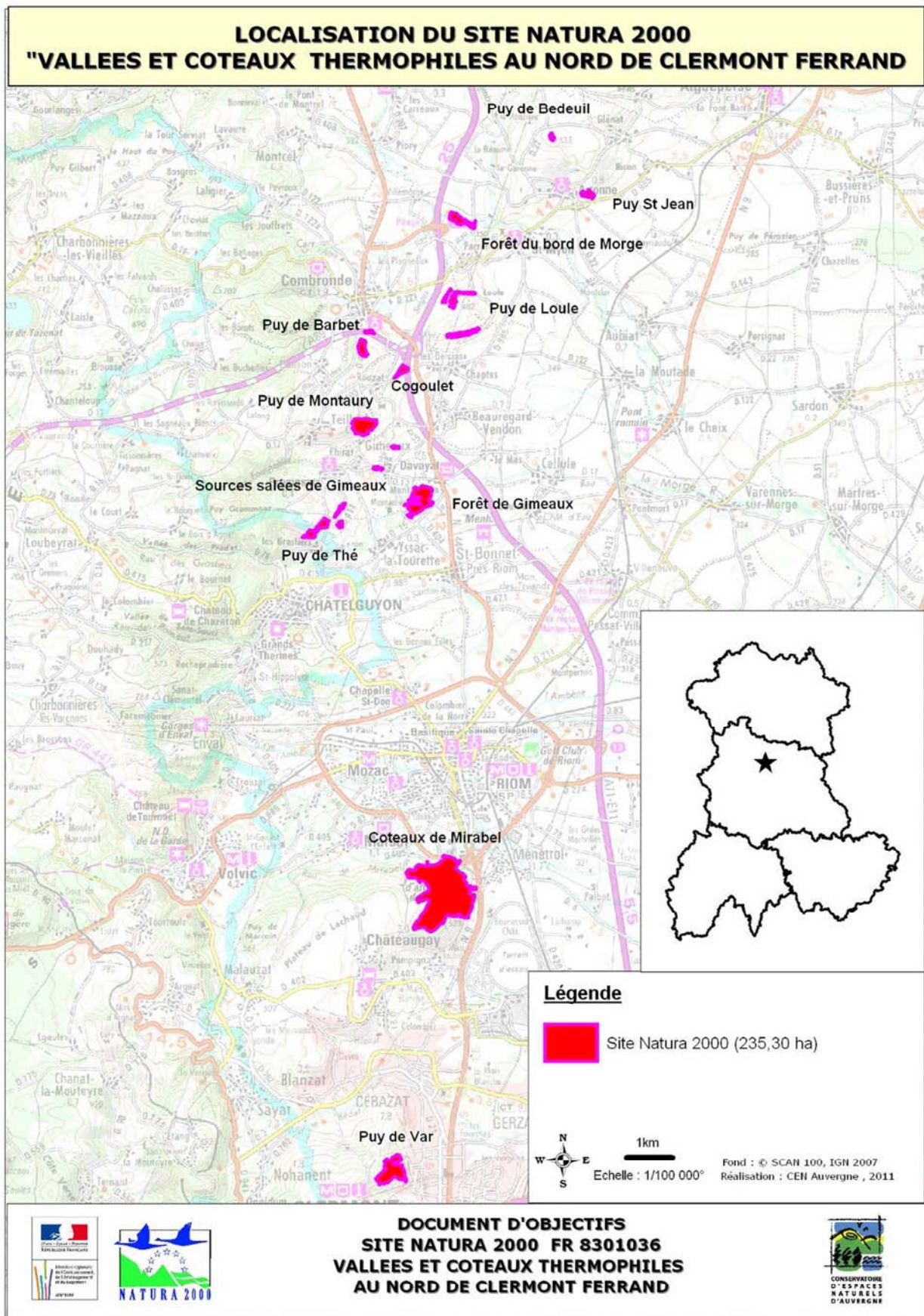
S6	Bilan final de l'évolution globale des habitats et des espèces	Tous	Réactualisation globale de l'évolution des habitats ou de la disparition des espèces, pour visualisation globale de l'évolution des habitats et du maintien ou de la disparition des espèces	Cartographie des habitats naturels + redélimitation des marges des sites sur ensemble du zonage	2008 et 2010	73 ha d'intérêt communautaire dont 15 ha prioritaire	Action finalisée
Action de coordination							
C1	Informers les propriétaires et les gestionnaires concernés par Natura 2000, en vue de l'élaboration de contrats Natura 2000	Tous	Informers, pour une meilleure connaissance de la gestion, écologique par les acteurs locaux et parvenir à la signature de contrat N2000 ou charte	Envoi courriers à tous les propriétaires privés pour signature de charte	2009-2010	9 chartes (9 propriétaires : 27,6344ha) 2 contrats N2000	Poursuivre l'action
C2	Diffusion du Document d'Objectifs	Tous	Connaissance de la présence du site N2000 au niveau local et bonne prise en compte des docob par les différents acteurs	Diffusion du docob	2004		-Diffusion du nouveau Doc Obj -Information auprès des communes -Création d'un site internet
C3	Veille et évaluation des projets d'aménagement et d'activités susceptibles d'avoir une influence sur le site	Tous	Prise de contact avec les communes et les structures porteuses de projets.	Etudes d'incidence : <u>Sources de Gimeaux</u> : impact de l'exploitation des sources de Rozana, <u>Puy de Barbet</u> : impact de l'A89 <u>Mirabel</u> : PLU Chateaugay <u>Bords de Morge</u> : CET Montcel, ZAC Combronde		Mise en place de mesures compensatoires par rapport à l'A89 en 2011	Poursuivre l'action
C4	Participation et suivi des procédures de remembrement et d'aménagement foncier	Puy de Montauray, Puy de Var, Puy de Loule, Puy de Barbet	Afin de regrouper spécialement les parcelles concernées par N2000 et faciliter la gestion	<u>Puy de Loule</u> : Visite du site avec une délégation de la DDAF pour la présentation de N2000	2004		
C5	Intégration des périmètres N2000 dans les schémas et documents de planification	Tous	Informers, sensibiliser, les administrateurs communes et gestionnaires d'équipement sur N2000 et les différents périmètres, et intégrer des périmètres des schémas directeurs et plans	-Participation réunion Pays grand Clermont (SCOT) Mise en place d'un partenariat avec la ville de Clermont-Fd	2007		Poursuivre l'action et l'étendre davantage sur les autres sites

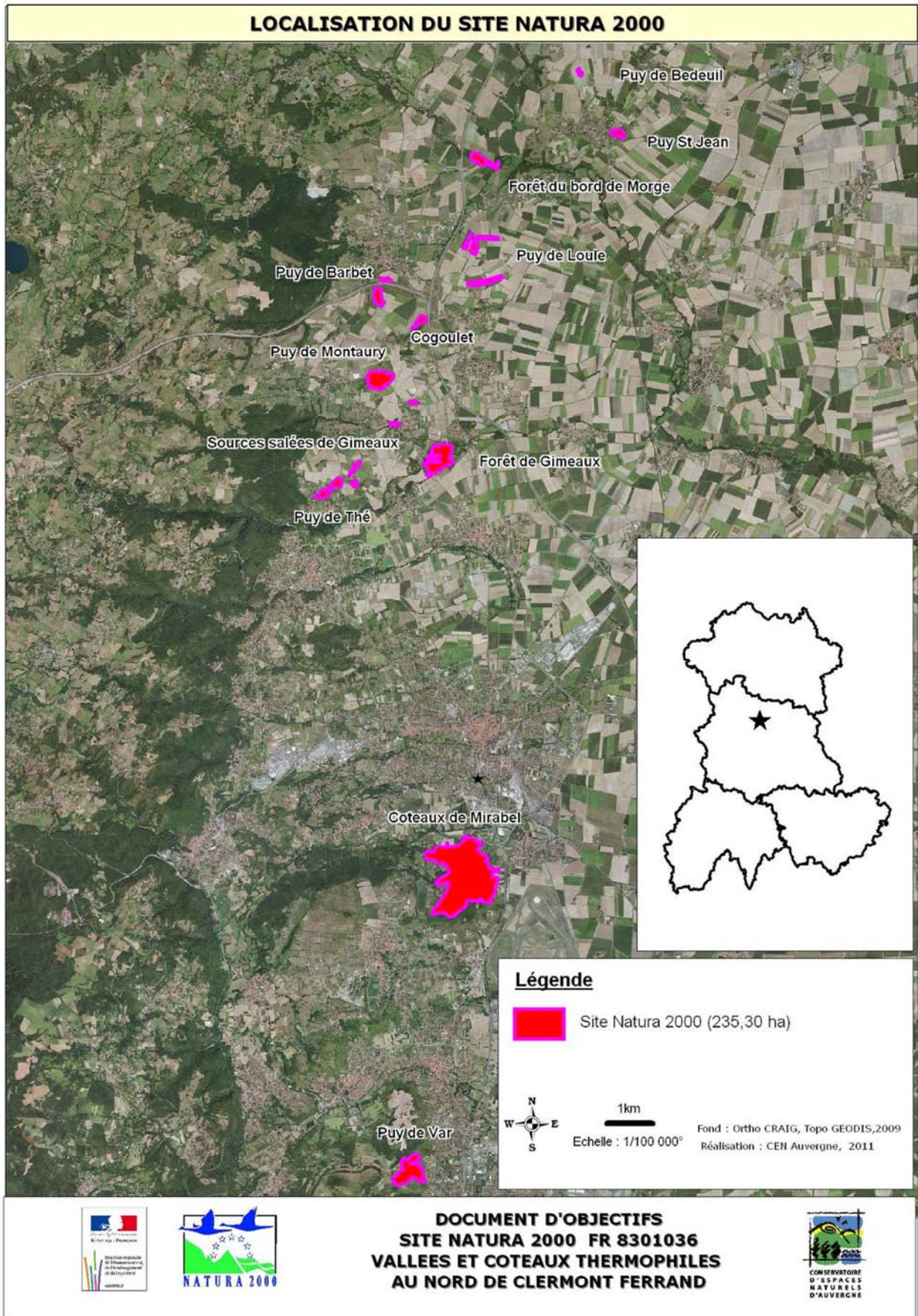
				Mise en place de nouvelles ZNIEFF	2010	7 zones proposées	Accompagner la mise en place de la trame verte et bleue et poursuivre le travail de partenariat avec les communes et communautés de communes
				<u>Val de Morge</u> : Concertation avec syndicat de la Morge et commune d'Artonne pour la gestion du site (ENS)	2006		
				<u>Mirabel</u> : Concertation avec Riom Communauté, CG63. Rédaction d'une notice d'incidences	2007-2011		
C6	Animation, coordination et suivi administratif et financier de la mise en œuvre.	Tous	Mise en œuvre satisfaisant des actions des actions du DOCOB				Poursuivre l'action

PARTIE II : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE

(Cf. Cartes de localisation du site Natura 2000)





2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES

Tableau n°3 - Données administratives

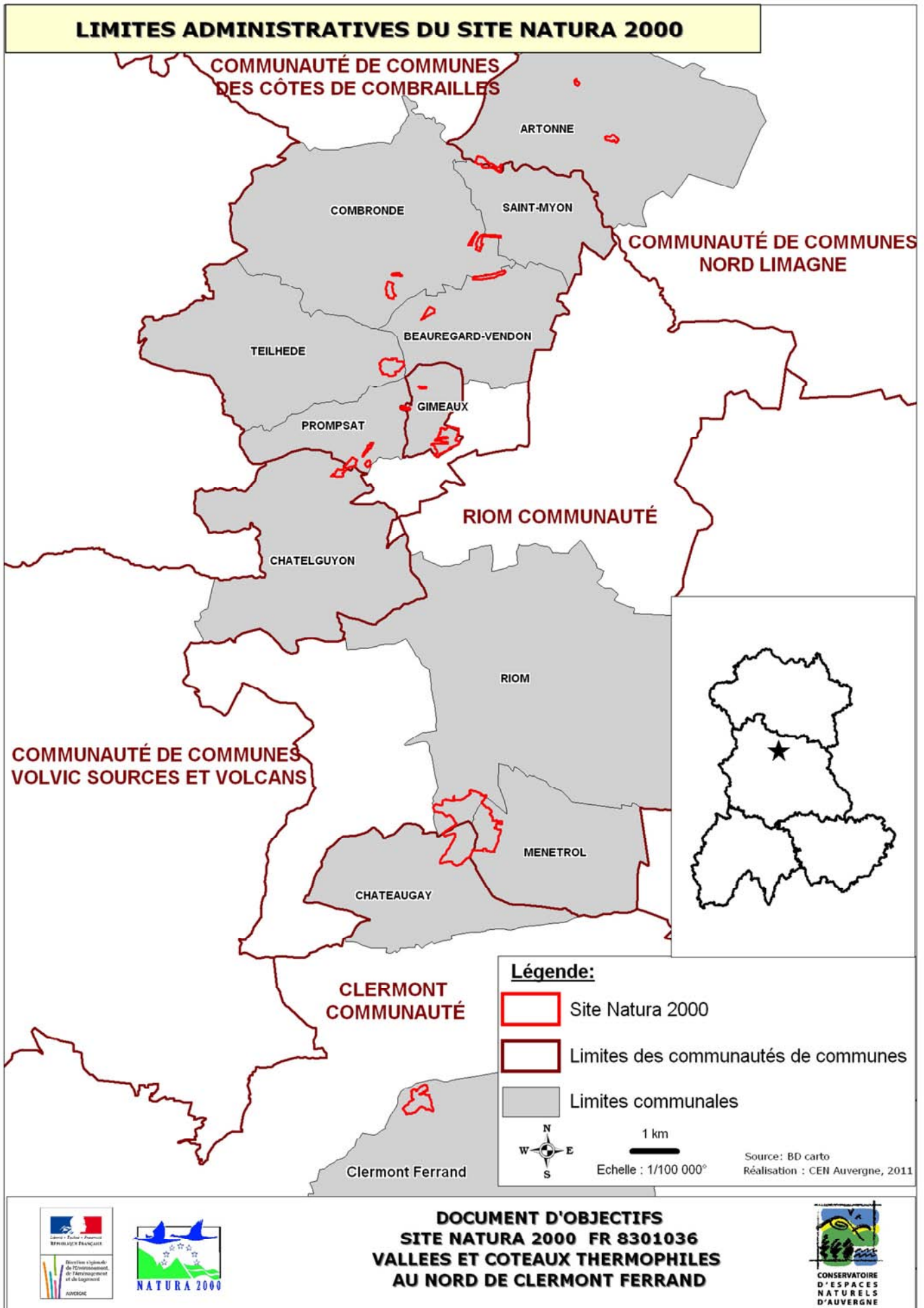
(Cf. Carte des limites administratives du site Natura 2000)

Données administratives	Quantification	Qualification	Superficie au sein de chaque unité	Origine des données Structures ressources
Région	1	Auvergne	0,05% des sites N2000 d'Auvergne (ZSC uniquement)	Portail Natura 2000
Département	1	Puy de Dôme	1,43% des sites N2000 du Puy de Dôme (ZSC uniquement)	Site Internet de la DREAL Auvergne
Cantons	5	Aigueperse	4% du site (10 ha)	CEN Auvergne, 2011
		Clermont Ferrand nord ouest	9% du site (22 ha)	
		Combronde	18% du site (43 ha)	
		Riom canton ouest	37 % du site (87ha)	
		Riom Canton est	21% du site (48ha)	
EPCI, Intercommunalité	6	Clermont Communauté	29 % du site (69 ha)	CEN Auvergne, 2011
		Côtes de Combrailles	18% du site (43 ha)	
		Nord Limagne	4% du site (10 ha)	
		Riom Communauté	38% du site (89 ha)	
		Volvic sources et Volcans	2% du site (4 ha)	
		Sivom Val de Morge	3% du site (7ha)	
		PNR des Volcans d'Auvergne	2% du site (4 ha)	
Communes	12	Artonne (789 habitants)	4% du site (10 ha)	CEN Auvergne, INSEE
		Beauregard-Vendon (1 001habitants)	3% du site (8 ha)	
		Chateaugay (3 192 habitants)	20% du site (47 ha)	
		Chatel Guyon (6 421 habitants)	2% du site (4 ha)	
		Clermont Ferrand (142 407 habitants)	9% du site (22 ha)	
		Combronde (2 025 habitants)	5% du site (11 ha)	
		Gimeaux (396 habitants)	9% du site (22 ha)	
		Ménétrol (1 591 habitants)	19% du site (45 ha)	
		Prompsat (423habitants)	3% du site (6 ha)	
		Riom (18 568 habitants)	19% du site (44ha)	
		St Myon (419 habitants)	91% du site (3 ha)	

Données administratives	Quantification	Qualification	Superficie au sein de chaque unité	Origine des données Structures ressources
		Teilhède (421 habitants)	6% du site (15 ha)	

Synthèse :

Le site Natura 2000 est situé en Auvergne dans le département du Puy de Dôme, et s'étend depuis le nord de l'agglomération Clermontoise jusqu'au nord du département, sur la commune d'Artonne. Le périmètre concerne 12 communes, réparties sur 5 communautés de communes ou d'agglomération.



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



Tableau n°4 - Inventaires et mesures réglementaires au titre du patrimoine naturel

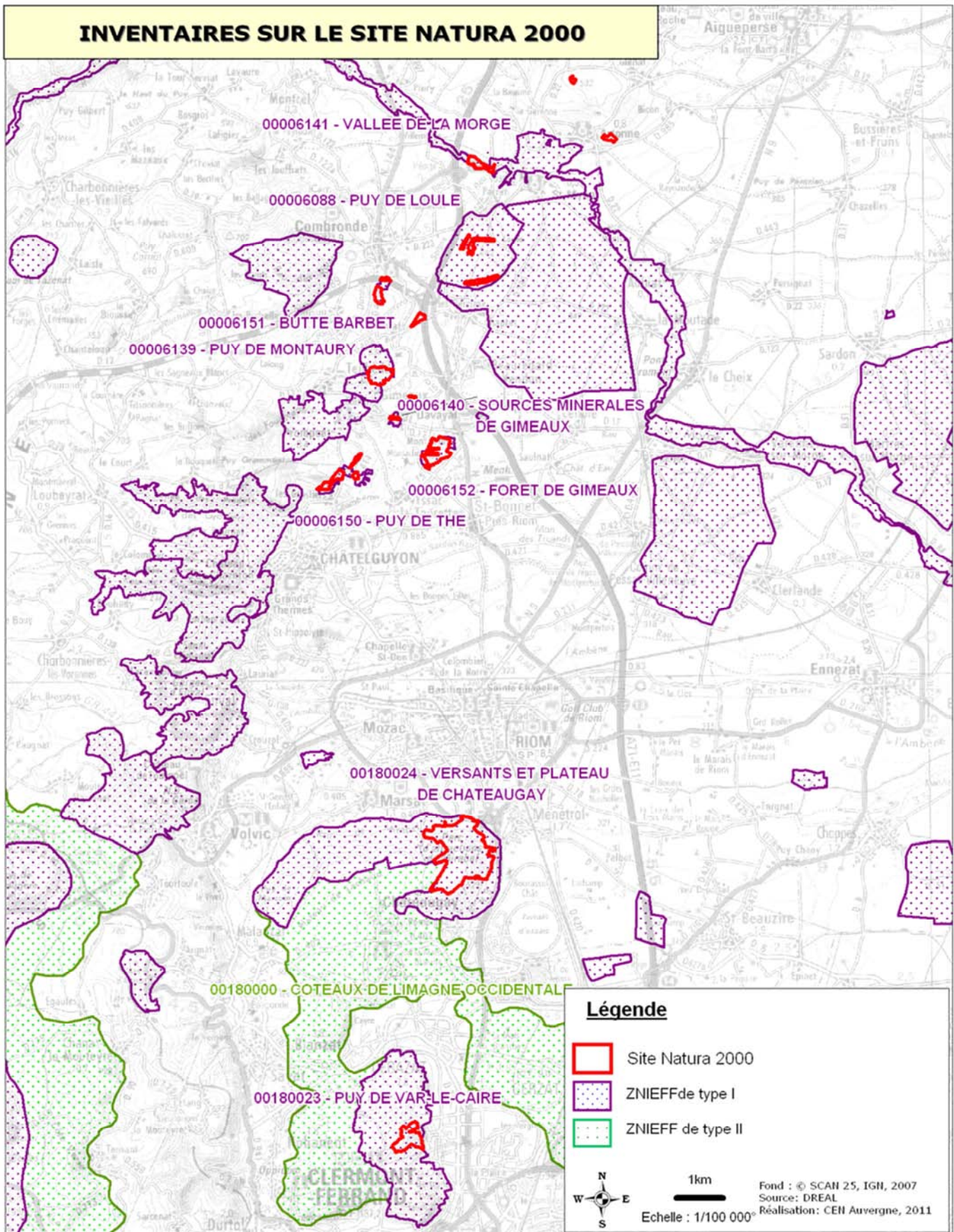
(Cf. carte inventaire sur le site et mesures contractuelles sur le site)

Données administratives	Quantification	Commune(s) concernée(s)	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique)	9	Clermont Ferrand, Cebazat, Blanzat	ZNIEFF I n° 00180023 « Puy de Var-le-Caire »	Puy de Var inclus dans la ZNIEFF plus large	CEN Auvergne, 2011
		Chateaugay, Malauzat, Marsat, Ménérol, Riom	ZNIEFF I n° 00180024 « Versant et plateau de Chateaugay »	Coteaux de Mirabel inclus dans la ZNIEFF plus large	
		Artonne, Aubiat, Blot l'Eglise, Cellule, Charbonnière les vieilles, Cheix (Le), Combronde, Joserand, Luzillat, Mansat, Maringues, Martres sur Morge, Montcel, Moutade (La), Saint-Angel, St George de Mons, St Hilaire la Coix, St Ignat, St Laure, St Myon, St Pradoux, Varennes sur Morge	ZNIEFF II n° 00006219C « Vallée de la Morge »	Forêt des bords de Morge inclus dans la ZNIEFF plus large	
		Gimeaux, Prompsat	ZNIEFF I n° 00006217C « Sources de Gimeaux »	Source de Gimeaux <i>sensu stricto</i>	
		Gimeaux, Davayat, Yssac-la-Tourette	ZNIEFF I n° 00006421C « Forêt de Gimeaux »	Forêt de Gimeaux <i>sensu stricto</i>	
		Combronde	ZNIEFF I n° 00006420C « Butte de Barbet »	Puy de Barbet <i>sensu stricto</i>	
		Chatel Guyon, Prompsat, Yssac-la-Tourette	ZNIEFF I n° 00006419C « Puy de Thé »	Puy de Thé <i>sensu stricto</i>	
		Beauregard-Vendon, Prompsat, Teihède	ZNIEFF I n° 00006216C « Puy de Montauray »	Coteau à l'est de Teihède	
		Beauregard-Vendon, Combronde, St Myon	ZNIEFF I n° 00006052C « Puy de Loule »	Zones de coteaux	
SDVP (Schéma Départemental de Vocation Piscicole)	1	Gimeaux, Artonne, St Myon		Inclus	
SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	1	Toutes les communes	Bassin Loire/Bretagne	Inclus	
SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	1	Toutes les communes	Allier Aval	Inclus	CEN Auvergne, 2011
PLU, POS	11	Artonne	PLU (Zone N, Np sauf Bedeuil en zone A)	Inclus	DDT, 2011
		St Myon	PLU (Zone N)		

Données administratives	Quantification	Commune(s) concernée(s)	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
		Combronde	PLU (Zone N sauf partie nord du Puy de Barbet en zone A)		
		Teilhède	PLU (Zone N sauf bois de pins en zone A)		
		Beauregard Vendon	PLU (Zone A)		
		Gimeaux	POS (Zone ND-forêt et NAL-sources)		
		Chatel Guyon	POS et PLU (Zone N)		
		Prompsat	Pas de plan d'urbanisme		
		Clermont Ferrand	POS (Zone Nda)		
		Chateaugay	PLU (Zone Np)		
		Ménérol	POS (Zone ND)		
		Riom	PLU (Zone N)		
SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	2	Clermont Ferrand (Puy de Var), Chateaugay, Riom et Ménérol (Mirabel), Chatel Guyon (Puy de Thé)	Grand Clermont	Sites Natura 2000 identifiés comme cœurs de nature remarquables à protéger manque de précisions dans les documents de planification :	Sites Internet
		Beauregard Vendon (Puy de Loule, Cogoulet), Combronde (Puy de Loule, Puy de Barbet), Gimeaux, Prompsat (Puy de Thé), St Myon (Puy de Loule, Morge), Teilhède (Puy de Montauray)	Combrailles	Sites Natura 2000 intégrés comme espaces naturels remarquables à protéger, manque de précisions dans les documents de planification	
ENS (Espaces Naturels Sensibles)	2	Marsat, Malauzat, Riom, Ménérol	ENS « Colline de Mirabel » (439 ha)	2 plans de gestion intégrant les habitats d'IC	CEN Auvergne, 2011
		Artonne, St Myon	ENS « Val de Morge » (139 ha)		
ZPPAUP	1	Artonne (Puy St Jean)		Inclus	

Synthèses :

Le site Natura 2000 est concerné par 9 ZNIEFF concernant essentiellement des espaces naturels à enjeux floristiques. Tous les zonages concernés sont en ZNIEFF, exceptés le Puy de Bedeuil, le Puy St Jean et Cogoulet. Deux Espaces Naturels Sensibles englobent deux zonages à savoir les coteaux de Mirabel et la forêt du bord de Morge.



  **DOCUMENT D'OBJECTIFS**
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLÉES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND 

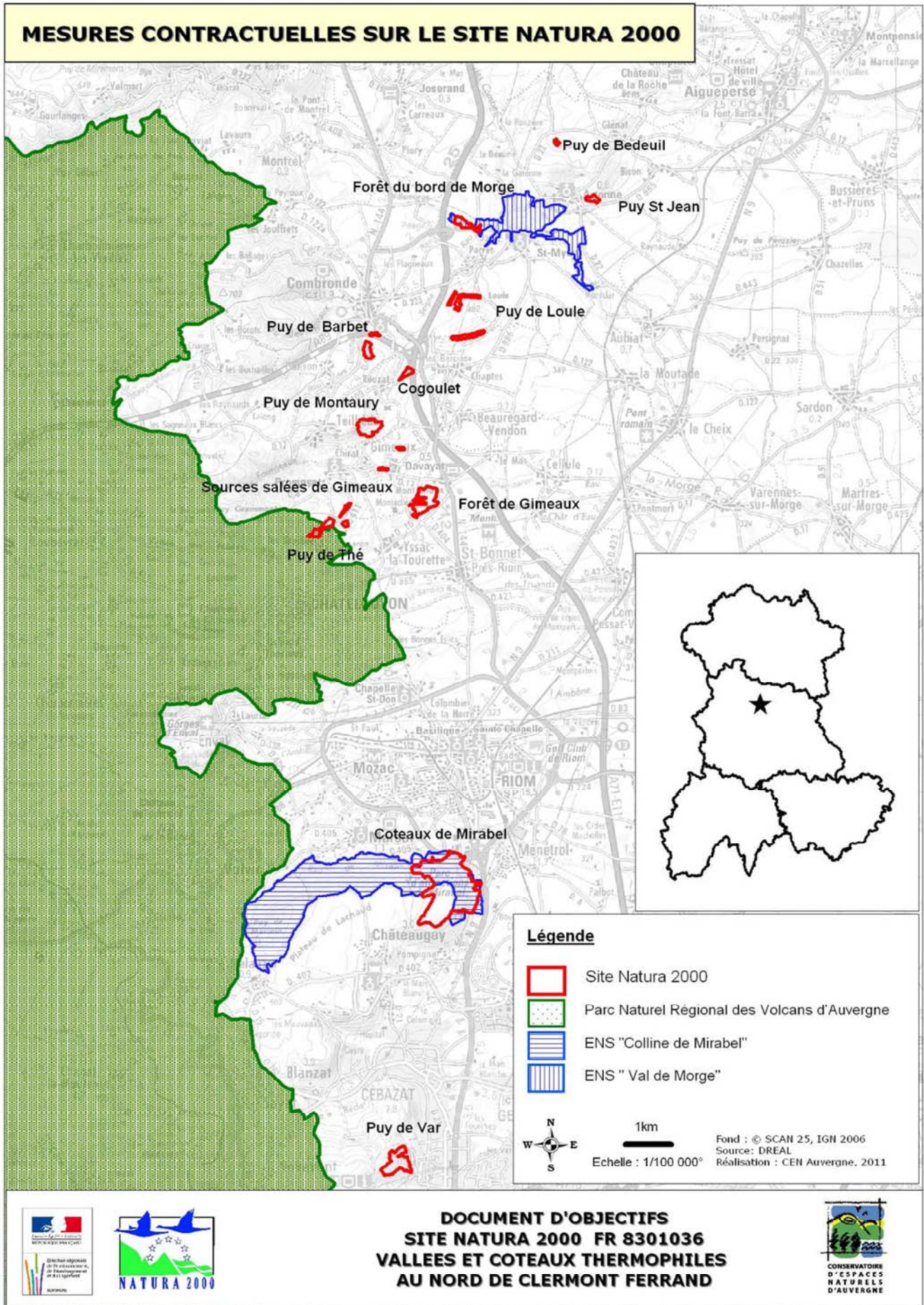
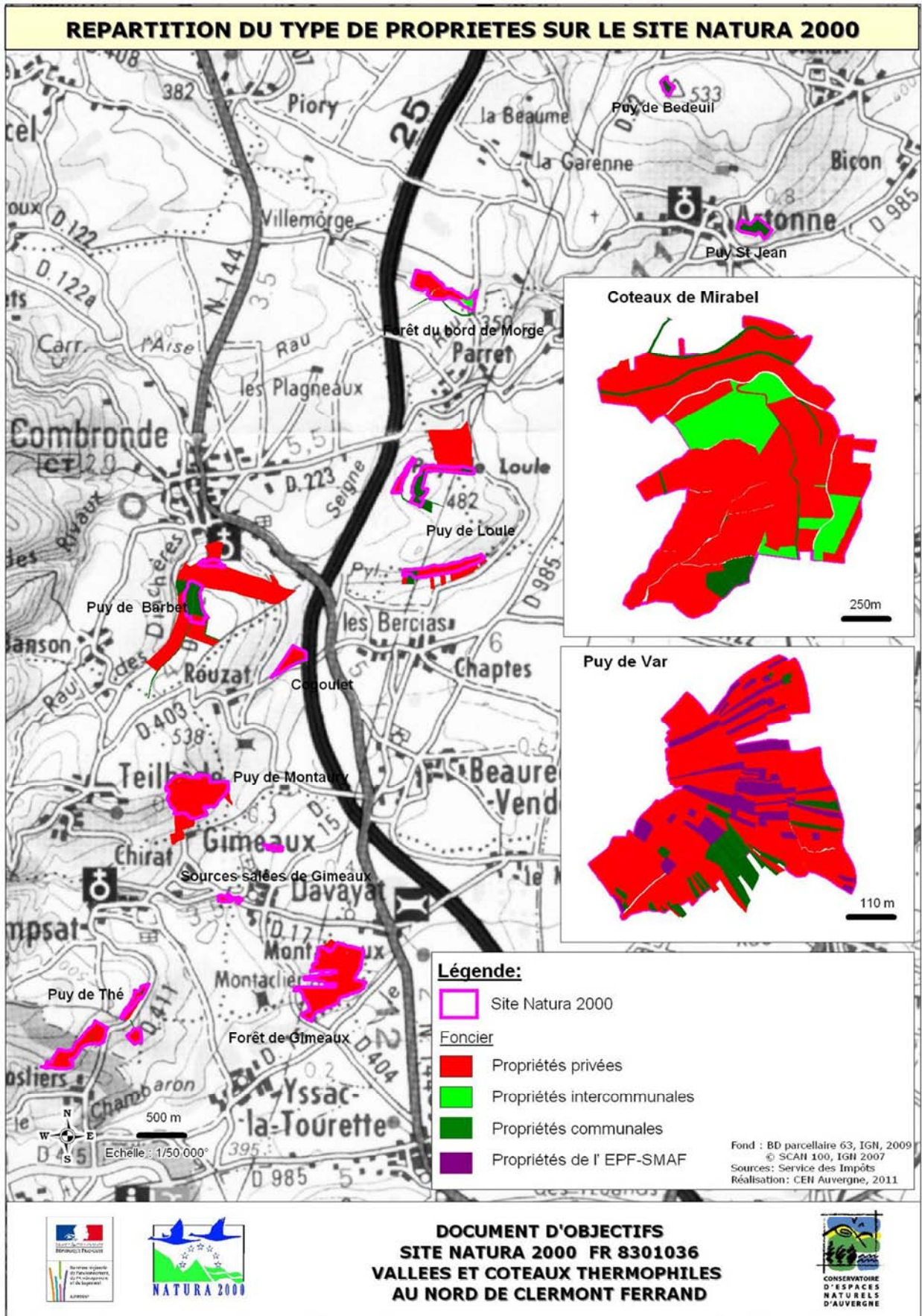


Tableau n°5- Situation des propriétés sur le site

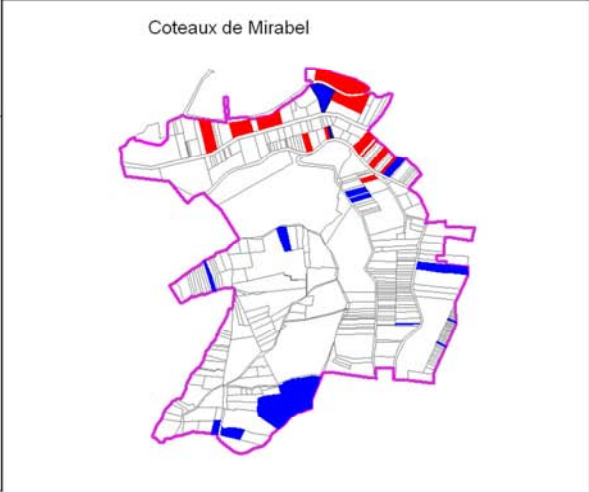
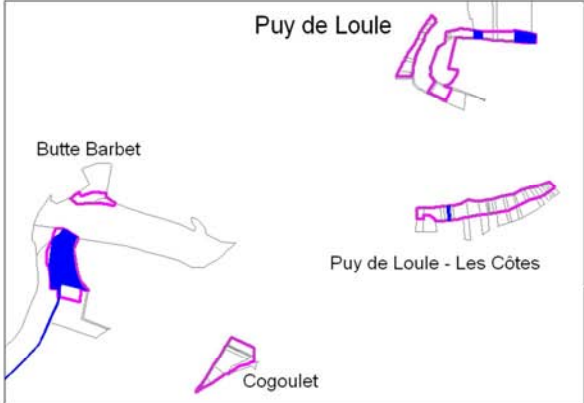
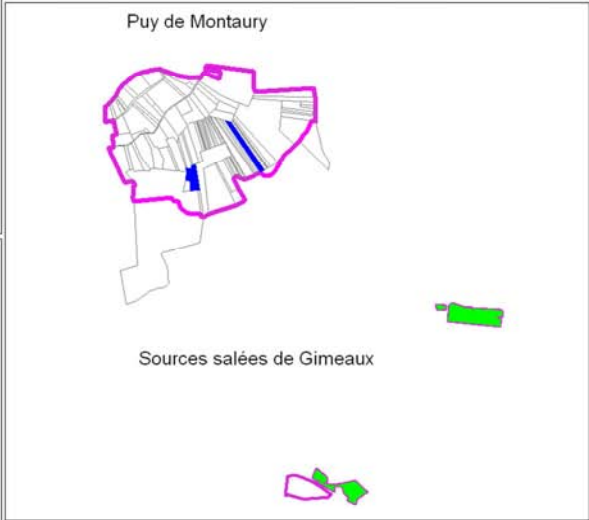
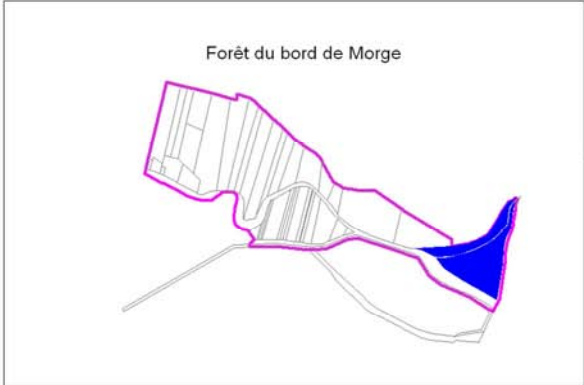
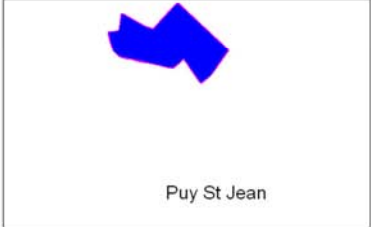
(Cf. carte Répartition des types de propriétés sur le site Natura 2000 & carte de la maîtrise foncière et d'usage du CEN Auvergne)

Noms de sites	Répartition des propriétés	Quantification		Surface (en ha)	Origine des données Structures ressources
		Nombre de parcelles comprises dans le site	Nombre de propriétaires concernés		
Forêt du bord de Morge	privées	44	54	5,14	CEN Auvergne, 2011
	communales ou int.	6	2	0,96	
	Éléments non cadastrés	/	/	0,82	
Puy de Loule - Les Côtes	privées	25	34	4,38	
	communales ou int.	1	1	0,48	
Cogoulet	privées	8	8	2,42	
	communales ou int.	2	1	0,55	
Puy de Var	privées	233	189	20,46	
	communales ou int.	33	1	1,54	
	Éléments non cadastrés	/	/	0,18	
Puy de Loule	privées	20	19	2,68	
	communales ou int.	8	1	3,79	
Puy de Barbet	privées	5	5	1,90	
	communales ou int.	4	1	4,15	
Sources salées de Gimeaux	privées	5	4	1,33	
Coteaux de Mirabel	privées	375	456	104,26	
	communales ou int.	11	2	27,63	
	Éléments non cadastrés	/	/	3,48	
Puy de Thé	privées	65	80	9,40	
	communales ou int.	3	1	0,22	
	Éléments non cadastrés	/	/	0,10	
Puy de Montauray	privées	102	101	14,35	
	communales ou int.	1	1	0,0120	
	Éléments non cadastrés	/	/	0,28	
Puy St Jean	communales ou int.	1	1	3,0790	
Puy de Bedeuil	communales ou int.	1	1	0,95	
Forêt de Gimeaux	privées	390	180	20,24	
	Éléments non cadastrés	/	/	0,51	
TOTAL		1327	1141	235,30	

Remarque : les éléments non cadastrés correspondent à des chemins, routes communales ou rivières ; les rivières sont situées sur les entités de « Forêt de bord de Morge » et de « Forêt de Gimeaux ».



**MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE DU CEN AUVERGNE
SUR LE SITE NATURA 2000**



Légende

-  Site Natura 2000
-  Parcelles en convention ou location
-  Parcelles acquises
-  Baux emphytéotiques

Fond : © BD Parcellaire,63, IGH, 2008
Réalisation: CEN Auvergne, 2011



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



Synthèse :

Le site est constitué d'une grande majorité de parcelles privées, avec 82% de sa superficie (particuliers, domaine privé de l'Etat, EPF Smaf, sectionaux). Néanmoins, certaines collectivités (Communautés de Communes, communes, syndicats) possèdent le restant notamment de manière conséquente sur les coteaux de Mirabel (18 %), le Puy de Barbet (79%), les Puy Saint Jean et Bedeuil (100 %).

Tableau n°6 - Evolution de la maîtrise foncière et d'usage à caractère environnemental et charte Natura 2000

	Maitrise foncière et d'usage des collectivités en 2011 (en ha, base cadastrale)	Charte contractualisée (en ha) en 2011	Maitrise foncière ou d'usage du CEN Auvergne en 2011 (en ha, base cadastrale)	Maitrise foncière ou d'usage du CEN Auvergne en 2003 (en ha, base cadastrale)
Cogoulet	0,0000		0,0000	0,0000
Coteaux de Mirabel	20,883 (Riom Communauté) 3,315 (Chateaugay)	27,4766	12,1061	6,5457
Forêt de Gimeaux	0,0000		0,0000	0,0000
Forêt du bord de Morge	0,2490		0,8030	0,0000
Puy de Barbet	/		3,7796	0,0000
Puy de Bedeuil	/		0,9530	/
Puy de Loule	0,7679		0,8779	0,0000
Puy de Montaury	/	0,1558	0,3400	0,0000
Puy de Thé	0,0000		0,0000	0,0000
Puy de Var	5,9770		0,0000	0,0000
Puy St Jean	/		3,0790	/
Sources salées de Gimeaux	/		0,8655	0,8655
TOTAL	31, 1919 (13,3%)	27,6344 (11,75 %)	22,8041 (9,7 % du site)	7,4112 (3,2% du site)

Il faut néanmoins préciser que plusieurs collectivités ont acquis des parcelles depuis 2003 dans un but environnemental, soit un total de 31,1919 ha pour 106 parcelles (13,3 % du site) à savoir :

- **Riom Communauté : 20,883 ha, 8 parcelles (Coteaux de Mirabel)**
- **Commune de Chateaugay : 3,315, 1 parcelle (Coteaux de Mirabel)**
- **Ville de Clermont-Ferrand : 2,2941 ha, 33 parcelles et EPF Smaf : 3,6829 ha, 60 parcelles (Puy de Var)**
- **Commune de Saint-Myon (aménagement foncier) : 0,7679 ha, 2 parcelles (Puy de Loule)**
- **SIVOM Val de Morge : 0,2490 ha, 2 parcelles (Forêt du bord de Morge)**

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a par ailleurs réalisé une maîtrise foncière et d'usage complémentaire (multiplié par 3 depuis 2003) principalement sur les coteaux de Mirabel ; mais également sur de nouveaux zonages comme le Puy de Loule, la forêt du bord de Morge, le Puy de Barbet, le Puy de Bedeuil, le Puy St Jean et le Puy de Montaury.

Au total, 38 hectares environ font l'objet d'une démarche environnementale, soit 16 % du site.

3. OCCUPATION DES SOLS ET ACTIVITES HUMAINES

Tableau n°7 - Données sur les activités humaines et l'occupation du sol dans le périmètre

Activités humaines	Occupation du sol (1)	Code FSD des activités (1)	Sites concernées	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	Prairies, pelouses	140/102	Coteaux de Mirabel	2 exploitations	Pâturage ovin itinérant, Fauche	Privés, Commune, CEN Auvergne
		140	Puy de Montauray	3 exploitations	Pâturage bovin	
		140	Puy de Barbet	2 exploitations	Pâturage bovin/équin	
		140	Puy de Thé	1 exploitation	1 partie non pâturée, 1 partie pâture de chevaux	
			Total	14,92 ha		
	Verger, vignes	190	Coteaux de Mirabel, Puy St Jean, Puy de Loule	2,64ha		
Activité sylvicole	Forêt, bois	160	Forêt de Gimeaux Forêt de bord de Morge Coteaux de Mirabel Puy de Montauray Puy de Bedeuil Puy de Barbet Puy st Jean Puy de Loule	94,315 ha	Bois privés, bois de chauffage, quelques plantations ponctuelles (pins, peupliers)	
Loisirs (Pêche Activité cynégétique, randonnée...)		200	Forêt Bord de Morge	2 associations de Pêche : AAPPMA de Combronde, Société privée	Rivière La Morge	Fédération de Pêche 63 ONEMA 63
			Forêt de Gimeaux		Ruisseau de Chambaron	
		230	Tous	9 sociétés de chasse		
	Parc de loisirs	606	Coteaux de Mirabel	non chiffré	Ancien parc d'attraction	CEN Auvergne

	Chemin balisé	622	Coteaux de Mirabel Puy de Var, Puy de Loule, Puy de Montaury Sources de Gimeaux	3PR sur coteaux de Mirabel 1PR sur Puy de Loule 1PR sur Puy de Montaury 1 PR sur Puy de Var 1PR sur Puy St Jean 1 PR sur Forêt bord de Morge 1 Sentier de découverte sur Coteaux de Mirabel (1 panneau, 1 plaquette) 1 Sentier découverte sur les sources de Gimeaux (2 panneaux) 1 sentier découverte sur forêt de bord de Morge (1 panneau, 1 plaquette) 1 réseau de sentier sur le Puy de Var	Sentiers de randonnée traversant les zonages : randonnée pédestre, VTT, équestre,	2011
	Sentier érodé	623, 720	Coteaux de Mirabel, Puy de Loule Puy de Var	Deux parcours principaux, notamment particulièrement visibles sur les coteaux de Mirabel	Sentiers utilisés par les motos	
Urbanisation	Infrastructures routières	501, 502/400	Route/construction	4.51 ha	Autoroute (A89 au Puy de Barbet), routes, chemins, zone goudronnée	
	Lignes électriques	511	Puy de Loule	Ligne HT 225000 V « VolvicBayet »		
			Forêt de Gimeaux			
			Coteau de Mirabel	Ligne HT 63000V « Cebazat- Riom »		
Puy de Var	Ligne basse tension					
Dépôts déchets, anciennes décharges	420, 424	Coteaux de Mirabel, Puy de Thé				
Tourisme	Bâtiment touristique	610	Sources pétifiantes de Gimeaux	5154 visiteurs en 2008	Pétrification, accueil touristique	

Synthèse :

On remarque que 40 % du site est concerné par la présence de la forêt privée, résultat d'un abandon ancien d'activités agricoles. Ces bois jeunes sont peu exploités, en dehors de coupes pour le bois de chauffe. L'activité agricole, tient quand à elle une place plus réduite (6% du site) expliquée notamment par une importante déprise agricole (27% du site) depuis ces dernières années. Les activités de loisirs tiennent une place importante, par la proximité des villes de Clermont Ferrand et de Riom. Les coteaux de Mirabel et le Puy de Var situés en zone périurbaine sont parmi les zonages les plus fréquentés (randonnée, promenade, sport...). On dénombre près de 8 PR©, et 4 sentiers de découverte sur le site.

Ces zonages sont notamment concernés par des infrastructures (routes, chemins, lignes électriques). Des activités incontrôlables et pouvant avoir un impact négatif sur les milieux naturels sont également pratiquées comme la moto ou le dépôt sauvage de déchets.

4. GRANDS MILIEUX ET ENJEUX IDENTIFIES

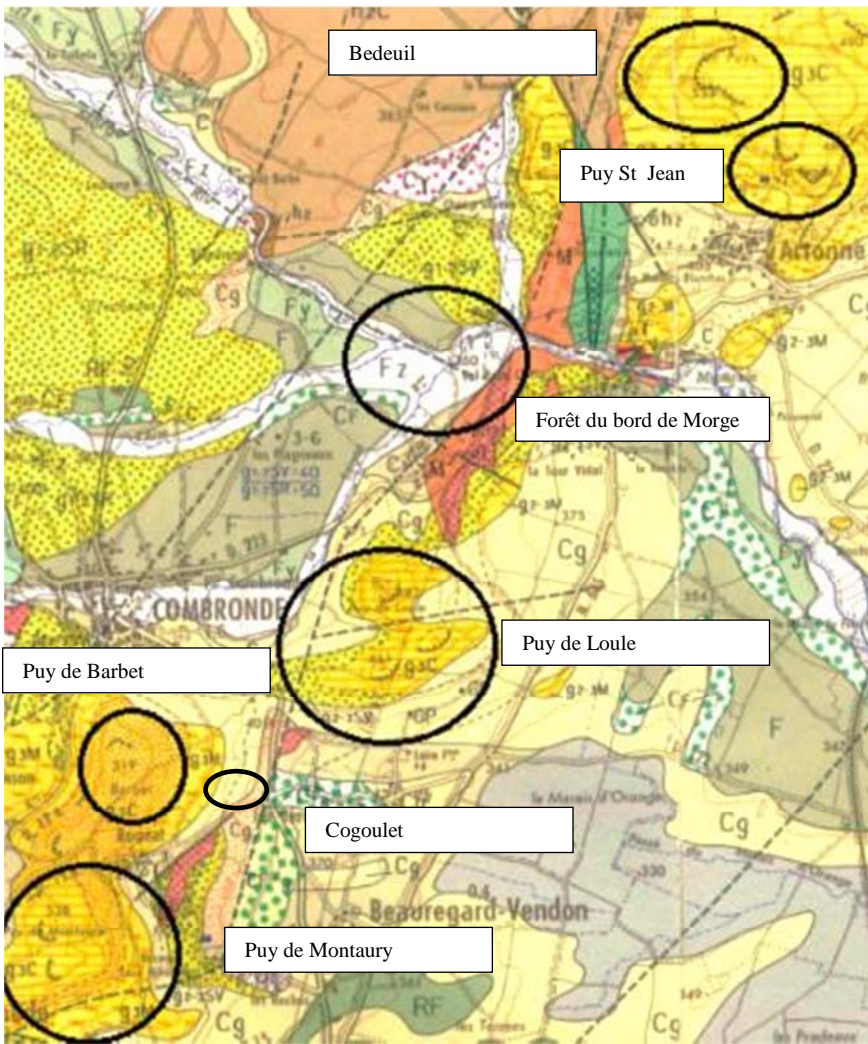
Tableau n°8 - Données abiotiques générales :

(Cf. carte Géologie du site)

Le site s'étend sur la bordure ouest de la plaine de la Limagne. Il est composé de collines marno-calcaires généralement situés vers 400-450 mètres d'altitude (maximum Puy de Bedeuil à 533 mètres) et de quelques vallées (350 mètres)

		vallées	Coteaux	Origine des données Structure ressources
Sites concernés	-	Forêt du Bord de Morge, Forêt de Gimeaux, Sources salées de Gimeaux	Puy de Loule, Puy de Barbet, Puy de Montaury, Puy de Thé, Puy de Var, Coteaux de Mirabel	
FORMATIONS GEOLOGIQUES		Essentiellement sédimentaire Forêt alluviales : alluvions quaternaires Sources de Gimeaux : roches cristallines	Ensemble des coteaux = marne + calcaire oligocène (sauf Puy de Var : basanite et roches volcaniques tertiaires) Colline de Mirabel : Coulée basaltique sur le plateau	CEN Auvergne
REGIME HYDRIQUE	Réserve en eau	La Morge affluent de l'Allier (0,63 km), Chambaron affluent de la Morge (0,58km), Danade (0,42km) et Fontête affluents du Chambaron		
	Qualité de l'eau	La Morge de Montcel (amont) 2008-09 : IBMR : note 18 ; IBD : note 12 IBMR : note 13		DREAL Auvergne
CLIMAT	Climat continental, modérément arrosé, à hiver doux et été chaud et orageux, 600mm/an			

Carte : Géologie du site



Légende :

Formation sédimentaire



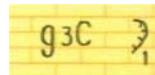
Nappes supérieurs indifférenciées

Formation alluviale

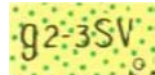


Alluvions actuelles

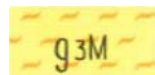
Formations tertiaires et colluvions dérivées



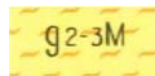
g3C Calcaires concrétionnés calarénites, marnes 1 récifs stromatolithique



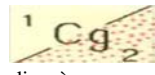
g2-3SV Série sablo argileuse (sables verts)



g3M Marnes et Argiles vertes

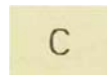


g2 3M Calcaires argileux, marnes, et argile calcaire stratifiés



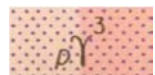
Cg colluvions issus de formation oligocène
1-argilo calcaire 2-sablo argileuse

Complexe de formation superficielle

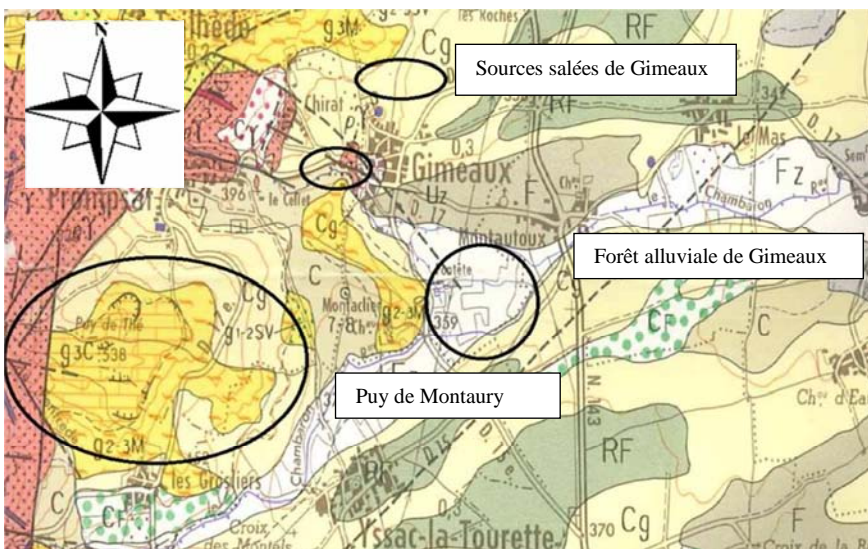


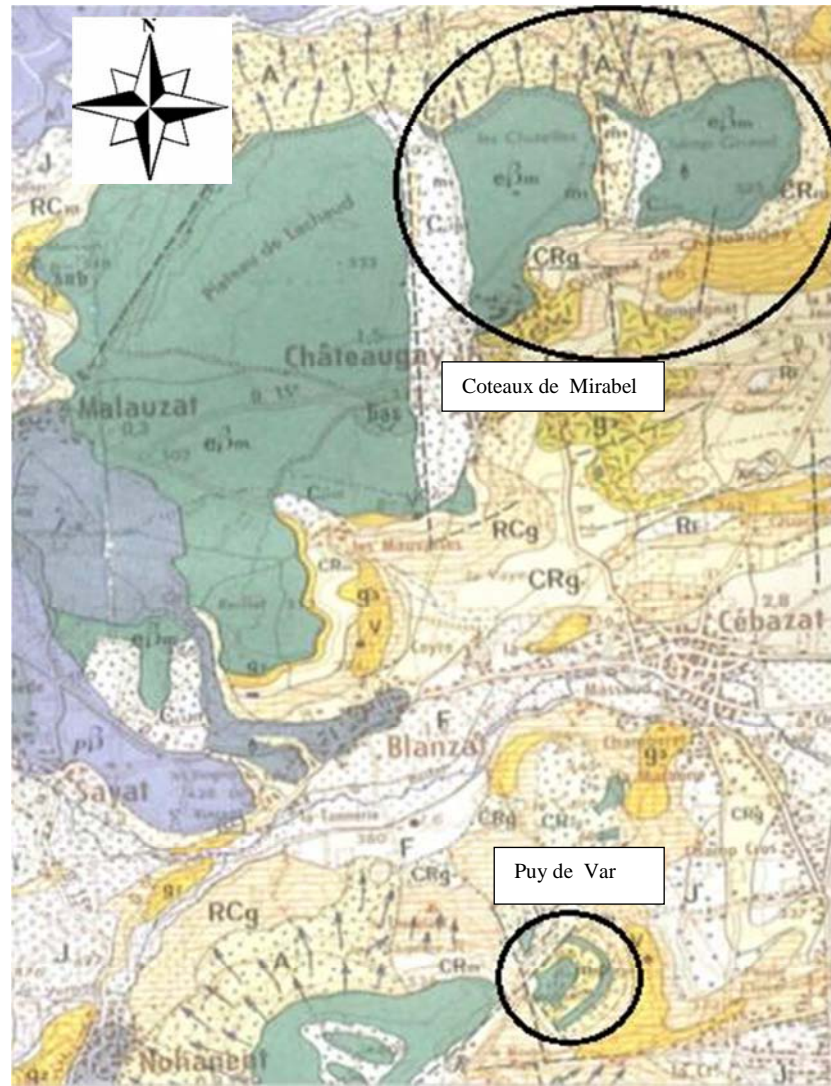
C colluvions de bas de pente et de dépression

Roches éruptives hercyniennes



Granite riche en biotite



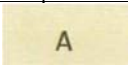


Légende :

Miocène

 Basanite

Complexe de formation superficielle

 Matériaux argilo calcaire, sable affecté par une intense solifuction

Formation superficielle


 Blocaille de roches volcaniques tertiaire

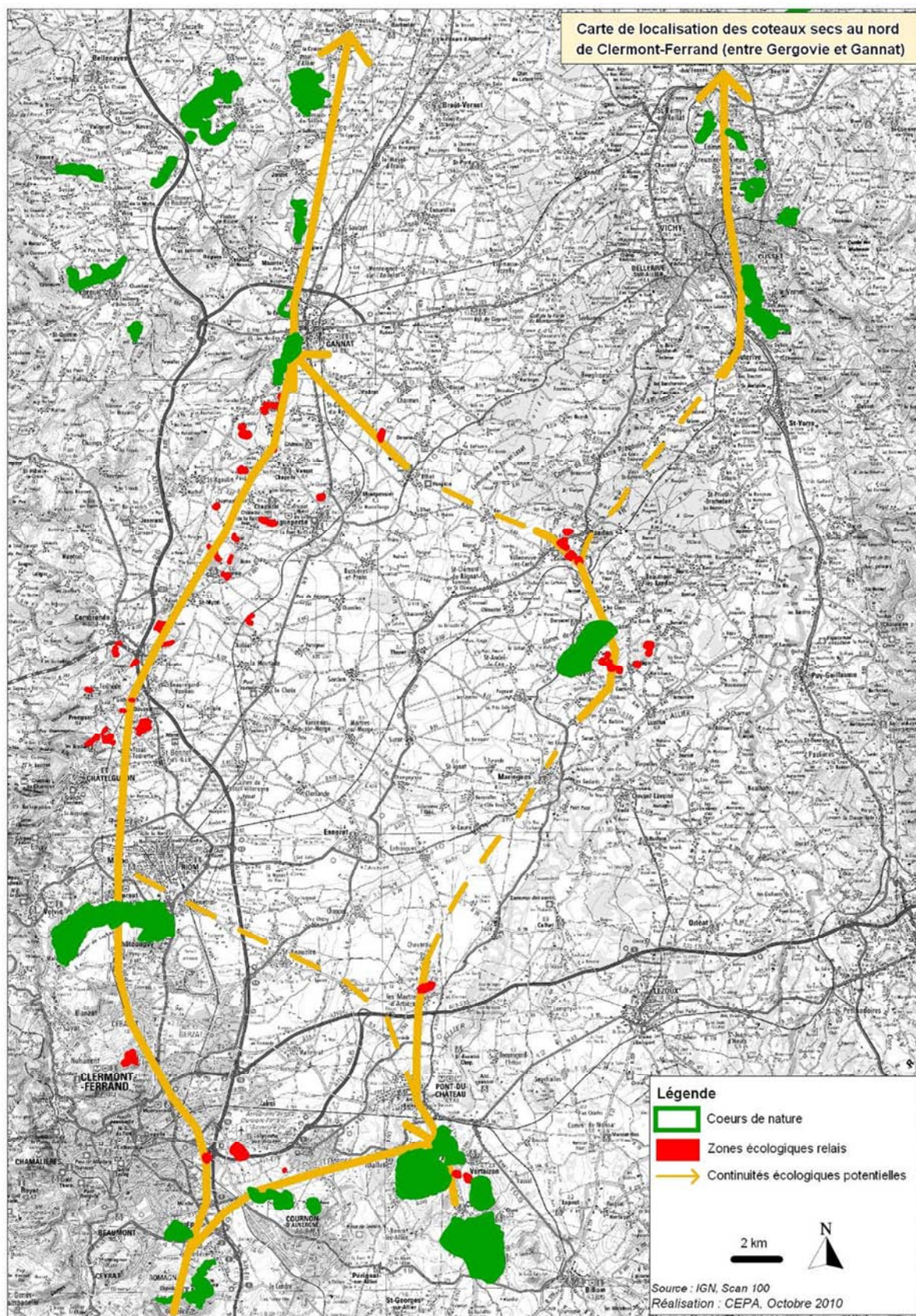
Tableau n°9 - Liste des grands types de milieux

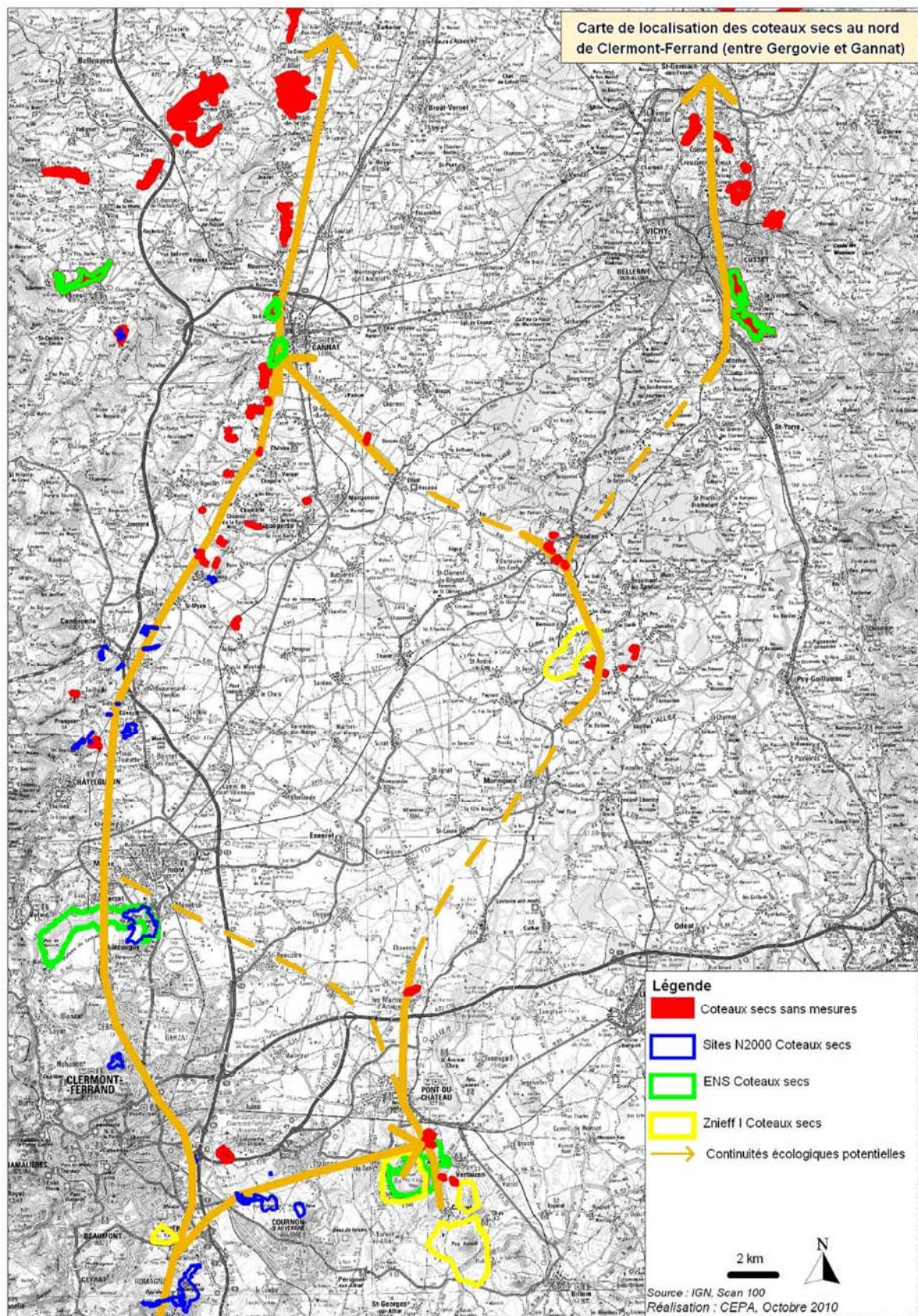
(Cf. Cartes de localisation des coteaux secs & occupation du sol sur le site)

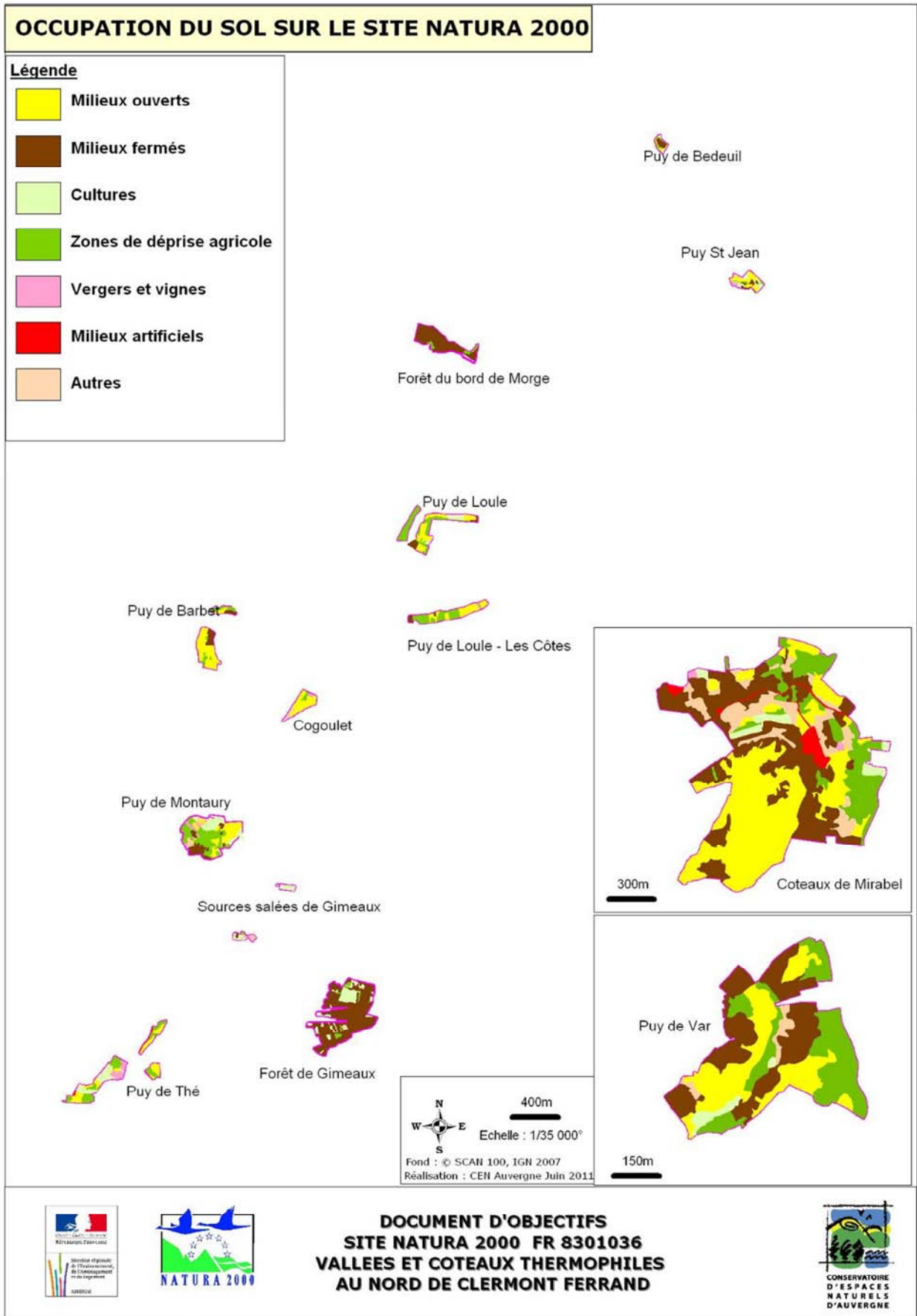
Grands milieux	Surface (ha) et % de recouvrement du site (SIG)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaires concernées	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Origine des données Structures ressources
Milieux boisés (avec cours d'eau)	94,30 (40%)	9160 91E0	Loutre d'Europe Lamproie de Planer Lucane cerf-volant	-Gestion forestière (risque de coupe à blanc), -Plantation de peupliers -Dépôt de déchets -Pollution organique- -Envahissement espèces envahissantes (Renouée))	CEN Auvergne, 2011
Milieux ouverts	56,34 (24%)	6210 6510 6430 1340	Petit Rhinolophe Laineuse du Prunellier	-Déprise agricole -Erosion liée à la pratique de la moto -Risque de mise en culture -Intensification des pratiques (chargement, engrais...) -Envahissement espèces envahissantes (Robinier)	
Zones de déprise agricole	62,24 ha (27%)	6210	Petit Rhinolophe Laineuse du prunellier	-Evolution naturelle, évolution vers les milieux boisés -Risque de mise en culture	
Cultures	14,92 (6%)	/	/	-Intensification des pratiques agricoles	
Milieux artificiels (route...)	4,51 (2%)	/	/	/	
Vergers, vignes	2,64 (1%)	/	Petit Rhinolophe	-Risque de mise en culture	

Synthèse :

Les milieux ouverts (pelouses sèches, prairies de fauche, vergers, vignes, cultures...) dominent majoritairement le site (59%) malgré une évolution tendant à leur régression sur le site. La situation géographique des pelouses sèches en réseau peut favoriser le déplacement de nombreuses espèces caractéristiques (Laineuse du Prunellier...) le long d'un corridor écologique (cœur de nature autour des côtes de Clermont et des coteaux de Mirabel) remontant vers le nord du département (jusqu'à un cœur de nature autour des coteaux de Gannat et d'Ebreuil). Les coteaux thermophiles du nord de Clermont-Ferrand jouent un rôle majeur dans ce corridor par leur position et leur isolement dans la plaine agricole de la Limagne. Les milieux boisés restent fortement représentés (40 %) principalement le long des rivières et ruisseaux du site (Forêts alluviales) et sur certains coteaux fortement abandonnés, mais sans présenter d'enjeux forts au niveau des habitats naturels remarquables.







5. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

➔ Les habitats naturels

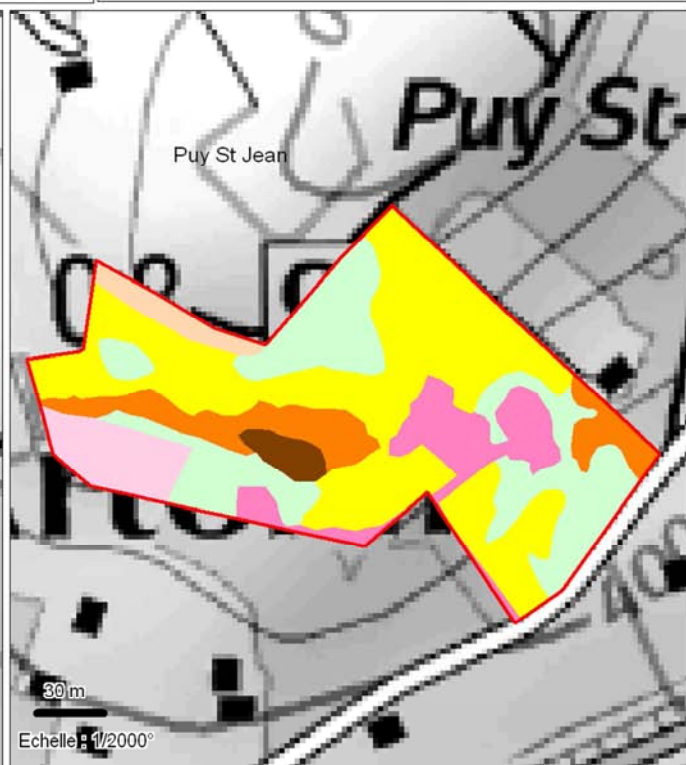
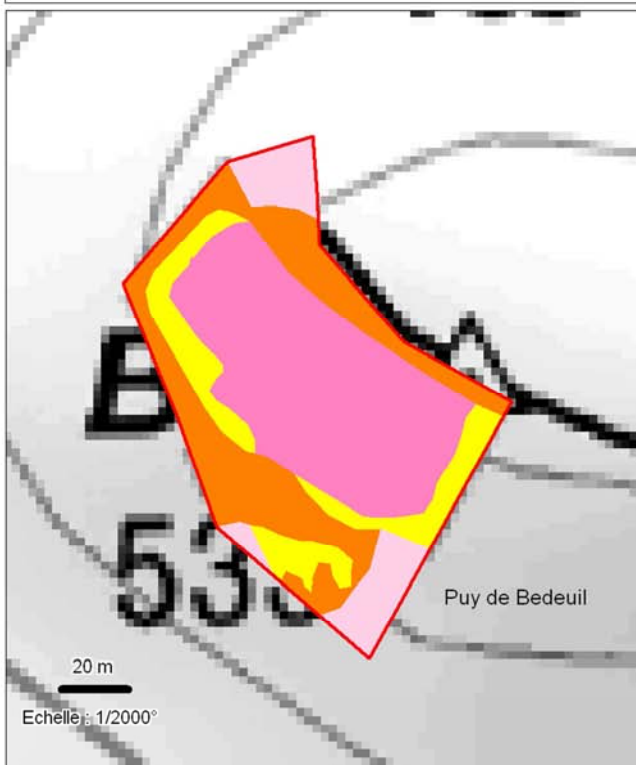
**Tableau n°10 - Liste des habitats présents sur le site (typologie CORINE Biotopes),
2008-2010, CEN Auvergne**

Libellé Corine Biotope	Code Corine Biotope	Surface (ha) d'après SIG
Alignements d'arbres	84.1	0,327448
Bois de Châtaigniers	41.9	2,4371
Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	41.711	25,1971
Cariçaies à <i>Carex riparia</i>	53.213	0,0552463
Champs d'un seul tenant intensément cultivés	82.1	3,4931
Chênaies-charmaies	41.2	14,02249
Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques	41.24	8,3116
Clairières forestières	31.87	0,165855
Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	44.3	9,92586
Fourrés	31.8	0,528428
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	13,509518
Fruticées à Prunelliers et Troènes	31.812	46,5641
Lisières xéro-thermophiles	34.41	10,6171
Mégaphorbaie	37.72	0,1
Pâturages abandonnés	38.13	0,280854
Pâtures mésophiles	38.1	5,1988
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	3,29475
Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	34.322	21,024
Pelouses sur rochers calcaréo-siliceux	34.341	20,954
Plantation d'arbres feuillus	83.31	0,57
Plantations d'arbres feuillus	83.32	0,524941
Plantations de conifères indigènes	83.311	1,2862
Plantations de Pins européens	83.3112	1,29254
Plantations de Robiniers	83.324	12,7041
Prairies à fourrage des plaines	38.2	0,739673
Prairies calcaires subatlantiques très sèches	34.33	0,692416
Prairies de fauche atlantiques	38.21	2,28567
Prairies de fauche de basse altitude	38.2	1,19969
Prairies de fauche des plaines médio-européennes	38.22	0,922809
Prairies sèches améliorées	81.1	0,391284
Recrûs forestiers caducifoliés	31.8D	17,5367
Ronciers	31.831	0,291962
Terrains en friche (et terrains vagues)	87.1	1,35864
Vergers	83.15	1,06757
Vergers septentrionaux	83.151	0,36403
Vignobles	83.21	1,20562
Villages	86.2	4,00063
Villes, villages et sites industriels	86	0,216033
Zones rudérales	87.2	0,291036
Total:		234,948893

UNITES ECOLOGIQUES DU PUY DE BEDEUIL ET DU PUY ST JEAN

Légende

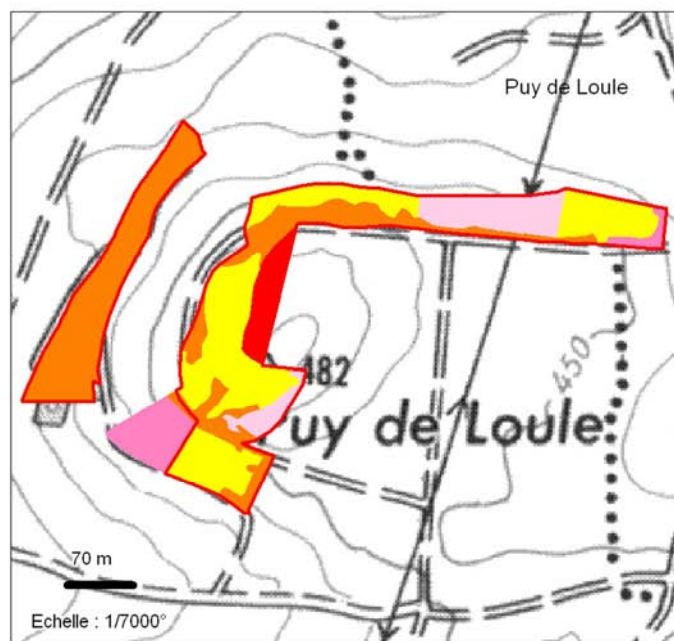
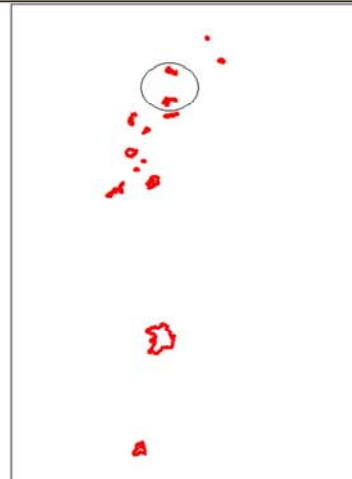
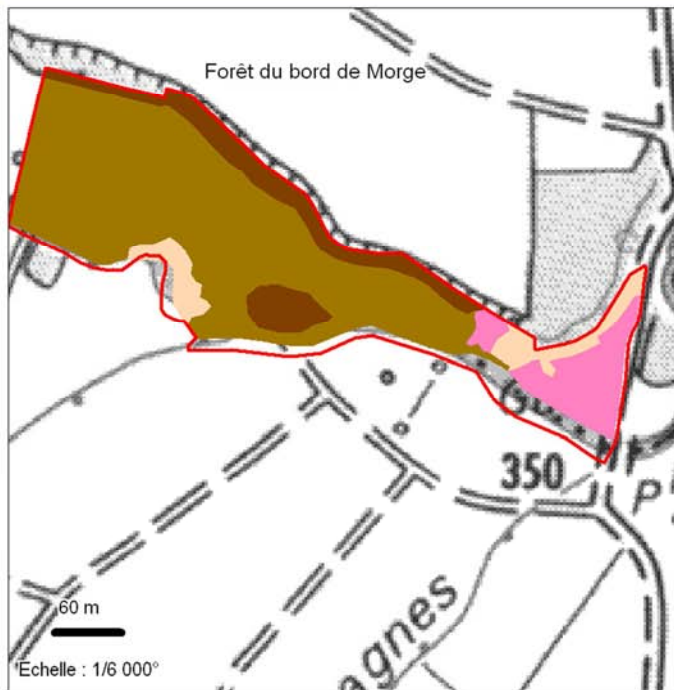
	Fruticées et ronciers 31.812 Fruticées à Prunelliers et Troènes
	Pelouses et prairies calcaires sèches 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus 34.41 Lisières xéro-thermophiles
	Clairières et broussailles forestières 31.8DR recrûs forestiers caducifoliés
	Prairies de fauche 38.2 Prairies de fauche de basse altitude
	Forêts de feuillus 41.2 Chênaies-charmaies
	Prairies mésophiles 34.41 Lisières xéro-thermophiles
	Cultures, vergers et haies 82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
	Plantations 83.32 Plantations d'arbres feuillus 83.3112 Plantations de Pins européens 83.324 Plantations de Robiniers



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



UNITES ECOLOGIQUES DE LA FORET DE BORD DE MORGE ET DU PUY DE LOULE



Légende

- Fruticées et ronciers**
31.812 Fruticées à Prunelliers et Troènes
- Pelouses et prairies calcaires sèches**
34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus
- Clairières et broussailles forestières**
31.87 : Clairières forestières
- Prairies de fauche**
38.2 Prairies de fauche de basse altitude
- Forêts de feuillus**
41.2 Chênaies-charmaies
41.24 : Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques
- Boisements humides et tourbeux**
44.3 : Forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens
- Prairies mésophiles**
34.41 Lisières xéro-thermophiles
38.1 Pâtures mésophiles
- Cultures, vergers et haies**
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
83.15 Vergers
83.21 Vignobles
84.1 Alignements d'arbres
- Plantations**
83.324 Plantations de Robiniers
83.32 Plantations d'arbres feuillus
- Espaces anthropisés**
87.1 Terrains en friche (et terrains vagues)



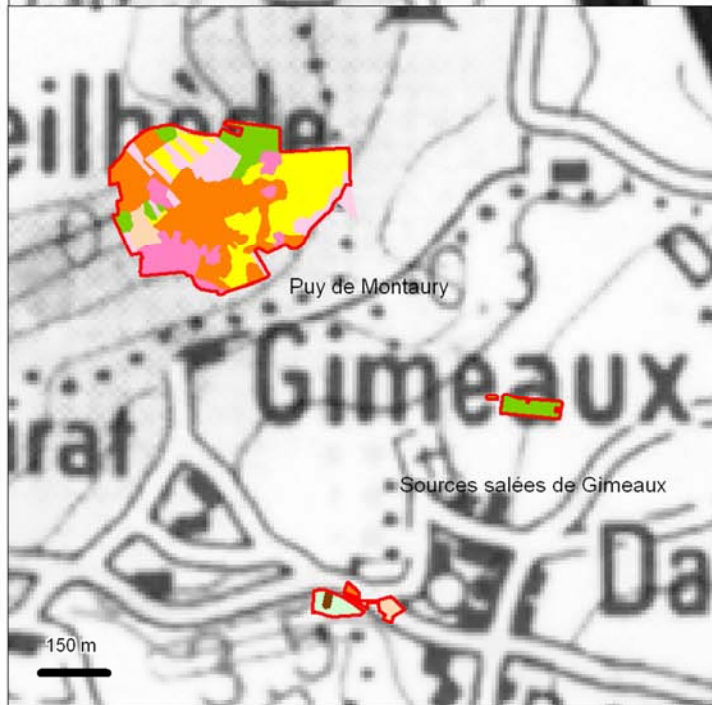
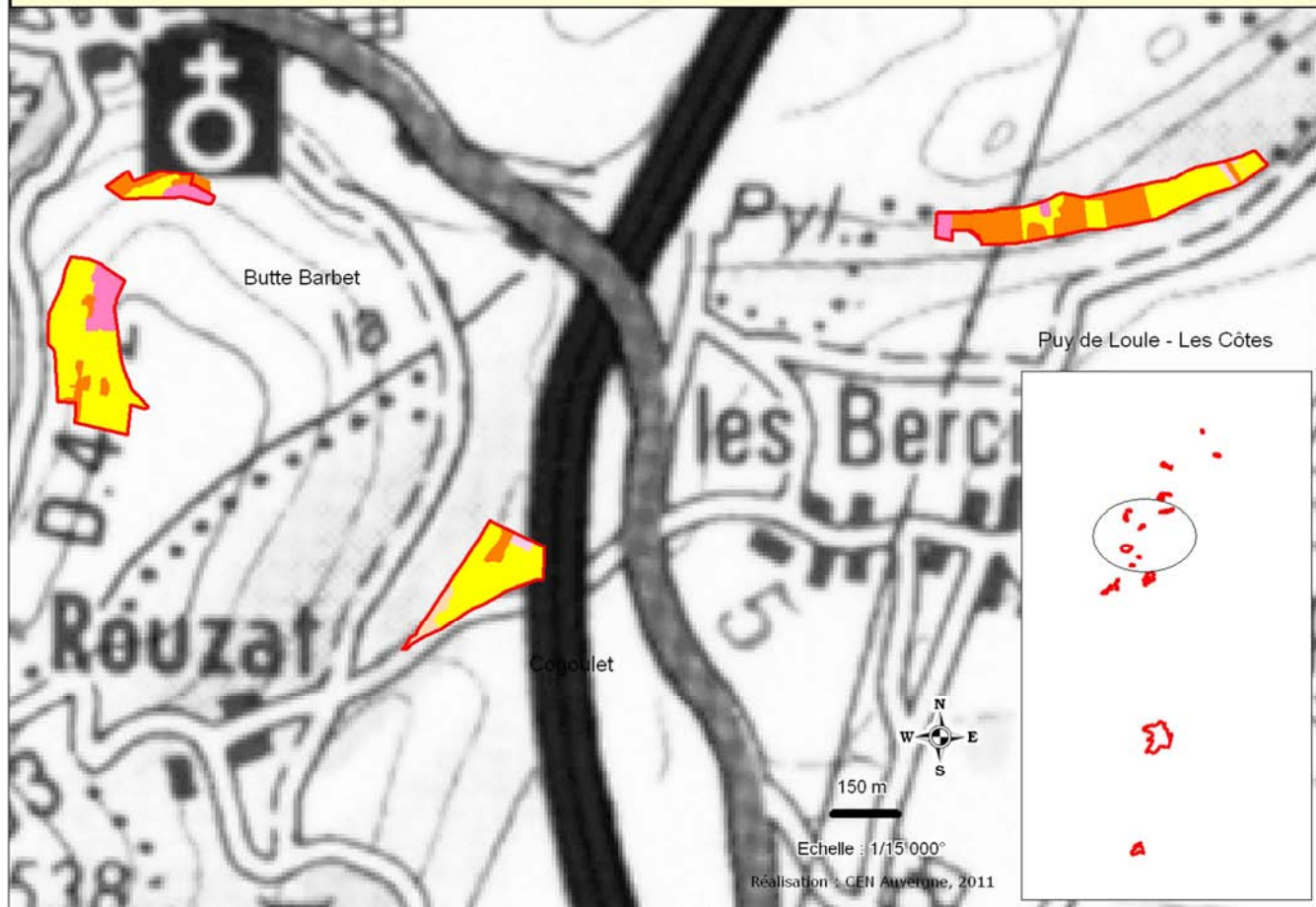
Réalisation : CEN Auvergne, 2011



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



UNITES ECOLOGIQUES DU PUY DE BARBET, PUY DE LOULE, COGOULET, PUY DE MONTAURY ET DES SOURCES SALEES DE GIMEAUX



Légende

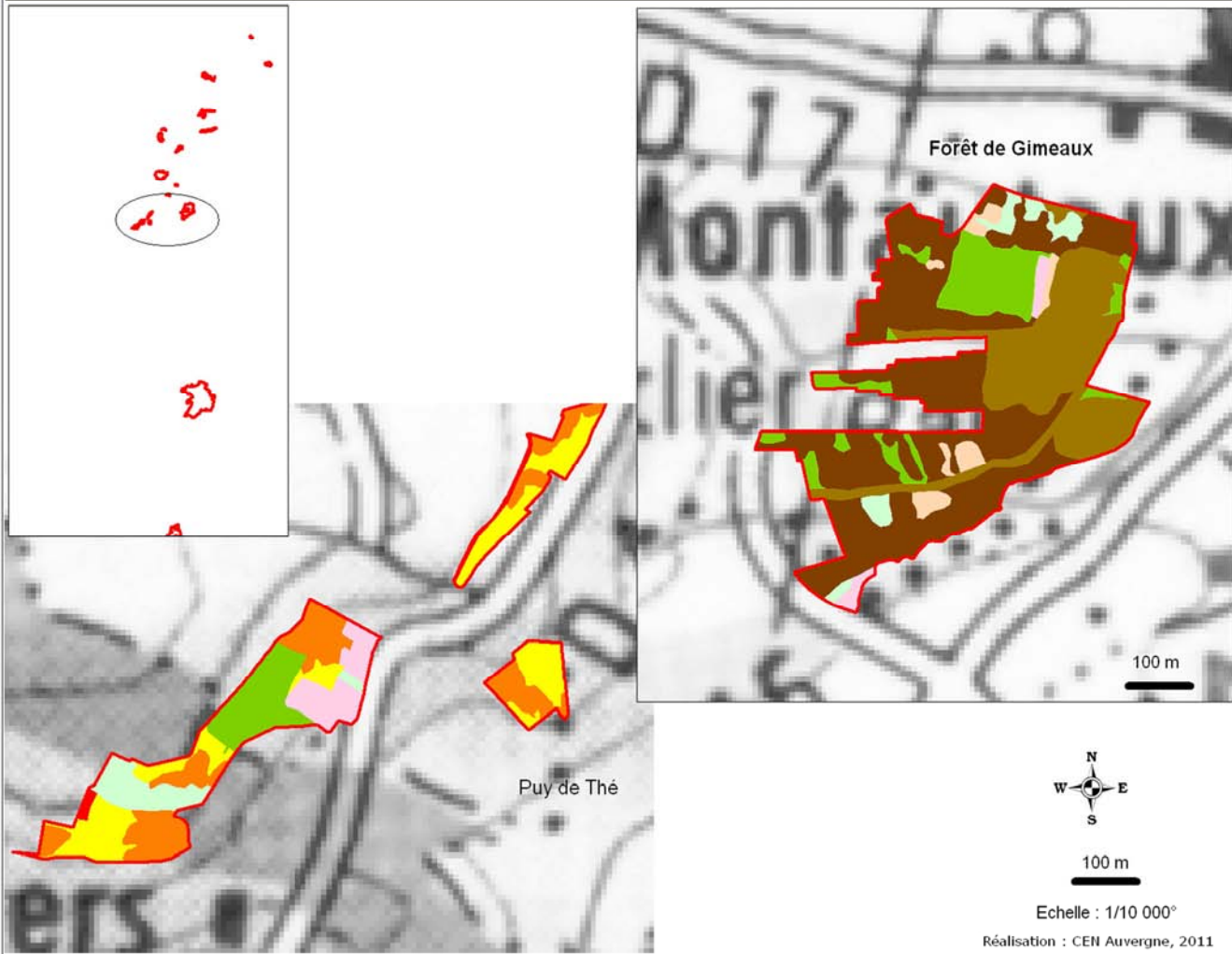
- Fruticées et ronciers**
31.812 Fruticées à Prunelliers et Troènes
- Pelouses et prairies calcaires sèches**
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus
- Prairies mésophiles**
34.41 Lisières xéro-thermophiles
38.1 Pâtures mésophiles
38.13 Pâturages abandonnés
- Cultures, vergers et haies**
82.1 Champs d'un seul tenant intensément cultivés
83.15 Vergers
83.21 Vignobles
- Plantations**
83.311 Plantations de conifères indigènes
83.324 Plantations de Robiniers



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLÉES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND



UNITES ECOLOGIQUES DE LA FORET DE GIMEAUX ET DU PUY DE THE



Echelle : 1/10 000°
Réalisation : CEN Auvergne, 2011

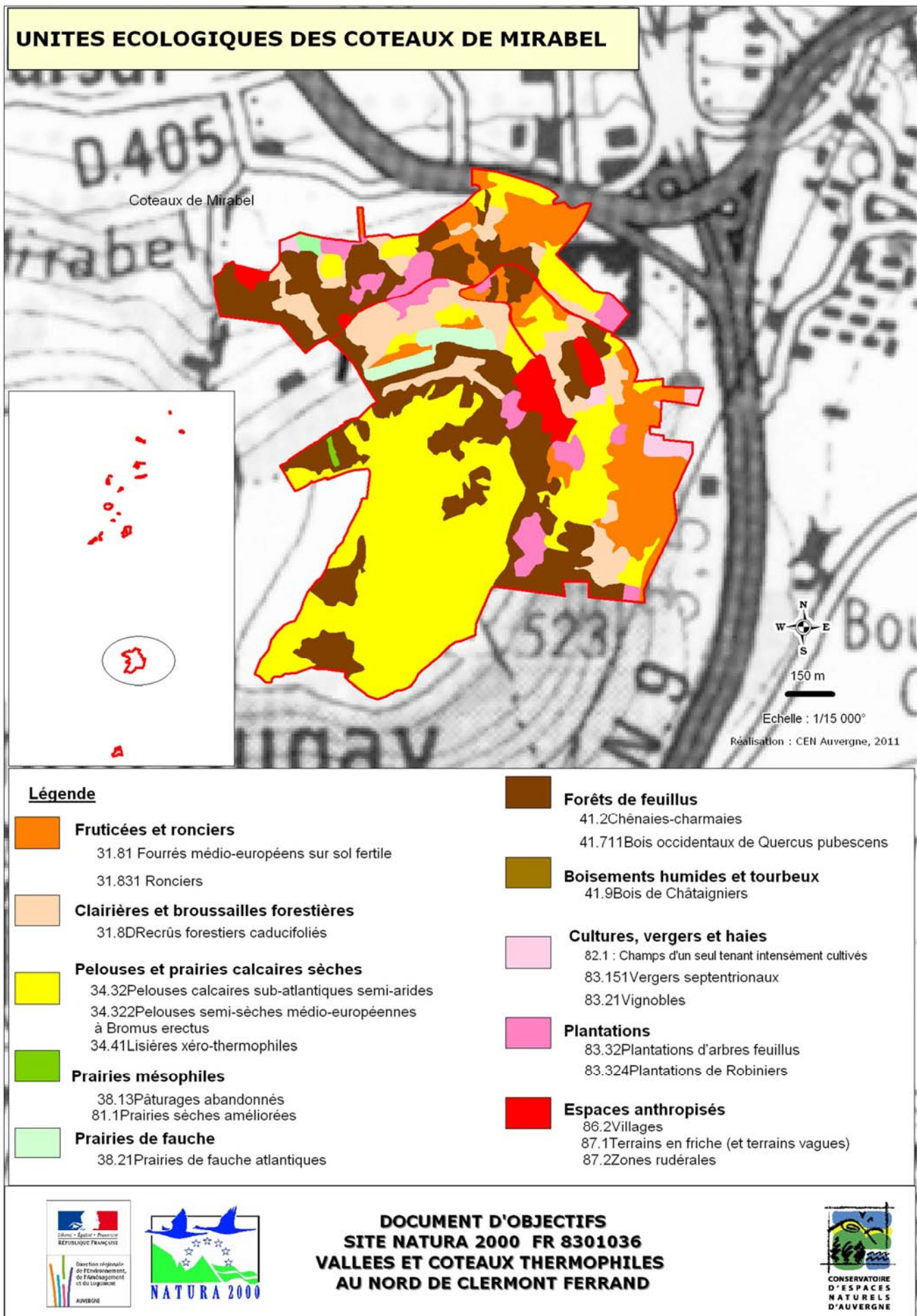
Légende

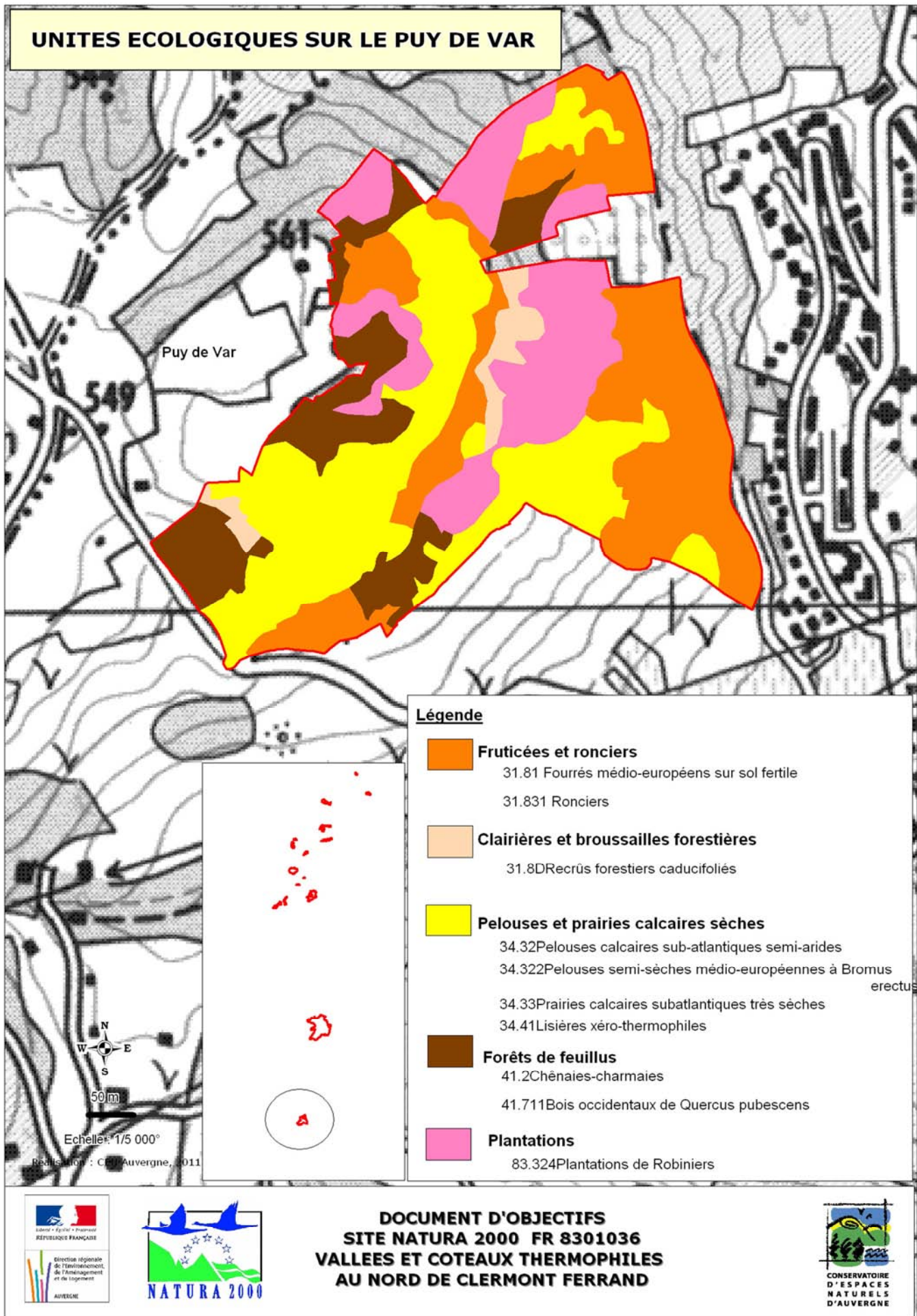
<p>Fruticées et ronciers 31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile 31.812 Fruticées à Prunelliers et Troènes</p> <p>Pelouses et prairies calcaires sèches 31.87 Clairières forestières 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus</p> <p>Prairies mésophiles 34.41 Lisières xéro-thermophiles 38.1 Pâtures mésophiles</p> <p>Prairies de fauche 38.2 Prairies à fourrage des plaines 38.22 Prairies de fauche des plaines médio-européennes</p>	<p>Forêts de feuillus 41.24 Chênaies-charmaies à Stellaire sub-atlantiques</p> <p>Boisements humides et tourbeux 44.3 Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</p> <p>Cultures, vergers et haies 83.15 Vergers 84.1 Alignements d'arbres</p> <p>Plantations 83.32 Plantations d'arbres feuillus</p> <p>Espaces anthropisés 86.2 Villages</p>
---	--



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**







**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



Tableau n°11 - Liste des habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)

(Cf. Carte des habitats d'intérêt communautaire)

	Habitats d'intérêt communautaire (1)	Pelouse sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	Pelouse maigres de fauche de basse altitude	Prés salés d'intérieurs	Mégaphorbiaies hygrophile d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	Forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinionbetuli
	Code Corine Biotope	34.32		15,14		44,3	
	Code N2000	6210 ou 6210 *	6510	1340*	6430	91E 0*	9160
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	défavorable mauvais	défavorable mauvais	défavorable mauvais	inadequat	défavorable mauvais	inadequat
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire de répartition	inadequat	inadequat	inadequat	favorable	favorable	favorable
	Surface	mauvais	mauvais	mauvais	favorable	mauvais	favorable
	Structure et fonct.	mauvais	mauvais	inadequat	Inadequat	mauvais	inadequat
	Perspectives futures	mauvais	mauvais	inadequat	Inadequat	mauvais	inadequat
Etat initial Docob 2003	Etat de conservation	Altéré	inconnu	altéré	inconnu	bon	inconnu
	Superficie couverte	104,19ha	0	ponctuel	0	6,89	0
Etat des lieux en 2010 Source : CEPA & CBNMC, 2010	Etat de conservation	Altéré	bon	altéré	altéré	bon	bon
	Date d'évaluation (CEPA)	2010	2010	2010	2008	2008	2008
	Etat des connaissances	Bon	bon	bon	bon	bon	bon
	Superficie couverte	52,35ha	2,79 ha	ponctuel	<0,1 ha	9,93 ha	8,31 ha
	Structures et fonct	bon 18 % altéré 69% dégradé: 12%	bon 82 % dégradé 18 %			bon 71% altéré 28% dégradé 1%	bon 89 % altéré 11 %
	Perspectives	-Risque d'embroussaillage, -Envahissement par espèces exotiques (Robinier) -Dépôts de déchets -Erosion	-Risque de changement des pratiques agricoles (fauche précoce et fertilisation trop importante)	-Herbicide -Fauche précoce des talus routiers -Curage du fossé, -Enrichissement -Risque assèchement		-Risque de coupe à blanc -Entretien des cours d'eau et de leurs abords -Plantations de peupliers -Envahissement par espèces exotiques	-Risque de coupe à blanc -Entretien des cours d'eau et de leurs abords -Plantations de peupliers -Envahissement par espèces exotiques

(1) Noms d'après l'annexe I de la directive 92/43 (*) Habitats prioritaires

Tableau n°12 - Liste des habitats prioritaires de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)

(Cf. Carte des habitats prioritaire et d'intérêt communautaire)

Habitat N2000	Code Natura 2000	Habitat élémentaire	Code Corine Biotope	Statut	Surface (ha) 2010	Description sommaire
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia) [* Sites d'orchidées remarquables]	6210	Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif central et des Pyrénées	34.32*	PR	5,09	Prairie sèche de fortes pentes généralement exposées au sud sur sols calcaires, peu épais, accueillant au moins 6 espèces d'orchidées.
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-brometalia)		Pelouses calcicoles mésophiles acidiclinales du Massif central et des Pyrénées	34.32	IC	17,11	Prairie sèche de forte pente exposée au sud sur sols calcaires, peu épais, accueillant des espèces à affinités méridionales.
			34.41		6	
			34.332	IC	0,69	Pelouse rase, très sèche, peu recouvrante, sur sol calcaire, accueillant une flore à caractère méridional.
		Pelouses calcicoles subatlantiques xériques et acidiclinales sur basaltes et granites du Massif central et du Sud-Est	34.341	IC	20,95	Pelouse sèche des plateaux volcaniques et des chaux sur substrats acides.
Prés salés intérieurs	1340	Prés salés continentaux de bas niveau longuement inondés	15.41*	PR	Ponctuel	Pelouse basse composée de plantes halophiles se développant sur des résurgences d'eau salée.
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)	91E0	Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à <i>Stellaria</i> des bois sur alluvions siliceuses	44.3*	PR	9,93	Forêt alluviale des cours d'eau collinéens et montagnards.

Synthèse :

La cartographie des habitats naturels remarquables a été réalisée en 2003, revue en 2008 sur les espaces alluviaux et en 2010 sur les coteaux par le CEN Auvergne.

Le site est concerné en 2011 par 6 habitats d'intérêt communautaire, représentant 73,38 ha (31% de la surface totale du site), dont 15,02 ha considérés comme prioritaires (6,38 %).

L'état des connaissances est donc bon et permet aujourd'hui d'analyser avec recul l'évolution des habitats et permettra de réaliser un bilan plus précis dans 6 ans.

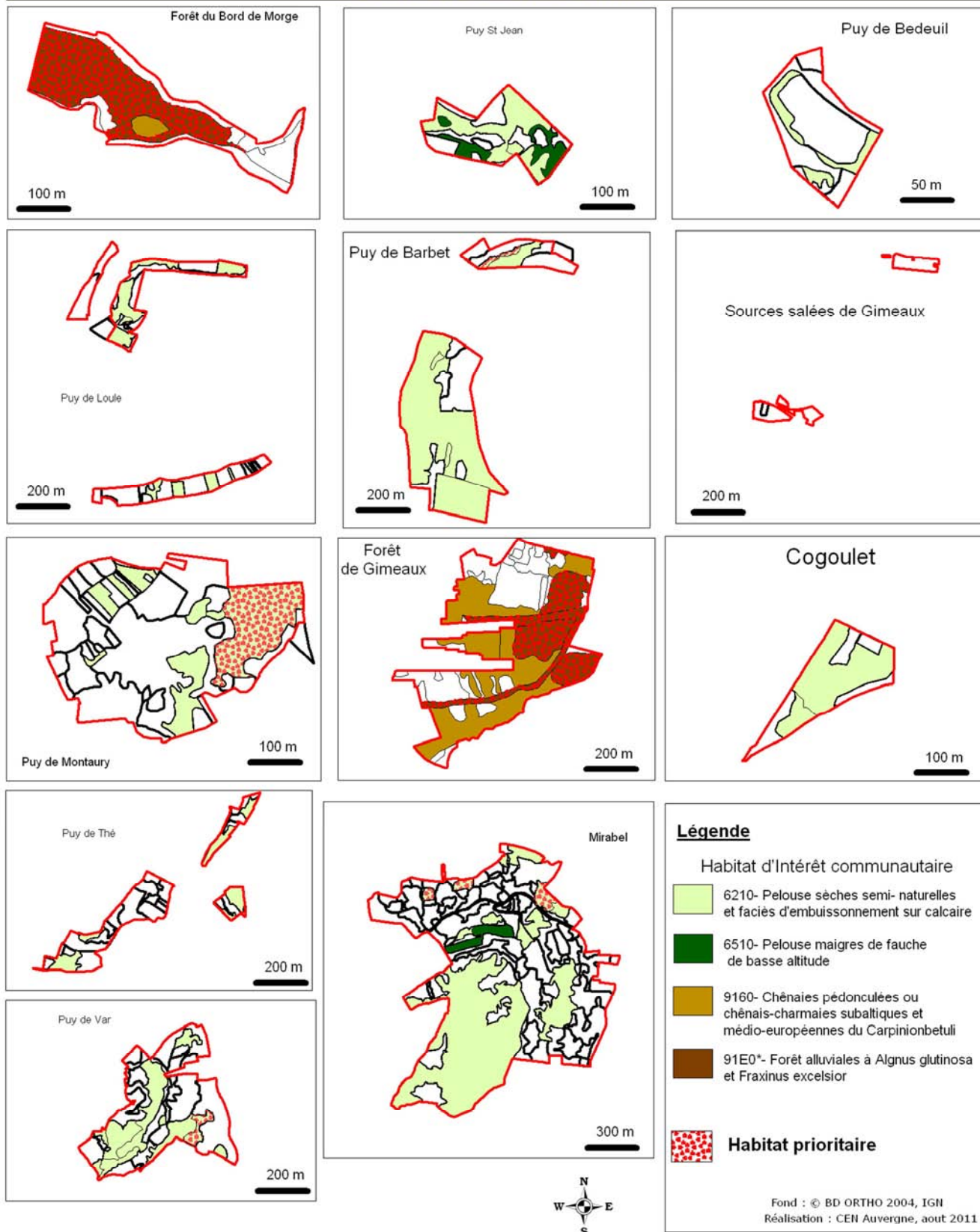
Depuis 2003, une forte différence de superficie est à remarquer en particulier sur l'habitat « pelouse sèche » passant de 104,19 ha à 52,35 ha en 2010. Cette grande variation s'explique par un affinage des zones embroussaillées qui ont été extraits de cet habitat. Trois habitats supplémentaires ont été cartographiés en 2008 et 2010 : la mégaphorbiaie, la prairie de fauche, la chênaie pédonculée.

Ces fortes variations sont l'effet d'une amélioration des connaissances du terrain (caractérisation des habitats), le perfectionnement de l'outil SIG, le calage cadastral du site et l'intégration des zonages du Puy de Bedeuil et du Puy St Jean.

Avec 52 ha, « les pelouses sèches » dominent l'ensemble des habitats naturels remarquables (71% des habitats remarquables), suivis « des forêts alluviales » (13,5 %), des chênaies pédonculées (11%). Le site est également concerné par 3 habitats naturels prioritaires : les pelouses sèches riches en orchidées (5,09 ha), les forêts alluviales (9,93 ha) et les prés salés continentaux (ponctuel).

Les habitats remarquables forestiers possèdent actuellement un assez bon état de conservation, contrairement aux habitats remarquables ouverts (pré salé, mégaphorbiaie, pelouse sèche). Ces derniers habitats sont donc considérés comme des habitats prioritaires en termes d'actions de conservation. Cette tendance en termes d'état de conservation est stable depuis 2003.

Habitats d'Intérêt communautaire et prioritaire sur le site Natura 2000



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLÉES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



➔ **La flore**

Tableau n°13 - Liste des espèces végétales remarquables

Aucune espèce végétale de l'Annexe II ou IV de la Directive Habitats n'a été répertoriée.

Nom des espèces	Nom commun de l'espèce	Estimation de la population régionale	Statut*	Noms des zonages concernés	Dernière observation	Observateur
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce neige		Fs05	Forêt de Bord de Morge	2011	R.Legrand
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés	AR	LRN II - LRR	Puy de Montauray		
<i>Althaea cannabina</i>	Guimauve à feuilles de chanvre	RR	LRR(D)	Coteaux de Mirabel		
<i>Androsace elongata breistrofferi</i>	Androsace allongée	RR	PR - LRN I - LRR (D)	Puy de Var		
<i>Aster amellus</i>	Aster amelle	RR	PN, LRR (V), LRN II	Coteaux de Mirabel	2011	R.Legrand
				Puy de Thé	2001	N.Galand
	Puy de Var					
<i>Astragalus hamosus</i>	Astragale à fruits en hameçon	RR	LRR	Sources de Gimeaux		
<i>Astragalus monspessulanus</i>	Astragale de Montpellier	RR	LRR(V)	Puy de Var	2001	
<i>Bromus japonicus</i>	Brome du Japon	RR	LRN II - LRR (D)	Puy de Var		
<i>Bufonia paniculata</i>	Bufonie à panicule	RR	PR - LRR	Puy de Var		
<i>Bupleurum baldense Turra</i>	Buplèvre du Mont Baldo		LRR	Puy de Var		
<i>Carex ericetorum Pollich</i>	Laïche des bruyères		LRR	Puy de Var		
<i>Cephalanthera damasonium</i>	Céphalanthère de Damas	AR	PR, LRR	Coteaux de Mirabel	2007	R.Legrand
				Puy de Var		
<i>Cephalanthera rubra</i>	Céphalanthère rouge	R	PR, LRR (R)	Puy de Var		
<i>Cirsium tuberosum</i>	Cirse tubéreux	E	LRR	Puy de Loule	2011	G.Guillot
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron cantrabrique	RR	PR, LRR (V)	Puy de Var		
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Orchis de Fuschs	R	LRR(V)	Puy de Loule		
<i>Epipactis microphylla</i>	Epipactis à petites feuilles	RR	PR, LRR(V)	Coteaux de Mirabel	2009	D.Benard
				Puy de Var		
<i>Epipactis muelleri</i>	Epipactis de Mueller	RR	LRR	Coteaux de Mirabel	2009	D.Benard
<i>Gagea lutea</i>	Gagée jaune	PC	PN I - LRN II - LRR	Forêt de Bord de Morge		
<i>Gagea villosa</i>	Gagée velue	PC	PN I - LRN II - LRR	Coteaux de Mirabel, Puy de Montauray		
<i>Helianthemum salicifolium</i>	Hélianthème à feuilles de Saule	RR	PR - LRR (D)	Puy de Var		
<i>Helleborus viridis</i>	Héllébore verte	R	LRR(V)	Puy de Var		
<i>Inula bifrons</i>	Inule changeante	R	PN I - LRN II - LRR(V)	Puy de Var		
				Puy de Loule	2011	R.Legrand
<i>Inula spiraeifolia</i>	Inule à feuilles de spirée	E	LRR(D)	Puy de		

Document d'objectifs 2012-2017 « Vallées et coteaux thermophiles du nord de Clermont-Ferrand

				Loule		
<i>Legousia hybrida</i>	Spéculaire hybride	RR	LRR(D)	Coteaux de Mirabel		
<i>Lepidium latifolium</i>	Passerage à larges feuilles	E	LRR(D)	Sources salées de Gimeaux Puy de Thé	2011	R.Legrand
				R.Legrand		
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	AC	PR - LRR	Coteaux de Mirabel	2010	S. Pouvaret
<i>Linum austriacum collinum</i>	Lin d'Autriche	RR	PR - LRR (D)	Coteaux de Mirabel	2001	R.Legrand
<i>Melilotus indicus</i>	Mélicot de l'Inde	E	LRR (D)	Sources salées de Gimeaux		
<i>Onobrychis supina</i>	Sainfoin couché	RR	LRR(D)	Puy de Var		
<i>Ophrys araneola</i>	Ophrys petite araignée	R	PR - LRR	Puy de Thé, Puy de Montaury, Puy de Loule	1997	SFO
<i>Ophrys aranifera</i>	Ophrys araignée	R	PR - LRR	Puy de Loule, Puy de Thé	2011	R.Legrand
				Coteaux de Mirabel	2010	S. Pouvaret
				Puy de Montaury	2010	S. Pouvaret
				Puy de Barbet	2009	S.Pouvaret
<i>Ophrys insectifera</i>	Ophrys mouche	R	PR - LRR (R)	Puy de Montaury	1997	SFO
				Coteaux de Mirabel	2010	S. Pouvaret
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys bécasse	R	PR - LRR	Puy de Thé, Puy de Montaury,	2011	R.Legrand
				Coteaux de Mirabel	2010	S. Pouvaret
				Puy de Loule, Puy de Barbet	1997	SFO
<i>Orchis militaris</i>	Orchis militaire	R	PR - LRR (R)	Puy de Loule	2011	R.Legrand ;E. Mosnier
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la Germandrée	RR	LRR (V)	Puy de Var		
<i>Plantago maritima subsp maritima</i>	Plantain maritime	E	PR - LRR(V)	Sources salées de Gimeaux	2011	R.Legrand
<i>Rosa gallica</i>	Rosier de France	RR	PN II - LRN II - LRR(D)	Coteaux de Mirabel,	2010	S.Pouvaret
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	E	LRR (D)	Sources salées de Gimeaux	2011	R.Legrand
<i>Salvia aethiopsis</i>	Sauge d'Ethiophe	E	LRNI, LRR I	Puy St Jean		G.Guillot
<i>Seseli peucedanoides</i>	Séséli à feuilles de Peucedan	RR	LRN II - LRR(V)	Coteaux de Mirabel	2010	S. Pouvaret
<i>Trifolium retusum</i>	Trèfle tronqué	RR	LRN II - LRR(D)	Coteaux de Mirabel		
<i>Trigonella monspeliaca</i>	Trigonelle de Montpellier	R	PR - LRR(V)	Puy de Var	2001	
<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse	AR	PR, LRR	Bords de Morge	2008	D.Benard
<i>Veronica spicata</i>	Véronique en épis	RR	PR - LRR(V)	Puy de Var		
<i>Vicia bithynica</i>	Vesce de Bithynie	E	LRR(V)	Puy de Var		
<i>Vicia hybrida</i>	Vesce hybride	RR	LRR(V)	Puy de Var		

<i>Vicia melanops</i>	Vesce noire	RR	LRN I - LRR	Puy de Var		
<i>Vicia narbonensis</i>	Vesce de Narbonne	R	LRR	Puy de Var, Puy de Loule, Coteaux de Mirabel, Bords de Morge		
<i>Vicia peregrina L.</i>	<i>Vicia peregrina</i>	E	LRR	Puy de Var		
<i>Vicia serratifolia</i>	Vesce à feuilles dentées	R	LRR	Coteaux de Mirabel		
<i>Xeranthemum cylindraceum</i>	Xéranthème cylindrique	R	LRR(V)	Coteaux de Mirabel	2009	D.Benard

PR Protection Régionale
LRR Liste Rouge Régionale
Auvergne

AR : Assez rare

R : Rare

PN Protection Nationale
LRN Livre Rouge National

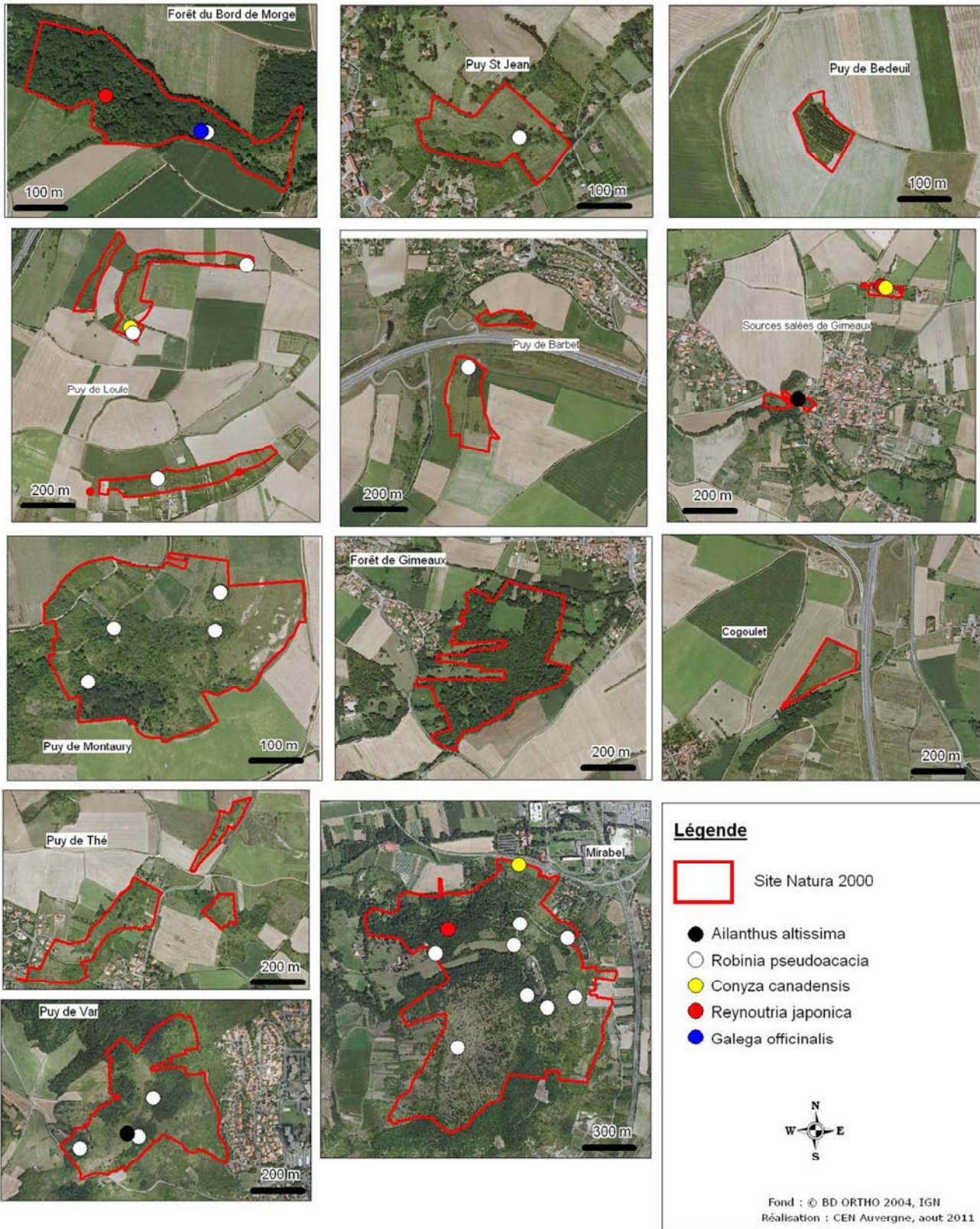
RR : Très rare

E : Exceptionnel

Tableau n°14 - Liste des plantes envahissantes sur le site
(Cf. carte des plantes envahissantes sur le site)

Site concernés	Nom des espèces envahissantes	Nom commun de l'espèce	Nombres de stations connues	
			2003	2010
Puy de Var	<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux,	0	1
	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	0	3
Coteaux de Mirabel	<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	0	1
	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	1	7
	<i>Reynoutria japonica</i>	<i>Renouée du japon</i>	0	1
Puy de Loule	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	0	3
	<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	0	1
Sources salées de Gimeaux	<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	1	1
	<i>Reynoutria japonica</i>	<i>Renouée du japon</i>	1	1
Forêt du Bord de Morge	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	0	1
	<i>Galega officinalis</i>	Galéga officinal	0	1
	<i>Reynoutria japonica</i>	<i>Renouée du japon</i>	0	1
Puy de Montauray	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	0	4
Puy de Barbet	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	0	1
Puy St Jean	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia	0	1
Total			3	28

LOCALISATION DES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE SITE NATURA 2000



**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLÉES ET COTEAUX THERMOPHILES
AU NORD DE CLERMONT FERRAND**



Synthèse :

Les inventaires ZNIEFF, les relevés floristiques récents du CEN Auvergne couplé avec les données du CBNMC mettent en évidence une présence importante d'espèces végétales remarquables, notamment inféodées aux coteaux secs. En dehors des coteaux de Mirabel, aucun inventaire botanique exhaustif n'a été réalisé. Les données analysées sont donc des observations dispersées. Le site présente néanmoins une forte diversité floristique avec **52 espèces végétales remarquables recensées sur 11 zonages sur 12 (contre 19 en 2003)**. On notera que 5 espèces sont protégées au niveau national et 18 au niveau régional. Cette connaissance dispersée et manquant d'homogénéité serait à améliorer par un inventaire exhaustif en particulier vis-à-vis des espèces des pelouses sèches qui pourront servir d'indicateurs en termes d'actions de gestion.

Aucune étude particulière n'a été réalisée sur la thématique des plantes envahissantes. Seules 3 espèces et 3 stations étaient inventoriées en 2003. Depuis 2003, des observations ont été ajoutées lors de la cartographie des habitats et lors d'observations occasionnelles passant **à 5 espèces et 28 stations**. Cette très forte augmentation loin d'être exhaustive traduit un réflexe récent des observateurs de noter et de localiser ces espèces. Elle ne traduit pas une extension massive de ces espèces depuis 8 années. L'espèce principale posant par ailleurs des dégradations des habitats naturels reste le Robinier faux acacia. Afin de pouvoir réaliser un bilan dans 6 années et d'engager des actions sur cette thématique, il serait important de réaliser un inventaire exhaustif sur l'ensemble des zonages.

➔ La faune

Tableau n°15 - Liste des espèces animales d'intérêt communautaire :

		MAMMIFERES		COLEOPTERES	LEPIDOPTERES	POISSONS
Espèces d'IC		Loutre d'Europe	Petit Rhinolophe	Lucane cerf volant	Laineuse du prunellier	Lamproie de Planer
Nom latin		<i>Lutra lutra</i>	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Lucanus cervus</i>	<i>Eriogaster catax</i>	<i>Lampetra planeri</i>
Code N2000		1355	1304	1083	1074	1096
Situation nationale source : MNHN (domaine continental)	Etat de conservation	favorable	défavorable mauvais	favorable	inconnu	
	Date d'évaluation	2008	2008	2008	2008	2008
	Aire répartition	favorable	inconnu	favorable	inconnu	favorable
	Population	favorable	inconnu	inconnu	inconnu	favorable
	Habitat d'espèce	favorable	inconnu	favorable	inconnu	inconnu
	Perspectives futures	favorable	inadéquat	favorable	inconnu	inconnu
Responsabilité du site : (éval.DOCOB)		FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE	MOYENNE	FAIBLE
Etat des lieux du document d'objectifs source : CEPA, 2003	Etat de conservation	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
				2001		
	Population	0	Caves des coteaux de Mirabel (1 individu)	Forêt de Gimeaux	Coteaux de Mirabel	0
Mise en oeuvre du document d'objectifs	Etat de conservation	favorable	inconnu	favorable	inconnu	inconnu
	Date d'évaluation	2010	2010	2005	2005 & 2011	2010
	Etat des connaissances	mauvais	mauvais	bon	bon	mauvais
	Population	présence	Caves de Mirabel (2 individus)	3 adultes (2005), Mirabel, Puy de Var, Forêt bord de Morge	Trentaine de chenilles (Butte de Barbet), 5 chenilles (Puy de Var), 1 imago (Mirabel)	présence
	Habitat d'espèces	rivière, forêt alluviale	Prairie de fauche, pelouse sèche	forêt alluviale, chênaie thermophile	Pelouses sèches, fruticées	Rivière
	Perspectives	/	Inventaire à compléter en période estivale	Maintien des forêts alluviales	Maintien des pelouses sèches à faciès embroussaillé	Inventaire piscicole à effectuer

Synthèse :

Le site a fait l'objet de trois études faunistiques axées sur l'entomofaune (coléoptères en 2001 et 2005: Lucane cerf volant, Pique prune ; lépidoptères : Laineuse du Prunellier en 2005 et inventaire exhaustif des papillons diurnes en 2011).

Des observations ponctuelles ajoutées à ces trois études ont permis d'intégrer 2 espèces d'intérêt communautaire supplémentaires aux trois espèces présentes en 2001. Au total 5 espèces sont présentes à savoir : **la Loutre d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Lucarne cerf volant, la Laineuse du Prunellier, la Lamproie de Planer**. Seule la Laineuse du Prunellier est une espèce importante pour ce site et au niveau régional avec trois stations présentes, confirmées en 2011 et dans une moindre mesure le Lucarne cerf-volant.

Les autres espèces sont des espèces marginales ou du moins la connaissance de l'état des populations (Loutre d'Europe, Lamproie de Planer) reste inconnue.

Espèces remarquables présentes sur le site



Loutre d'Europe, CEN Auvergne



Petit Rhinolophe, © Yves Gay



Laineuse du prunier, © Joseph Hlasek
www.hlasek.com



Lucane cerf volant, ©wikipedia



Lamproie de Planer, © liferuisseaux.org

Tableau n°16 - Autres espèces animales remarquables présentes sur le site

	Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Année d'observation	Observateur	Zonages concernés	Etat de conservation à l'échelle biogéographique
REPTILES							
	<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert		2001	R.Legrand	Coteaux de Mirabel	Inadéquate
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	1256	2001	R.Legrand	Coteaux de Mirabel	Favorable
AMPHIBIENS							
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	1209	2011	R.Legrand	Forêt de bord de Morge	Mauvais
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Ah05	1997	/	Forêt alluviale de Gimeaux	Inadéquate
MOLLUSQUES							
	<i>Helix pomatia</i>	Escargot de Bourgogne	Ao01	2011	R.Legrand	Puy de Thé	
LEPIDOPTERES							
	<i>Satyrion w-album</i>	Thécla de l'orme		2011	P.Bachelard	Coteau de Mirabel, versant Nord - 3 individus	
	<i>Pyrgus cirsii</i>	Hespérie des cirses		2011	P.Bachelard	Coteaux de Mirabel plusieurs spécimens	
	<i>Plebejus argyrognomon</i>	Azuré des coronilles		2001	P.Bachelard	Puy de Loule, Puy de Montauray	

Tableau n°17 - Liste des espèces animales remarquables potentiellement présentes sur le territoire

Zonage concerné	Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Habitat de l'espèce	Etat de conservation à l'échelle biogéographique
MAMMIFERES					
Forêt de Bord de Morge, Forêt de Gimeaux	<i>Chiroptères d'IC (ex : barbastella)</i>			Forêts alluviales	
	<i>Martres martres</i>	Martres	Am18	Forêts alluviales	Favorable
	<i>Muscardinus avellanarius.</i>	Muscardin	1341		Inadéquate
REPTILES					
Coteaux de Mirabel, Puy de Var, Puy de Thé, Puy de Montaury, Puy de Corgoulet, Puy de Barbet, Puy de Loule, Puy St Jean, Puy de Bedeuil	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	1283	Coteaux secs	Inadéquate
	<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape	1281	Coteaux secs	Inadéquate
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	1284	Coteaux secs	Inadéquate
	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard agile	1261	Coteaux secs	Inadéquate
AMPHIBIENS					
Forêt de Bord de Morge, Forêt de Gimeaux,	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	1191	Zones humides, forêts alluviales	Mauvais
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	1202	Zones humides, forêts alluviales	Mauvais
	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	1205	Zones humides, forêts alluviales	Mauvais
	<i>Rana.kl. esculenta</i>	Grenouille verte	Ah02	Zones humides, forêts alluviales	Inadéquate
POISSONS / CRUSTACES / MOLLUSQUES					
Morge	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	Milieux aquatiques	Favorable
ODONATES					
Forêt du Bord de Morge, Forêt de Gimeaux	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	Forêts alluviales	Mauvais

Tableau n°18 - Nombre d'espèces de papillons diurnes inventoriés sur les zonages concernés

	Coteaux de Mirabel	Puy de Barbet	Puy de Bedeuil	Puy de Loule	Puy de Montauray	Puy St Jean	Puy de Thé	Puy de Var	Croix des Rameaux (ENS)
Nombre d'espèces	61	40	/	46	40	/	37	37	28

Synthèse et récapitulatif :

En 2011, une étude exhaustive des papillons diurnes a permis de recenser 75 espèces sur les 154 présentes dans le Puy de Dôme (P. Bachelard, 2011).

En dehors de cette étude, aucun inventaire exhaustif n'a été réalisé sur un groupe animal depuis 2001 sur ce site. Les seules données sont des données sur quelques zonages pour des espèces pourtant communes comme le Léopard vert ou l'Escargot de Bourgogne. L'hétérogénéité et le manque de données précisent nécessiteraient une prospection exhaustive des différents zonages, notamment vis-à-vis des espèces susceptibles d'être présentes (Cf. tableau 17).

Tableau n°19 - Tableau récapitulatif des données

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 200	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe I de la Directive Habitats 92/43	6 habitats d'intérêt communautaire (dont 3 habitats prioritaires), soit 73 ha (31 % du site)	-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire* -Pelouses maigres de fauche de basse altitude -Prés salés d'intérieurs* -Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin -Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> * -Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinionbetuli</i>	CEN Auvergne, 2011
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	5	Loutre d'europe (<i>Lutra lutra</i>), Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>), Lucane cerf volant (<i>Lucanus cervus</i>), Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	CEN Auvergne, SHNAO
Espèces végétales remarquables	52		CEN Auvergne et CBNMC
Autres espèces animales remarquables (intérêt européen)	5	Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>), Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>), Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), Escargot de Bourgogne (<i>Helix pomatia</i>)	CEN Auvergne
Espèces exotiques envahissantes	5 espèces, 28 stations	Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>), Robinier faux acacia, (<i>Robinia pseudoacacia</i>), Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>), Renouée du japon (<i>Reynoutria japonica</i>), Galéga officinal, (<i>Galega officinalis</i>)	CEN Auvergne et CBNMC

PARTIE III - LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la Directive « Habitats » a pour objectifs de « Favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation de ces « habitats » constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné dans les limites de compatibilité avec la conservation des habitats et des espèces qu'il accueille.

Pour cela, des objectifs déclinés sur deux niveaux permettent d'aboutir à des actions précises en lien avec les activités concernées. Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions du paragraphe suivant.

Les objectifs de développement durable ont été déclinés selon trois niveaux de priorité (*****Priorité forte, **Priorité moyenne, *Priorité faible**).

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau n°20 - Enjeux / Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable classés par ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêts communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés***	Conserver, entretenir et restaurer les pelouses sèches et leurs milieux associés	Contrat N2000, charte, crédits d'animation, MAEt	-Pelouses sèches semi-naturelles -Pelouses maigres de fauche	Laineuse du Prunellier	agriculture, voiries, loisirs, urbanisation	ENS « Colline de Mirabel » Chantiers insertion Côtes de Clermont
Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés***	Conserver et réhabiliter les forêts alluviales et leurs milieux associés	Contrat forestier N2000, charte, crédits d'animation	-Mégaphorbiaies hygrophiles -Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes -Forêts alluviales	Lucarne cerf volant Loutre d'Europe	sylviculture, voiries, loisirs, urbanisation	ENS « Val de Morge »
Préserver les sources salées***	Conserver, entretenir, réhabiliter les sources salées	Contrat N2000, charte, crédits d'animation	Prés salés d'intérieur			
Préserver les espèces d'intérêt communautaire**	Conserver et favoriser les espèces d'intérêt communautaire	Contrat N2000, charte, crédits d'animation, MAEt		Lamproie de Planer, Petit Rhinolophe	agriculture, sylviculture, loisirs	

Tableau n°21 - Enjeux / Objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaires concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site**	Assurer le suivi de l'état écologique du site	Tous	Toutes	agriculture, sylviculture, loisirs, tourisme, urbanisation	
	Suivre l'impact des mesures de gestion engagées				
Compléter les inventaires naturalistes	Habitats et espèces de la directive « Habitats », autres groupes (reptiles, plantes envahissantes, plantes remarquables)				
Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du Docob**	Informar les habitants des objectifs et des actions du Docob	Tous	Toutes		
Veiller au respect des mesures engagées***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte / MAE				
	Identifier et appuyer les porteurs de projet				
	Coordonner et mettre en place les actions				

Tableau n°22 - Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Protéger	Entretien	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
pelouses sèches et milieux associés	A	Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés	***	X	X	X	X	X
forêts alluviales et milieux associés	B	Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés	***	X		X	X	X
sources salées	C	Préserver les sources salées	***	X	X	X	X	X
espèces d'intérêt communautaire	D	Préserver les espèces d'intérêt communautaire	**	X			X	
Objectifs transversaux	E	Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site	**				X	X
	F	Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du Docob	**					X
	G	Veiller au respect des mesures engagées	***	X	X	X	X	X

(1) *** : niveau de priorité élevée ; ** : niveau de priorité moyen ; * : niveau de priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement centrés sur les habitats remarquables (pelouses sèches et forêts alluviales) puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000.

2. ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, un récapitulatif de l'ensemble **des 18 actions** ainsi que leur coût estimé est présenté dans le tableau suivant :

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

- G**: Entretien, restaurer (gérer)
- S** : Suivre, surveiller, inventorier
- C** : Communiquer, valoriser
- A** : Animer le Docob

Tableau n°23 - Les actions

Intitulé de la mesure	Objectif durable concerné et niveau de priorité de la mesure (1)	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Zonages concernées	Echéancier	Surface concernée (ha) ou public visé	Coût prévisionnel de la mesure
G1 : Débroussailler les pelouses sèches (A1)	A - Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés***	Conserver, entretenir et restaurer les pelouses sèches	Contrat N2000, MAET	-débroussailler -élaguer -bucheronner -apporter du conseil auprès d'autres équipes (équipes insertion)	Animateur Riom Communauté Ville de Clermont	Agriculteurs Propriétaires Collectivités Chantiers d'insertion CEN Auvergne	Tous les coteaux	/	100 ha	25 000 €
G2 : Entretenir les pelouses sèches, les prairies de fauche (A2, A3)	A - Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés***	Conserver, entretenir et restaurer les pelouses sèches	Contrat N2000, Charte, MAET	-faucher -débroussailler les rejets -rétablir le pâturage (pose de clôture) -faire pâturer -accompagner les agriculteurs	Animateur Riom Communauté	Agriculteurs Propriétaires Collectivités	Tous les coteaux, priorité à Cogoulet, Coteaux de Mirabel	/	52 ha	25 000 €
G3 : Entretenir et restaurer les forêts alluviales (F1, F2, F3, E3)	B - Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés***	Conserver et réhabiliter les forêts alluviales	Contrat forestier N2000, Charte, Crédits d'animation	-favoriser une gestion forestière favorable à l'habitat (conservation d'arbres sénescents, favoriser des essences diversifiées et adaptées) : enjeu Lucarne cerf volant -favoriser la plantation des essences alluviales -Conserver, restaurer les annexes hydrauliques -entretenir, restaurer des mares forestières	Animateur CRPF	Propriétaires, Collectivités	Forêt alluviale de Gimeaux, Forêt Bord de Morge	/	28 ha	25 000 €
G4 : Entretenir et restaurer les sources salées (E1, E2)	C - Préserver les sources salées***	Conserver, entretenir, réhabiliter les sources salées	Contrat N2000, Charte, Crédits d'animation	-faucher -débroussailler les rejets -restaurer des écoulements	Animateur	CEN Auvergne Sources pétifiantes de Gimeaux, Conseil Général	Sources salées de Gimeaux	/	1 ha	20 000 €

G5 : Maintenir, restaurer, entretenir les haies, buissons (A4)	D -Préserver les espèces d'intérêt communautaire**	Conservet et favoriser les espèces d'intérêt communautaire	Contrat, Charte, MAEt, Conseil Général	-Replanter des haies -Entretien des haies -Conservet des buissons (enjeu Laineuse du Prunellier, Petit Rhinolophe) -Conservet les ripisylves (enjeu Loutre, Petit Rhinolophe) -Entretien des ripisylves -Planter des linéaires dégradés ou inexistant de ripisylves	Animateur	Agriculteurs Mission haies Auvergne, Collectivités, CEN Auvergne	Tous zonages	occasionnel	Linéaire non estimé	15 000 €
G6 : Nettoyer, réhabiliter et limiter les décharges sauvages	A-Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés*** B-Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés*** C-Préserver les sources salées***	Conservet, entretenir et restaurer les pelouses sèches et les forêts alluviales	Contrat, Charte, Crédits d'animation	-Inventorier les dépôts (Mirabel) -Nettoyer (chantier bénévole, chantier de restauration...) -Fermer des accès -Mobiliser la surveillance	Animateur	CEN Auvergne Riom Communauté Sivom Val de Morge Communes Propriétaires	Tous zonages, priorité à Coteaux de Mirabel, Puy de Thé, Puy de Var, Forêt alluviale de Gimeaux, Forêt bord de Morge	Tous les ans	punctuel	20 000 €
G7 : Veiller et contrôler l'extension des espèces exotiques envahissantes	A-Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés*** B-Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés*** C-Préserver les sources salées***	Conservet, entretenir et restaurer les pelouses sèches, les forêts alluviales, les sources salées	Contrat N2000, Charte, Crédits d'animation	-Réaliser un inventaire exhaustif -Intervenir en cas d'urgence sur des espèces invasives en cours de colonisation (Chantier bénévole arrachage ou intervention équipe)	Animateur CRPF	Propriétaires, Commune, CEN Auvergne	Tous les zonages	Inventaire urgent	235 ha	20 000 €
G8 : Aménager des gîtes à chauves-souris (F4)	D-Préserver les espèces d'intérêt communautaire**	Conservet et favoriser les espèces d'intérêt communautaire	Contrat, Charte	-Installer des grilles ou des portes sur des souterrains -Aménager l'intérieur de souterrains (maintien des voûtes, aménagement thermique)	Animateur	Propriétaires, Collectivités, CEN Auvergne	Tous zonages	occasionnel	2 souterrains	9 000 €
G9 : Négocier des accords fonciers ou acquérir (AEFO)	A-Préserver les pelouses sèches et leurs milieux associés*** B-Préserver les forêts alluviales et leurs milieux associés*** C-Préserver les sources salées***	Conservet, entretenir et restaurer les pelouses sèches, les forêts alluviales, les sources salées	animation N2000, souscription, Fondation, Fonds de dotation	-acquérir du foncier ou accords de gestion -mobiliser les communes autour des biens sans maître et sans vocation	Animateur	CEN Auvergne Riom Communauté Sivom Val de Morge Communes, EPF...	Tous les zonages, priorité aux Coteaux de Mirabel, Puy de Var, Puy de Thé, Puy de Montaury, Puy de Barbet, Puy de Loule	En amont de G1, G2, G3, G4	Objectif de 60 ha cumulés	20 000 €
S1 : Mettre en place des indicateurs de suivi (S5, S6)	E- Suivre l'évolution des habitats et des espèces sur le site**	Assurer le suivi de l'état écologique du site Suivre l'impact des mesures de gestion engagées	Crédits d'animation	-Mesurer une série d'indicateurs (poursuivre le suivi) et installer des éco compteurs -Mettre en place un suivi photographique (paysage)	Animateur	Chauve-souris, Auvergne, CEN Auvergne CBNMC, CRPF, SHNAO, ONEMA, Fédération de pêche, GMA	Tous les zonages	Si possible tous les ans pour un suivi optimal, et des inventaires les plus exhaustifs possibles	235 ha	20 000 €
S2 : Compléter les inventaires naturalistes (S3)				Réaliser des inventaires naturalistes (plantes remarquables, reptiles, poissons, coléoptères)						35 000 €

C1 : Diffuser le Document d'objectifs (C2)	F-Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob**	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Crédits d'animation	Reproduire et diffuser le Docob	Animateur	/		1 fois en 6 ans	COPIL + acteurs du site	0 €
C2 : Diffuser des lettres d'information				-Diffuser des informations via les bulletins municipaux -Créer un site internet	Animateur	Communes, CC, DREAL		En cas d'actualités précises	Communes, Communautés de communes	5 000 €
C3 : Organiser des visites autour du site (L3)				-Organiser des animations nature, conférences, réunions publiques, stands	Animateur, OT	CEN Auvergne, CPIE Clermont-Dômes....		occasionnel	Centres de loisirs et écoles, OT, Lycées agricoles....	4 000 €
C4 : Mettre en valeur le site Natura 2000 (L2)				-Participer à la mise en place de sentier de découverte ou de randonnée en cas de nouveaux projets -Réaliser des expositions temporaires -Réaliser deux dossiers pédagogiques (Puy St Jean, Coteaux de Mirabel) -Plaquette de sites (réactualisation de Puy St Jean/Bedeuil)	Animateur, OT	Communes, Communautés de Communes, OT, CEN Auvergne	Priorité aux zonages déjà concernés: Puy St Jean, Forêt du bord de Morge, Puy de Thé, Sources de Gimeaux, Coteaux de Mirabel, Puy de Var	occasionnel	235 ha	30 000 €
A1 : Poursuivre la signature de la charte Natura 2000 (C1)	G-Veiller au respect des mesures engagées***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la signature de contrat / charte Natura 2000 et de MAET	Crédits d'animation	Faire signer la charte Natura 2000 : collectivités, entreprises	Animateur	Propriétaires, collectivités		Lors de la phase d'animation du Docob, les deux premières années	235 ha	/
A2 : Participer à l'expertise des études d'incidence (C3)		Identifier et appuyer les porteurs de projet		-Mettre à disposition et expliciter les données écologiques nécessaires au travail des bureaux d'étude -Faire connaître le dispositif d'évaluation des incidences	Animateur	Bureaux étude		/		
A3 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs (C4, C5, C6)		Coordonner et mettre en place les actions		-Pointer sur terrain les problèmes (gravats, coupes à blanc...), -Appuyer les projets (conseils), -Bilan technique et financier auprès de la DREAL	Animateur	/		Chaque année		90 000 €

() : dénomination de l'ancienne action
niveau de priorité : * faible, ** moyen, *** fort
en rouge : nouvelle action

3. LE BUDGET ESTIMATIF

Le budget estimatif global est évalué à partir de 2012, l'animation du nouveau Document d'objectifs ne devant commencer qu'en 2012. Le montant global estimé sur 6 années de 2012 à 2016 s'élève à **363 000 €**. Ce budget correspond à l'évaluation par l'opérateur des coûts et des engagements financiers potentiels et des partenaires financiers et techniques mobilisables. Il reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

49 % du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

15 % du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

11 % du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

25 % du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.

Répartition budgétaire des actions et des financements

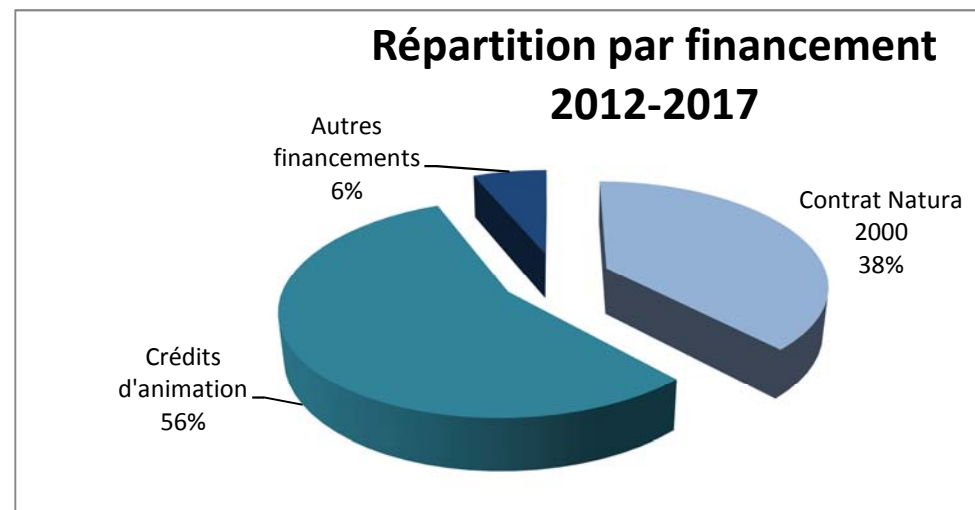
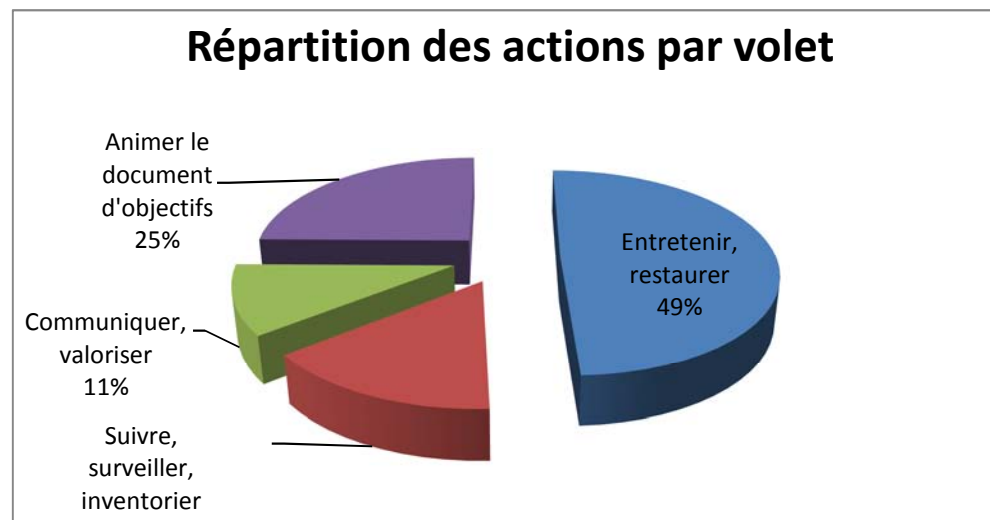


Tableau n°24 - budget

	2012				2013				2014				2015				2016				2017				TOTAL
	financements				financements				financements				financements				financements				financements				
	Contrat	Etat	autre		Contrat	Etat	autre		Contrat	Etat	autre		Contrat	Etat	autre		Contrat	Etat	autre		Contrat	Etat	autre		
	25 000 €	9 000 €	0 €	34 000 €	35 500 €	5 000 €	5 000 €	45 500 €	23 000 €	0 €	10 000 €	33 000 €	31 500 €	0 €	5 000 €	36 500 €	15 000 €	2 000 €	3 000 €	20 000 €	8 000 €	2 000 €	0 €	10 000 €	179 000 €
G1 Débroussailler les pelouses sèches	12 500 €			12 500 €	12 500 €			12 500 €				0 €				0 €								0 €	25 000 €
Entretien des pelouses sèches, les prairies de fauche	12 500 €			12 500 €	12 500 €			12 500 €				0 €				0 €								0 €	25 000 €
G3 Entretien et restaurer les forêts alluviales				0 €				0 €	12 500 €			12 500 €	12 500 €			12 500 €								0 €	25 000 €
G4 Entretien et restaurer les sources salées				0 €				0 €		10 000 €			10 000 €			10 000 €			10 000 €					0 €	20 000 €
G5 Maintenir, restaurer, entretenir les haies, buissons				0 €				0 €		5 000 €	5 000 €				0 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €	15 000 €
G6 Nettoyer, réhabiliter et limiter les décharges		2 000 €		2 000 €		5 000 €		5 000 €				0 €	9 000 €			9 000 €		2 000 €		2 000 €			2 000 €	2 000 €	20 000 €
G7 Veiller et contrôler l'extension des espèces env.		5 000 €		5 000 €		7 500 €		7 500 €	7 500 €			7 500 €				0 €								0 €	20 000 €
G8 Aménager des gîtes à chauves-souris						3 000 €		3 000 €	3 000 €			3 000 €				0 €							3 000 €	3 000 €	9 000 €
G9 Négocier des accords fonciers ou acquérir		2 000 €		2 000 €				5 000 €	5 000 €			5 000 €			5 000 €	5 000 €			3 000 €	3 000 €				0 €	20 000 €
		8 500 €		8 500 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	8 500 €	0 €	8 500 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	14 500 €	0 €	14 500 €	0 €	13 500 €	0 €	13 500 €	55 000 €
S1 Mettre en place des indicateurs de suivi		3 500 €		3 500 €		0 €		0 €	3 500 €			3 500 €			0 €	0 €		9 500 €		9 500 €			3 500 €	3 500 €	20 000 €
S2 Compléter les inventaires naturalistes		5 000 €		5 000 €		5 000 €		5 000 €	5 000 €			5 000 €			5 000 €	5 000 €		5 000 €		5 000 €			10 000 €	10 000 €	35 000 €
		4 500 €		4 500 €	0 €	10 500 €	0 €	10 500 €	0 €	3 500 €	0 €	3 500 €	0 €	12 500 €	0 €	12 500 €	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	39 000 €
C1 Diffuser le Document d'objectifs		0 €		0 €				0 €				0 €				0 €								0 €	0 €
C2 Diffuser des lettres d'information, site internet		2 000 €		2 000 €				0 €	1 000 €			1 000 €				0 €		2 000 €		2 000 €				0 €	5 000 €
C3 Organiser des visites autour du site		500 €		500 €		500 €		500 €	500 €			500 €			500 €	500 €		1 000 €		1 000 €			1 000 €	1 000 €	4 000 €
C4 Mettre en valeur le site Natura 2000		2 000 €		2 000 €		10 000 €		10 000 €	2 000 €			2 000 €			12 000 €	12 000 €		2 000 €		2 000 €			2 000 €	2 000 €	30 000 €
		15 000 €		15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	0 €	15 000 €	90 000 €
A1 Poursuivre la signature de la charte Natura 2000				cf. A3				cf. A3				cf. A3			cf. A3					cf. A3			cf. A3	cf. A3	cf. A3
A2 Participer à l'expertise des études d'incidence				cf. A3				cf. A3				cf. A3			cf. A3					cf. A3			cf. A3	cf. A3	cf. A3
A3 Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs		15 000 €		15 000 €		15 000 €		15 000 €	15 000 €			15 000 €			15 000 €	15 000 €		15 000 €		15 000 €			15 000 €	15 000 €	90 000 €
	25 000 €	37 000 €	0 €	62 000 €	35 500 €	35 500 €	5 000 €	76 000 €	23 000 €	27 000 €	10 000 €	60 000 €	31 500 €	32 500 €	5 000 €	69 000 €	15 000 €	36 500 €	3 000 €	48 500 €	8 000 €	33 500 €	0 €	41 500 €	363 000 €

4. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 7 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 30 mesures de contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

Tableau n°25 - Mesures contractuelles de gestion proposées

Code Action	Code Contrat Natura 2000	Intitulé
G1, G2, G4	A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage.
	A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
	A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
	A32203P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique.
	A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
G3	F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
	F22703	Mise en œuvre de régénérations dirigées
	F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
	F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
	F22710	Mise en défens d'habitat d'intérêt communautaire
	F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
	F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
	F22715	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive
	A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
	A32309P	Création ou rétablissement de mares
	A3209R	Entretien de mares
	A32314P	Restauration des ouvrages de petites hydrauliques
	A32314R	Gestion des ouvrages de petites hydrauliques
	A32315	Restauration et aménagements des annexes hydrauliques
	A32316P	Chantier de restauration de la diversité physique des cours d'eau et de sa dynamique érosive
	A32317P	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons
	A32319	Restauration des frayères
G5	A32306P	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
	A32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers
	A32311R	Entretien, et de restauration des ripisylves de la végétation des berges et enlèvement raisonné d'embâcles
	A32311P	Restauration des ripisylves de la végétation des berges et enlèvement raisonné d'embâcles
G6	A32327P	Opérations innovantes
	A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
G7	A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
	F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
G8	A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
	A323-23P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
	A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

5. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301036 « Vallée et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd » **Validation COPIL du 29 avril 2008**

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées (carte des habitats, inventaires faunistiques et floristiques...) ; et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse.

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte.

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

③ Ne pas détruire les haies, les talus, les murets, les ripisylves, les prés-vergers (sauf risque sanitaire ou lié à la sécurité des usagers).

Point de contrôle : Etat des lieux avant signature, contrôle sur place. Vérification du maintien des linéaires et vergers (photo aérienne).

④ Ne pas remblayer le terrain naturel.

Point de contrôle : sol naturel affleurant (sur place).

⑤ Ne pas déposer de déchets (gravats, ordures...).

Point de contrôle : contrôle sur place.

LES COTEAUX SECS (pelouses et prairies relevant de la Directive « Habitats »)

Engagements soumis à contrôles

① Autorise le pâturage des animaux d'élevage, la mise en place d'équipements pastoraux (clôture, tonne à eau...) et le passage de l'exploitant agricole sur la parcelle.

Point de contrôle : Pas de refus d'accès.

② Ne pas détruire le couvert herbacé par destruction mécanique ou chimique (labour, désherbage chimique...)

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

③ En l'absence de réglementation des boisements, ne pas faire de plantations sur les pelouses non liées à la création, au maintien ou à la restauration des haies dans un état de conservation favorable.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

LES RIVIERES

Engagements soumis à contrôles

① En l'absence de réglementation des boisements, ne pas planter les espèces ci-après à moins de 10 m des rives des cours d'eau : peuplier, résineux (tous types), robiniers (acacia), arbustes horticoles.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation.

② Ne pas protéger les berges par des gravats ou des enrochements.

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de protection..

③ Ne pas réaliser de coupe à blanc de la ripisylve originelle.

Point de contrôle : Continuité du linéaire d'arbres (photo-interprétation).

LES MILIEUX FORESTIERS (Tous types et / ou ne relevant pas de la Directive Habitats)

Engagements soumis à contrôles

① Conserver au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha d'un diamètre de 30 cm à 1,3 m de hauteur lors des opérations de coupe (pas d'obligation si absence de coupe), sauf si risque sanitaire ou mise en danger du public (dans ce dernier cas, l'arbre sénescé peut-être laisser au sol).

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.

② En cas de plantations, utiliser des essences naturellement présentes en Auvergne (cf annexe).

Point de contrôle : Contrôle sur place et dans les aménagements forestiers PSG, CBPS ,et RTG.

LES CHENAIES-FRENAIES DES BORDS DE RUISSEAU

Engagements soumis à contrôles

① Exploitation possible avec régénération naturelle. Plantation ponctuelle complémentaire autorisée (<25% de la surface contractualisée) uniquement si avec des chênes pédonculés et/ou des frênes élevés.

Point de contrôle : Contrôle sur place d'absence de plantation autre que de chêne ou frêne et <25% de la surface.

□ LES GITES A CHAUVES-SOURIS

Engagements soumis à contrôles

① Ne pas obturer hermétiquement les gîtes et conserver au minimum un espace horizontal de 15 cm de hauteur et de 50 cm de largeur pour permettre le passage des animaux.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

② Ne pas déranger les chauves-souris (bruit, feu, installation d'éclairage, effarouchement).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

③ Prévenir la structure animatrice de tout travaux aux abords et dans les gîtes..

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.

le :, à.....
signature du ou des propriétaires

le :, à.....
signature du ou des ayants droit

RECOMMANDATIONS

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

TOUS MILIEUX

- Limiter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire.
- Informer la structure animatrice natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.

LES COTEAUX SECS

- Eviter de fertiliser les pacages
- Eviter d'utiliser des produits phytosanitaires
- Pratiquer une fauche centrifuge, c'est à dire de l'intérieur vers l'extérieur favorable à la survie des espèces animales

LES RIVIERES

- Non intervention sur les forêts riveraines, à l'exception des coupes visant le maintien

réglementaire des écoulements, la sécurité des biens et des personnes

- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique
- Hors ripisylve, favoriser l'implantation d'une bande enherbée d'au moins 5 mètres de large le long des linéaires des cours d'eau
- Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges
- Limiter l'accès direct des bovins aux berges et au cours d'eau et éviter ainsi la dégradation des berges par piétinement. Des clôtures limitant l'accès ainsi que des pompes de prairie dans les milieux pâturés peuvent être installées dans cet objectif.

MILIEUX FORESTIERS

- Privilégier la régénération naturelle et réduire progressivement les essences d'origine exotique (non naturellement présente en Auvergne) et les cultivars de peupliers.
- Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.
- En cas de plantation, utiliser des essences « objectif » adaptées à la station forestière concernée et favoriser une diversification des essences.
- Maintenir une proportion de feuillus dans les peuplements résineux (y compris les reboisements)

GITES A CHAUVES-SOURIS

- Respecter la plus grande tranquillité à proximité immédiate des gîtes en limitant les activités humaines dérangeantes du 15 mars au 15 août pour les gîtes de reproduction et du 1^{er} octobre au 31 mars pour les gîtes d'hibernation.
- Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal stressé (qui tentera de fuir) que pour l'homme (morsure de défense).
- Maintenir des arbres dépérissants, creux ou fissurés, dès lors qu'ils ne portent pas atteinte à la

sécurité des biens et des personnes (risque de chute).

- En matière de prophylaxie animale, limiter au maximum l'utilisation de vermifuges de la classe des avermectines (ivermectine). Privilégier des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (benzimidazole, imidazole..) et donc sur les chauves-souris

**ANNEXE : LISTE DES ESSENCES FORESTIERES AUTORISEES EN CAS DE
PLANTATION EN ZONE INTERSTITIELLE (HORS HABITAT RELEVANT DE LA
DIRECTIVE)**

Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Chênes sessile et pedonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*)
Chêne pubescent (*Quercus pubescens*)
Erable plane (*Acer platanoïdes*)
Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
Merisier (*Prunus avium*)
Saule blanc (*Salix alba*)
Saule marsault (*Salix gr. caprea*)

Arbres fruitiers (vergers) : tous

6. LES MAET

(Validation COPIL du 29 avril 2008)

Tableau 26 : Liste des MAET disponibles de 2007 à 2013 issus du PDRH

<i>Habitat ou espèce concernés</i>	<i>Nom de la mesure</i>	<i>Objectif</i>	<i>Coût de la mesure</i>	<i>Surface et nombre d'exploitation contractualisé depuis 2008</i>
<i>Pelouse sèche</i>	<i>AU_COTO_PS1</i>	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	261 €/ha/an Herbe 01 +herbe 03 + Herbe 04 + Socle 01	7,85 ha (1 exploitant)
<i>Pelouse sèche</i>	<i>AU_COTO_PS2</i>	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	209 €/ha/an Herbe 09 + Ouvert 01	
<i>Prairie de fauche</i>	<i>AU_COTO_PF1</i>	Conserver des prairies riches en fleurs	165 €/ha/an Herbe 07 + Socle 01	2,3 ha (1 exploitant)
<i>Faune</i>	<i>AU_COTO_HA1</i>	Préserver l'habitat de la faune menacée (haie)	0,094 €/ml/an Linea 01	

7- LE SUIVI SCIENTIFIQUE

Tableau n°27 - indicateurs de suivi

LISTE DES INDICATEURS PRIORITAIRES										
Type	Grand type d'Indicateurs (20)	Indicateurs échelle local (DOCOB, LN III) indicateur prioritaire obligatoire tout projet (26) indicateur prioritaire selon moyen (10) indicateur secondaire choix libre selon dossier	Unité	Source pour renseigner l'indicateur	Etat initial (2003)	Valeur pour l'année 2008 (non incrimentée)	Valeur pour l'année 2011 (non incrimentée)	Valeur cumulée depuis l'état initial	Commentaires	
o	Indicateurs de pression d'origine humaine	Indicateurs de pression d'origine humaine								
	Qualité de l'eau									
		Qualité chimique de l'eau de la rivière								
	Espèces invasives	Nbre de plantes exotiques envahissantes sur l'ensemble des zonages	Nombre		3	5	5	5		
		Nbre d'animaux exotiques envahissants sur l'ensemble des zonages	Nombre		ND	ND	ND			
		Nbre de stations concernés par les plantes exotiques	Nombre		3	ND	28	28		
	Occupation du sol	Occupation du sol du site	%					fermé : 40 % ouvert: 34 % déprise :27 %		
		Linéaire de routes / chemins carrossables autorisés								
	Usage agricole	Nbre d'exploitants agricoles	Nombre		ND	ND	6	6		
		Surface agricole (=surface îlot PAC)	ha		ND	66ha	66ha	66ha		
		Nbre de dépôts de déchets > 1 m3	Nombre		0	1	4	4	Dépôts liés à la construction d'une maison à Mirabel, + Morge	
	Gestion du site	Nbre de projets soumis à étude d'incidence	Nombre		1		5	6	A89 sur Puy de Barbet, Sources Rozana, PLU de Chateaugay, CET Montcel, ZAC	

									Combronde	
	Ligne électrique HT	Nombre		2	2	2	2			
	Ligne électrique MT	Nombre								
	Indicateurs de pression d'origine naturelle	Indicateurs de pression d'origine naturelle								
	climat	Climat : Tmoy et Pmoy annuelle sur le site		13°C 600mm	ND	ND				
		Rapport pelouse/pelouse embroussaillée								
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux	Indicateurs d'état globaux								
	Espèces menacées	Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20		10	ND	11,7	ND		Evolution et amélioration des connaissances
		Nbre de plantes liste rouge régionale sur site	Nombre		16	46	52	52		
		Nbre d'animaux liste rouge régionale sur site	Nombre		ND	2	3	3		
		Nbre d'espèces d'IC sur sites	Nombre		3	5		5		
		Inventaire lucane cerf-volant	Nbre de communes concernées		ND	ND	ND	3		
		Inventaire Petit Rhinolophe	Nbre d'individu		1		2	2		
		Inventaire Laineuse du Prunellier	Nbre de nids		absent	absent	absent	2		
		Inventaire de <i>Samolus valerandii</i>	Qualitatif et quantitatif		présent		>1000			Arrêt de désherbant chimique
		Inventaire <i>Lepidium Latifolium</i>	Quantitatif		présent		22			Menacé par fauche précoce des talus routiers
		Listes d'Orchidées parcelle YC 60	Nombre			14	13			
	Listes d'Orchidées parcelle ZK 79	Nombre			9	9				
	Habitat	Etat global de conservation des habitats d'IC	Note sur 20		10		11,3			
		Nbre d'habitat d'IC	Nombre		3	6	6	6		Evolution et amélioration des connaissances
Surface des habitats IC		ha		111	73	73	73		Précision des relevés, et des technique SIG	

		Cartographie habitats secteurs représentatifs du 6210	ha				pel sèche : 0,15 pel emb : 0,12 fruticée : 0,12 pré-bois : 0,20		
		Cartographie habitats secteurs représentatifs du 9160 et 91E0	ha	6,89	91E0 : 9,93 ha 9160 : 8,31 ha				
		Inventaire des espèces halophiles	nombre d'espèces	3	3	4			
		Relevés phytosociologiques du 1340	Qualitatif			Présent			
		Relevés phytosociologiques du 6210	Qualitatif			Présent	Présent		
		Relevés phytosociologiques du 91E0	Qualitatif			Présent			
		Relevés phytosociologiques du 9160	Qualitatif			Présent			
		Relevé phytosociologique du 6510	Qualitatif				Présent		
		Relevé phytosociologique du 6430	Qualitatif			Présent			
		Cartographie habitats parcelle ZK79	ha		pel sèche : 0,015 pel emb 50% : 0,161 pel avec buisson : 0,153 fruticée : 0,274 accrus : 0,152	pel sèche : 0,015 pel emb 50% : 0,161 pel avec buisson : 0,153 fruticée : 0,274 accrus : 0,152			
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponses globaux	Indicateurs de réponses globaux							
	Budget engagé	Budget engagé (contrat, MAEt, animation)	€					138 542 €	contrat 2003-2005 et 2008-2012
		Montant financier obtenu dans l'année hors contrat	€	/		29 500 €	20 000 €	/	
	Surface protégée	Surface de la zone protégée (ex : périmètre Natura 2000)	ha	231,13		235,3	235,3	235,3	
		Surface avec protection réglementaire	ha				0 ha	0 ha	
		Surface des acquisitions foncières (Mirabel) –CEN Auvergne	ha	4,9937		4,9937	4,9937	4,9937	
		Surface de la maîtrise d'usage (Mirabel) – CEN Auvergne	ha	ND		ND	7,1224	7,1224	
		Surface de la maîtrise d'usage (site Natura 2000) – CEN Auvergne	ha	7,4142		ND	22,8041	22,8041	
		Acquisition foncière à but environnemental des collectivités	ha/parcelles	ND		ND	31, 1919 / 106	31, 1919 / 106	
		Contrats Natura 2000	Nombre	0		2	0	2	
		Surface contrats	0		5,85ha	0	5,85ha		

	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes		0	0	9	9	
		Surface chartes		/	/	27,634 ha	27,634ha	
	Contractualisation MAET	Nbre agric.		0	0	1	1	
		Surface MAET		0	0	10,15 ha	10,15 ha	
	CAD	Nombre		1	1	0	1	
		surface		36,5	36,5	0	36,5	
Gestion engagée								
	Surface totale concernée par les travaux de gestion conservatoire				13,35 ha	0 ha	13,35 ha	
	Surface totale concernée par de la gestion durable (MAEt+PG forestier+Charte...)	ha		36,5	36,5	48	48	
	Etude incidence - NDr de projet avec conseil en amont			/		6	6	
	Nbre d'études réalisées (financées par N2000)	Nombre		1	1	1	5	Laineuse, Lucarne, habitat 9160, carto habitats, expertise de l'habitat forestier de la forêt de Gimeaux papillons (2011)
Suivi engagé	Nbre d'études et d'expertise de faisabilité depuis 2003				4	1	5	pastorale, plan gestion Mirabel et val de Morge,; étude de synthétisation des enjeux socio économique, foncier et environnement al de Mirabel.
	Nbre d'habitats concernés par des suivis	nombre		0			3	
	Nbre d'espèces concernés par des suivis	nombre		0	1	1	1	Petit Rhinolophe
	Nbre de réunions organisées par l'animateur							
	Nbre de participants aux réunions organisées par l'animateur							

	Nbre de participations de l'animateur à des réunions sur le territoire Natura 2000							
	<i>Collectivités informées/contactées</i>			12	17			
	<i>Agriculteurs informés/contactés</i>			ND	8			
	<i>Propriétaires informés/contactés</i>			0	779			
	<i>Autres acteurs informés/contactés</i>			0	625			
Communication	Nbre de plaquettes éditées							
	Nbre de plaquettes distribuées			0	5000			
	Nbre de connection site internet							
	Nbre article de presse							
	Nbre d'outils de communication			0	2	5		plaquettes Morge et Mirabel, panneaux sources salées, photos ULM
	Nbre de personnes touchées par une action de communication					465		
		Nombre		0	6	6	25	
	Sorties nature (N2000+ENS)	Nombre participation		0	165	173	631	
		Nombre		ND	1	4	6	
	Conférence / diapo (N2000- ENS)	Nombre participation			48	72	218	
		Nombre		ND	0	3	7	
	Chantiers bénévoles (N2000-ENS)	Nombre participation			0	298	335	
Performance								
Indicateurs de réponses liées à une action précise	Indicateurs de réponses liées à une action précise							
Travaux réalisées (à adapter en fonction des sites)		ha				13,35	13,35	
	Surface débroussaillée							
	Surface de plantation (forêt alluviale)	ha			0,5	0,5	0,5	
	Caves fermées avec accès chauves-souris	Nombre		0	0	2	2	
	Clôtures installées / restaurées-entretenues							

	Fermeture d'accès véhicules				1	0	1	
	Linéaire de haies plantées / ligneux plantés				100 m	0	100 m	
	Volume de déchets éliminés	m ³				10m ³	10 m ³	3 chantiers de ramassage bénévoles
	Surface nouvelle zone de pâturage							
	Nbre de sentiers/sites équipés (financé par N2000)	nombre		1	3	3	3	Mirabel, sources de Gimeaux, Bords de Morge
	Nbre panneaux d'informations installés (financé par N2000)	nombre			3	0	3	
	Nbre d'exposition temporaire	nombre		0	1	1	2	OT Riom

BIBLIOGRAPHIE

- ANTONETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M. (2006). *Atlas de la Flore d'Auvergne*. Conservatoire botanique national du massif Central, 984 p.
- ASF, 2010. - Propositions de mesures compensatoires à l'emprise de l'A89 sur la « Butte Barbet » Site Natura 2000 « vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd FR 830 1036 », Commune de Combronde (63). 16p.
- BACHELARD Ph., 2011. - Inventaire des Rhopalocères et Zygènes et rechercher de l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*) sur sept coteaux au nord de Clermont-Fd (Puy-de-Dôme). 20 p. SHNAO. CEN Auvergne.
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J. (2004). *Prodrome des végétations de France*. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2004, 171 p. (Patrimoines naturels, 61).
- CEPA, 1997. – Diagnostics écologiques et fonciers en vue d'une intervention Conservatoire. 91 p. DIREN Auvergne.
- CEPA, 2003. – *Documents d'objectifs Natura 2000, vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand n° 830 1036*. Document de synthèse. 83 p. DIREN Auvergne, DDAF Puy de Dôme.
- CEPA, 2003. – *Documents d'objectifs Natura 2000, vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand n° 830 1036*. Document de compilation. Non paginé. DIREN Auvergne, DDAF Puy de Dôme.
- CEPA, 2008. Mise en œuvre du Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible « Coteau de Mirabel » Communes de Ménérol, Riom, Marsat, Malauzat Compte-rendu d'exécution 2008. 25 p. Rapport interne.
- CEPA, 2007. – Plan de gestion Espace Naturel Sensible des « Coteaux de Mirabel », communes de Riom, Ménérol, Malauzat et Marsat (63). 42 p. Riom Communauté.
- CEPA, 2009. – Suivi floristique de deux stations d'espèces remarquables dans le cadre de la construction de l'Autoroute 89. 6 p. ASF.
- CEPA, 2010. - Compte rendu de suivi floristique sur le secteur Est de l'Espace Naturel Sensible Colline de Mirabel. 8p. Riom Communauté.
- Commission européenne DG Environnement (1999). *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, 1999*, 132 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- DIREN Auvergne (2008). *Natura 2000 en Auvergne*, octobre 2008, 94 pages.
- GRENIER E. (1992). *Flore d'Auvergne*. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 pages.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 ». La documentation française, 2002.
- LEGRAND R., 2001. - Plan de gestion Coteaux de Mirabel, Bourassol et Buges, communes de Marsat, Ménérol, Riom ; 2001 à 2005. 53 p. DIREN Auvergne, Conseil Général du Puy de Dôme, Riom Communauté, MSD.
- TERRAZ, L. et al (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 p.

Webliographie :

- <http://inpn.mnhn.fr/>
- <http://www.espaces-naturels.fr/ATEN>
- <http://www.natura2000.fr>
- <http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr>
- <http://www.combrailles.com>
- www.legrandclermont.com

Extraction de base de données :

-Conservatoire Botanique National du Massif Central (Chloris ©)

ANNEXES

ANNEXE 1 : Composition du Comité de Pilotage (Arrêté préfectoral n°09/00253)

ANNEXE 2 : Bilan synthétique des actions

ANNEXE 3 : Liste des orchidées par zonage

ANNEXE 4 : Fiches des ZNIEFF

ANNEXE 5 : Cahier des charges des MAET

ANNEXE 1 : Composition du Comité de Pilotage



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME

ARRETE PREFECTORAL n° 08/01209 du 1^{er} avril 2008

PORTANT CREATION ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 FR 8301036
VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES AU NORD DE CLERMONT-FERRAND

**LE PREFET DE LA REGION
AUVERGNE
PREFET DU PUY-DE-DOME
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL
DU MERITE**

VU la Directive 92/43 (CEE) du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages ;

VU la décision de la Commission Européenne en date du 7 décembre 2004, d'arrêter la liste des sites d'importance communautaire ;

VU le code de l'Environnement, articles L 414-2, R 414-8, R 414-8-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juin 2001 relatif à la création et à la composition du comité de pilotage local du site NATURA 2000 n° 25 : Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand ;

VU les propositions de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement Auvergne et de Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral susvisé du 15 juin 2001 est abrogé.

ARTICLE 2 : Il est créé un Comité de Pilotage pour le site NATURA 2000 FR 8301036 : Vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Riom,
Le Directeur Régional de l'Environnement,
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme,

Le Directeur Départemental de l'Équipement du Puy-de-Dôme,
Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
Le Délégué Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,

Ou leurs représentants

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
Le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme,
Le Président du syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
Le Président du syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles,
Le Président de la communauté de communes : Clermont Communauté,
Le Président de la communauté de communes : Côtes de Combrailles,
Le Président de la communauté de communes : Nord Limagne,
Le Président de la communauté de communes : Riom Communauté,
Le Président de la communauté de communes : Volvic Sources et Volcans,

Le Maire de la commune de ARTONNE,
Le Maire de la commune du BEAUREGARD-VENDON,
Le Maire de la commune de CHATEAUGAY,
Le Maire de la commune de CHATEL-GUYON,
Le Maire de la commune de CLERMONT-FERRAND,
Le Maire de la commune de COMBRONDE,
Le Maire de la commune de GIMEAUX,
Le Maire de la commune de MENETROL,
Le Maire de la commune de PROMPSAT,
Le Maire de la commune de RIOM,
Le Maire de la commune de SAINT-MYON,
Le Maire de la commune de TEILHEDE,

Ou leurs représentants

Représentants des propriétaires, exploitants et usagers :

Le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme,
Le Secrétaire Général de l'Inter consulaire des Chambres de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme,
Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Puy-de-Dôme,
Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme,
Le Président du Syndicat de la Propriété Privée Rurale du Puy-de-Dôme,
Le Président de la FDSEA-Confédération paysanne du Puy-de-Dôme,
Le Président de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme,
Le Président des Jeunes Agriculteurs du Puy-de-Dôme,
Le Président de l'Agence Départementale pour le Développement Touristique du Puy-de-Dôme,

Ou leurs représentants

Personnes qualifiées pour la protection de la nature :

Le Président de la Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature du Puy-de-Dôme,
Le Président de Puy-de-Dôme Nature Environnement,
Le Président du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,

Ou leurs représentants.

ARTICLE 4 : La présidence du Comité de Pilotage Local est assurée par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Riom, mais pourra, en application de l'article L 414-2-III du code de l'environnement, être transférée au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 5 : Le secrétariat est assuré par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme, mais pourra être transféré au représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements désigné.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Riom, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Puy-de-Dôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et dont une copie sera adressée à chaque membre du comité de pilotage.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

**LE PREFET,
P/Le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

Signé Jean-Pierre CAZENAVE-LACROU

ANNEXE 3 : Liste des orchidées par zonage

Cogoulet = 3 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>		20/05/2010	R.Legrand
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		20/05/2010	R.Legrand
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		20/05/2010	R.Legrand

Coteau de Mirabel, parcelles YC 51 à 56 & 60 (Riom) = 14 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Aceras homme-pendu	<i>Orchis anthropophora</i>		22/05/2007	R.Legrand
Céphalanthère blanchâtre	<i>Cephalanthera damasonium</i>		22/05/2007	R.Legrand
Epipactis de Mueller	<i>Epipactis muelleri</i>		2009	D.Benard
Listère à feuilles ovales	<i>Listera ovata</i>		2001	R.Legrand
Néotie nid d'oiseau	<i>Neottia nidus-avis</i>		22/05/2007	R.Legrand
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>		22/05/2007	R.Legrand
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>		22/05/2007	R.Legrand
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>		22/05/2007	R.Legrand
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>		22/05/2007	R.Legrand
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>		22/05/2007	R.Legrand
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		22/05/2007	R.Legrand
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		22/05/2007	R.Legrand
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>		22/05/2007	R.Legrand
Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>		2001	R.Legrand

Puy de Barbet = 6 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>		1997	SFO
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>	60 individus	2009	S.Pouvaret
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>		1997	SFO
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		2009	S.Pouvaret
Listère à feuilles ovales	<i>Listera ovata</i>		2009	S.Pouvaret
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>		2009	S.Pouvaret

Puy de Bedeuil = 1 espèce

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		2010	S.Pouvaret

Puy de Loule (St Myon) (parcelles communales) = 9 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Aceras homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Listère ovale	<i>Listera ovata</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>	2 pieds	15/06/2007	R.Legrand
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis militaire	<i>Orchis militaris</i>	4 pieds fleuris	25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier

Puy de Loule (Combronde) (parcelle communale) = 5 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Aceras homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Listère à feuilles ovales	<i>Listera ovata</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier
Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i>		25/05/2011	R.Legrand, E.Mosnier

Puy de Montaury = 12 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Aceras homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>		18/05/2011	R.Legrand
Céphalanthère à longues feuilles	<i>Cephalanthera longifolia</i>		1997	SFO
Godyère rampante	<i>Gooyera repens</i>		1997	SFO
Listère à feuilles ovales	<i>Listera ovata</i>		2010	S.Pouvaret
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>		18/05/2011	R.Legrand
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>		2010	S.Pouvaret
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>		18/05/2011	R.Legrand
Ophrys bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>		2010	S.Pouvaret
Ophrys mouche	<i>Ophrys insectifera</i>		1997	SFO
Ophrys petite araignée	<i>Ophrys araneola</i>		1997	SFO
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		18/05/2011	R.Legrand
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		18/05/2011	R.Legrand

Puy St Jean (parcelle communale) = 3 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i>			R.Legrand
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>			R.Legrand
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>			R.Legrand

Puy de Thé (parcelles sous table panoramique) = 5 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Ophrys araignée	<i>Ophrys aranifera</i>		18/05/2011	R.Legrand
Ophrys bécasse	<i>Ophrys scolopax</i>	1 pied	18/05/2011	R.Legrand
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i>		18/05/2011	R.Legrand
Orchis pourpre	<i>Orchis purpurea</i>		18/05/2011	R.Legrand
Aceras homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>		20/05/2010	S.Pouvaret

Puy de Var = 3 espèces

Nom de l'espèce	Nom latin	Effectif	Date observation	Observateur
Céphalanthère blanchâtre	<i>Cephalanthera damasonium</i>			
Epipactis à petites feuilles	<i>Epipactis microphylla</i>			
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>			

ANNEXE 4 : Fiches des ZNIEFF



MODERNISATION DE L'INVENTAIRE ZNIEFF EN AUVERGNE

Document de travail : données non validées

FORET DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006421C

GENERALITE

Année de description 2010 Altitude mini 0 Superficie en ha : 28

Année de mise à jour 2010 Altitude maxi 0

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 DAVAYAT

63 GIMEAUX

63 YSSAC-LA-TOURETTE

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
41.24	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire	31	01/05/2008
44.3	Aulnaies-frênaies médio-européennes	22	01/05/2008

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
---------	--------	----------------	--------------------

FORET DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006421C

31.8	Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile	1	01/05/2008
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	1	01/05/2008
31.87	Groupements mésophiles de hautes herbes des clairières et lisières forestières	1	01/05/2008
38.1	Pâturages mésophiles	27	01/05/2008
38.2	Prairies de fauche de plaine	3	01/05/2008
41.2	Chênaies-charmaies	10	01/05/2008
83.32	Plantations de feuillus	3	01/05/2008
84.1	Ecrans d'arbres	1	01/05/2008

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Répartition des espèces (faune, flore)	01/01/2011
Répartition et agencement des habitats	01/01/2011

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Insectes	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Phanérogames	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

FORET DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006421C

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

I

BUTTE BARBET

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006420C

GENERALITE

Année de description 2010 Altitude mini 0 Superficie en ha : 10
Année de mise à jour 2010 Altitude maxi 0

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Suppression d'une partie

Directive Habitats

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 COMBRONDE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Ophrys aranifera		- 2009	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0

AUTRES ESPECES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Ophrys fuciflora		- 2009	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	1	01/01/2010
34.41	Lisières xéro-thermophiles	15	01/01/2010

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	2	01/01/2010
31.812	Fruticées à Prunelliers et Troènes	7	01/01/2010
38.1	Pâturages mésophiles	1	01/01/2010

BUTTE BARBET

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006420C

8	Terrains agricoles et paysages artificialisés	6	01/01/2010
83.311	Plantations de conifères indigènes	10	01/01/2010
83.324	Plantations de robiniers	1	01/01/2010
87.1	Terrains en friche	31	01/01/2010

ACTIVITES HUMAINES

Date d'observation

Circulation routière ou autoroutière	01/01/2010
Elevage	01/01/2010
Sylviculture	01/01/2010

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Date observation :

Pâturage	01/01/2010
Pratiques et travaux forestiers	01/01/2010
Route	01/01/2010

MESURES DE PROTECTION

Date observation :

Zone sous convention de gestion	01/01/2010
---------------------------------	------------

STATUTS DE PROPRIETE

Date observation :

Propriété privée (personne physique)	01/01/2010
--------------------------------------	------------

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX

Date observation :

Phanérogames	25/04/2009
--------------	------------

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Répartition des espèces (faune, flore)	01/01/2011
Répartition et agencement des habitats	01/01/2011

BUTTE BARBET

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006420C

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Insectes	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

I

PUY DE THE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006419C

GENERALITE

Année de description 2010 Altitude mini 0 Superficie en ha : 22
Année de mise à jour 2010 Altitude maxi 0

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Suppression d'une partie

Directive Habitats

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 CHATELGUYON
63 PROMPSAT
63 YSSAC-LA-TOURETTE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Ophrys aranifera		- 2010	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Ophrys scolopax		- 2010	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	9	01/05/2010
34.41	Lisières xéro-thermophiles	11	01/05/2010

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	37	01/05/2010
37.24	Prairies à Agropyre et Rumex	2	01/05/2010
	Joncaie à Jonc Glauque du Monto-Juncion		
38.1	Pâturages mésophiles	11	01/05/2010
38.22	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage	2	01/05/2010

PUY DE THE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006419C

81.1	Prairies intensives sèches ou mésophiles	9	01/05/2010
83.15	Vergers d'arbres fruitiers	8	01/05/2010
83.21	Vignobles	1	01/05/2010
83.324	Plantations de robiniers	9	01/05/2010
86	Villes, villages, sites industriels	1	01/05/2010

ACTIVITES HUMAINES Date d'observation

Agriculture 01/05/2010

Elevage 01/05/2010

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE Date observation :

Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches 01/05/2010

Mises en culture, travaux du sol 01/05/2010

Pâturage 01/05/2010

STATUTS DE PROPRIETE Date observation :

Propriété privée (personne physique) 01/05/2010

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX Date observation :

Phanérogames 01/05/2010

CRITERES DE DELIMITATION Dernière observation :

Répartition des espèces (faune, flore) 01/01/2011

Répartition et agencement des habitats 01/01/2011

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES Mise à jour :

Phanérogames Prospection insuffisante 01/01/2011

Algues Prospection nulle 01/01/2011

Amphibiens Prospection nulle 01/01/2011

PUY DE THE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006419C

Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Insectes	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne

I

PUY DE MONTAURY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006216C

GENERALITE

Année de description 2007 Altitude mini 0 Superficie en ha : 74

Année de mise à jour Altitude maxi 0

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 BEAUREGARD-VENDON

63 PROMPSAT

63 TEILHEDE

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Agrostemma githago		- 2004	BRUGEL E.	0	- 0
Gagea villosa		- 2000	LEGRAND R.	0	- 0
Ophrys aranifera		1994 - 2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Ophrys insectifera		- 1994	MOSNIER E.	0	- 0
Ophrys scolopax		1994 - 2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0

AUTRES ESPECES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Ophrys araneola		1994 - 1994	GATIEN J.L., RIBOULET C.	0	- 0

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
82	Cultures	20	01/01/2010

PUY DE MONTAURY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006216C

ACTIVITES HUMAINES	Date d'observation
Agriculture	01/01/2004
Elevage	01/01/2004

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	Date observation :
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	01/01/2004
Fermeture du milieu	01/01/2004
Jachères, abandon provisoire	01/01/2004
Pâturage	01/01/2004
Traitements de fertilisation et pesticides	01/01/2004

MESURES DE PROTECTION	Date observation :
Zone sous convention de gestion	01/01/2010
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)	10/11/2008

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX	Date observation :
Phanérogames	01/01/2008

CRITERES DE DELIMITATION	Dernière observation :
Répartition des espèces (faune, flore)	01/01/2011
Répartition et agencement des habitats	01/01/2011

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES		Mise à jour :
Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Insectes	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011

PUY DE MONTAURY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006216C

Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

C.H.A.N.E.S, 2006. Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I

PUY DE LOULE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006052C

GENERALITE

Année de description 2007 Altitude mini 0 Superficie en ha : 209

Année de mise à jour Altitude maxi 0

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 BEAUREGARD-VENDON

63 COMBRONDE

63 SAINT-MYON

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Dactylorhiza fuchsii		- 1994	GATIEN J.L., RIBOULET C.	0	- 0
Inula bifrons		- 2005	KESSLER F.	0	- 0
Inula spiraeifolia		- 1999	LAMAISON J.L.	0	- 0
Ophrys aranifera		- 1994	GATIEN J.L., RIBOULET C.	0	- 0
Ophrys scolopax		- 1994	GATIEN J.L., RIBOULET C.	0	- 0
Orchis militaris		- 1993	MOSNIER E.	0	- 0
Vicia narbonensis		- 2001	GRAVELAT B.	0	- 0

AUTRES ESPECES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Ophrys araneola		- 1999	MOSNIER E.	0	- 0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
34.322	Belouzes semi-arides méditerranéennes à Bromus erectus	3	01/04/2010

PUY DE LOULE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006052C

----- 5 01/04/2010

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
31.812	Fruticées à Prunelliers et Troènes	5	01/04/2010
34.41	Lisières xéro-thermophiles	5	01/04/2010
38.2	Prairies de fauche de plaine	5	01/04/2010
82.1	Cultures intensives d'un seul tenant	78	01/04/2010
83.21	Vignobles	1	01/04/2010
83.32	Plantations de feuillus	1	01/04/2010
83.324	Plantations de robiniers	1	01/04/2010
87.1	Terrains en friche	1	01/04/2010

ACTIVITES HUMAINES

	Date d'observation
Agriculture	01/01/2003
Elevage	01/01/2003
Tourisme et loisirs	01/01/2007

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

	Date observation :
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	01/01/2007
Fermeture du milieu	01/01/2003
Mises en culture, travaux du sol	01/01/2003
Pâturage	01/01/2003
Sports et loisirs de plein-air	01/01/2007

MESURES DE PROTECTION

	Date observation :
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)	10/11/2008

PUY DE LOULE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006052C

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX

Date observation :

Phanérogames

01/08/2005

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Répartition des espèces (faune, flore)

01/01/2011

Répartition et agencement des habitats

01/01/2011

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Insectes	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

COMMENTAIRE GENERAL

Dernière Mise à jour :

01/01/2007

Coteau marnocalcaire relictuel des environs de Combronde

CBNMC : Nouvelle ZNIEFF avec des stations de *Dactylorhiza fuchsii*, *Inula bifrons*, *Inula spiraeifolia*, *Ophrys scolopax*, *O. araneola*, *O. aranifera*, *Orchis militaris*, *Vicia narbonensis* gr.

PUY DE LOULE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006052C

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

C.H.A.N.E.S, 2006. Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN
Auvergne.

B

Conservatoire Botanique National du Massif Central

I

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

GENERALITE

Année de description 2007 Altitude mini 285 Superficie en ha : 1697

Année de mise à jour 2007 Altitude maxi 820

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

- 63 ARTONNE
- 63 AUBIAT
- 63 BLOT-L'EGLISE
- 63 CELLULE
- 63 CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- 63 CHEIX (LE)
- 63 COMBRONDE
- 63 JOSERAND
- 63 LUZILLAT
- 63 MANZAT
- 63 MARINGUES
- 63 MARTRES-SUR-MORGE
- 63 MONTCEL
- 63 MOUTADE (LA)
- 63 SAINT-ANGEL
- 63 SAINT-GEORGES-DE-MONS
- 63 SAINT-HILAIRE-LA-CROIX
- 63 SAINT-IGNAT
- 63 SAINT-LAURE
- 63 SAINT-MYON
- 63 SAINT-PARDOUX
- 63 VARENNES-SUR-MORGE

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

63 VITRAC

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Alcedo atthis	R	- 2004	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Bombina variegata		- 2005	Boitier E. (Réd.), 2005. Inventaire batrachologique de la zone Natura 2000 de la "Plaine des Varennes", site FR 8301033. Rapport d'étude Parc naturel régional Livradois-Forez et Alcide-d'Orbigny, Clermont-Ferrand (octobre 2005), 63p.	0	- 0
Bubo bubo	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
Dryocopus martius	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
Gagea lutea		2001 - 2001	CORDONNIER S.	0	- 0
Glyceria maxima		- 2005	DUCERF G.	0	- 0
Lanius collurio	R	- 2002	LPO Auvergne	0	- 0
Legousia hybrida		- 1997	GUILLOT G.	0	- 0
Lilium martagon		- 2005	KESSLER F.	0	- 0
Lucanus cervus	R	- 2007	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Lutra lutra	R	- 2005	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Mibora minima		- 1999	MOSNIER E.	0	- 0
Milvus migrans	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
Pernis apivorus	R	- 2001	LPO Auvergne	0	- 0
Triglochlin palustre		2002 - 2002	LEGRAND R.	0	- 100
Tulipa sylvestris sylvestris		1999 - 2007	THEBAUD G.	0	- 500
Ulmus laevis		- 2007	GUILLOT G.	0	- 0

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

Vicia narbonensis - 2004 LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne 0 - 0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
15.4	Prés salés continentaux	0	
22.41	Végétation annuelle flottante à lentilles d'eau	0	10/10/2006
		(*)	
31.2	Landes sèches	0	
37.2	Prairies humides eutrophes	0	
44.3	Aulnaies-frênaies médio-européennes	0	
44.4	Ripisylves des grands fleuves (chênes, ormes et frênes)	0	10/10/2006
		(*)	

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
24	Eaux courantes	0	
37.1	Groupements à reine des prés et communautés associées	0	
38	Prairies mésophiles	0	

COMMENTAIRE MILIEU

Dernière mise à jour :

12/01/2010

(*) : Donnée indicatrice issue du programme CHANE, cartographie réalisée sur un périmètre Natura 2000 différent de celui de la ZNIEFF (pas de donnée pourcentage de surface)

ACTIVITES HUMAINES

Date d'observation

Agriculture	01/01/2007
Chasse	01/01/2007
Circulation ferroviaire	
Circulation routière ou autoroutière	01/01/2007
Elevage	01/01/2007
Habitat dispersé	01/01/2007
Pêche	01/01/2007

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

Sylviculture	01/01/2007
Tourisme et loisirs	01/01/2007
Urbanisation discontinue, agglomération	

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Date observation :

Autoroute	01/01/2007
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	01/01/2007
Chasse	01/01/2007
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	01/01/2007
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	01/01/2007
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	01/01/2007
Habitat humain, zones urbanisées	01/01/2007
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	01/01/2007
Mises en culture, travaux du sol	01/01/2007
Pâturage	01/01/2007
Pêche	01/01/2007
Rejets de substances polluantes dans les eaux	01/01/2007
Route	01/01/2007
Sports et loisirs de plein-air	01/01/2007
Traitements de fertilisation et pesticides	01/01/2007

MESURES DE PROTECTION

Date observation :

Parc Naturel Régional	10/11/2008
Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)	10/11/2008
Zone sous convention de gestion	10/11/2008
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)	10/11/2008

COMMENTAIRE MESURES DE PROTECTION

Dernière mise à jour :

01/01/2009

ENS sur Artonne / St Myon

STATUTS DE PROPRIETE

Date observation :

Domaine privé communal
Domaine privé d'une collectivité territoriale

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

Propriété privée (personne physique)

GEOMORPHOLOGIE

Date observation :

Etang

Lit majeur

Lit mineur

Rivière, fleuve

Ruisseau, torrent

Vallée

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX

Date observation :

Amphibiens

01/01/2005

Ecologique

Insectes

01/07/2007

Mammifères

01/06/2005

Oiseaux

01/06/2004

Phanérogames

01/07/2007

Poissons

CRITERES D'INTERETS - FONCTIONNELS

Date observation :

Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Expansion naturelle des crues

CRITERES D'INTERETS COMPLEMENTAIRES

Date observation :

Historique

Paysager

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Répartition des espèces (faune, flore)

01/01/2011

Répartition et agencement des habitats

01/01/2011

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

COMMENTAIRE CRITERES DE DELIMITATION

Dernière mise à jour :

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Amphibiens	Prospection insuffisante	01/01/2011
Insectes	Prospection insuffisante	01/01/2011
Mammifères	Prospection insuffisante	01/01/2011
Oiseaux	Prospection insuffisante	01/01/2011
Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

COMMENTAIRE GENERAL

Dernière Mise à jour :

01/01/2007

Rivière de 65 km. Vaste corridor des Combrailles au Val d'Allier (région de Maringues). Patrimoine géologique :

- Source de Montoute
- Sources Desaix à St-Myon
- Dynamique fluviale, aval de Maringues et proximité de Varennes sur Morge

Rivière de 65 km de long (Manzat - Maringues). Habitats de moyennes montagne (tourbières) à des forêts alluviales.

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

- | | |
|--|---|
| C.H.A.N.E.S, 2006. Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne. | B |
| CEPA, 1998. Diagnostics écologiques et fonciers en vue d'une intervention conservatoire. 90 pages. DIREN Auvergne, FNADT. CEPA Riom. | B |
-

VALLEE DE LA MORGE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006219C

Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I
Legrand R., 2006. Diagnostic et propositions pour la mise en valeur – Bords de Morge, Artonne, St-Myon 63. 49 pages. SIVOM Val de Morge, Natura 2000. CEPA Riom.	B
Rousse P., 1997. Le patrimoine naturel de St Myon (63), diagnostic et proposition d'actions. 30 pages. Commune de St Myon. CEPA Riom.	B

SOURCES MINERALES DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006217C

GENERALITE

Année de description 2007 Altitude mini 0 Superficie en ha : 5

Année de mise à jour Altitude maxi 0

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 GIMEAUX

63 PROMPSAT

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Astragalus hamosus		- 1997	CORDONNIER S.	0	- 0
Lepidium latifolium		2001 - 2009	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Melilotus indicus		- 1991	VIGIER B.	0	- 0
Plantago maritima		2001 - 2009	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Samolus valerandi		- 2009	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0

AUTRES ESPECES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Apium graveolens		- 2009	POUVARET S. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 13

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
15.4	Prés salés continentaux	0	01/09/2010

SOURCES MINERALES DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006217C

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
31.81	Fourrés médio-européens sur sol fertile	10	01/09/2010
31.8D	Broussailles forestières décidues	10	01/09/2010
38.1	Pâturages mésophiles	10	01/09/2010
38.2	Prairies de fauche de plaine	10	01/09/2010
41.2	Chênaies-charmaies	49	01/09/2010
86.2	Villages	10	01/09/2010

ACTIVITES HUMAINES

	Date d'observation
Circulation routière ou autoroutière	01/01/2004
Habitat dispersé	01/01/2007

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

	Date observation :
Habitat humain, zones urbanisées	01/01/2007
Nuisances liées a la surfréquentation, au piétinement	01/01/2004
Route	01/01/2004

COMMENTAIRE FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Dernière mise à jour :
01/01/2004

Utilisation d'herbicides sur les bords de route.
Fauche précoce du bord de route en 2009 impactant fortement la végétation.

MESURES DE PROTECTION

	Date observation :
Zone sous convention de gestion	10/11/2008
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)	10/11/2008

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX

	Date observation :
Phanérogames	01/08/2009

SOURCES MINERALES DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006217C

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Répartition des espèces (faune, flore)	01/01/2011
Répartition et agencement des habitats	01/01/2011

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Insectes	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

COMMENTAIRE GENERAL

Dernière Mise à jour :

01/01/2007

Complexe de sources salées dégradées

Intégrer au texte les espèces suivantes : *Lepidium latifolium*, *Plantago maritima*, *Melilotus indicus* et *Samolus valerandi*

SOURCES MINERALES DE GIMEAUX

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00006217C

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

C.H.A.N.E.S, 2006. Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne.	B
CEPA, 1997. Plan de gestion, Sources salées de Gimeaux (63), 1997-2002. 18 pages. Life Sources salées d'Auvergne, Ministère de l'Environnement, Conseil Régional d'Auvergne, AELB, Société des eaux de Volvic. CEPA Riom.	B
Conservatoire Botanique National du Massif Central	I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	I

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

GENERALITE

Année de description 1992 Altitude mini 400 Superficie en ha : 440

Année de mise à jour 1997 Altitude maxi 520

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 BLANZAT

63 CEBAZAT

63 CLERMONT-FERRAND 1

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Androsace elongata breistrofferi		- 1999	LAMAISON J.L.	0	- 0
Aster amellus		- 2003	BRUGEL E., BRUGEL I.	0	- 0
Astragalus monspessulanus		2005 - 2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Bromus japonicus		- 2005	BRUGEL E.	0	- 0
Cephalanthera damasonium		- 2001	CORDONNIER S.		- 0
Cephalanthera rubra		- 1994	HANNEQUART R.		- 0
Convolvulus cantabrica		- 2005	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Helianthemum salicifolium		- 2005	BRUGEL E.	0	- 0
Helleborus viridis		- 2002	LAMAISON J.L.	0	- 0
Inula bifrons		- 1990	BILLY F.	0	- 0
Lucanus cervus		- 2005	CALMONT B.	0	- 1

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

Onobrychis supina	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
Ophrys aranifera	-	1995	GATIEN J.L., RIBOULET C.	0	-	0	
Ophrys insectifera	-	2001	CORDONNIER S.	0	-	0	
Ophrys scolopax	-	2001	CORDONNIER S.	0	-	0	
Orobanche teucarii	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
Trigonella monspeliaca	2005	-	2008	CORDONNIER S.	0	-	0
Veronica spicata	-	1998	LEGRAND R.	0	-	0	
Vicia bithynica	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
Vicia hybrida	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
Vicia melanops	2005	-	2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
Vicia narbonensis	-	1995	BILLY F.	0	-	0	
Xeranthemum cylindraceum	-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	

AUTRES ESPECES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance		
				Code	Intervalle	
Ophrys araneola		1995 - 1995	GATIEN J.L., RIBOULET C.	0	-	0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
34.3	Pelouses permanentes denses et steppes medio-européennes	8	12/08/2010
34.32	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines	50	
34.33	Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles	2	
38.2	Prairies de fauche de plaine	8	12/08/2010
41.7	Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes	25	

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
31.8	Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile	44	12/08/2010
34.4	Ourlets forestiers thermophiles	0	
38.1	Pâturages mésophiles	8	12/08/2010
41.2	Chênaies-charmaies	5	12/08/2010
41.3	Frênaies érablières	2	12/08/2010
41.5	Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)	10	12/08/2010
82	Cultures	20	12/08/2010
82.2	Cultures à marges de végétation spontanée	8	
83.15	Vergers d'arbres fruitiers	5	
83.324	Plantations de robiniers	5	12/08/2010

MILIEUX PERIPHERIQUES

Code CB	Milieu	Date observation :
31	Landes et fourrés	
38	Prairies mésophiles	
86	Villes, villages, sites industriels	

COMMENTAIRE MILIEU

Dernière mise à jour :

ACTIVITES HUMAINES

	Date d'observation
Agriculture	12/08/2010
Circulation routière ou autoroutière	12/08/2010
Elevage	12/08/2010
Habitat dispersé	12/08/2010
Sylviculture	01/01/2005
Tourisme et loisirs	12/08/2010

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

COMMENTAIRE ACTIVITES HUMAINES

Dernière mise à jour :

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Date observation :

Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	12/08/2010
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	01/01/2005
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	12/08/2010
Fauchage, fenaison	12/08/2010
Fermeture du milieu	01/01/2005
Habitat humain, zones urbanisées	12/08/2010
Mises en culture, travaux du sol	12/08/2010
Nuisances sonores	
Pâturage	12/08/2010
Plantations, semis et travaux connexes	01/01/2005
Pratiques et travaux forestiers	01/01/2005
Route	12/08/2010
Sports et loisirs de plein-air	12/08/2010
Transport d'énergie	

COMMENTAIRE FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Dernière mise à jour :

MESURES DE PROTECTION

Date observation :

Zone ND du POS	
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)	10/11/2008

COMMENTAIRE MESURES DE PROTECTION

Dernière mise à jour :

STATUTS DE PROPRIETE

Date observation :

Domaine communal	12/08/2010
------------------	------------

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

Propriété privée (personne physique)

12/08/2010

COMMENTAIRE STATUTS DE PROPRIETE

Dernière mise à jour :

GEOMORPHOLOGIE

Date observation :

Affleurement rocheux

Coteau, cuesta

Versant de faible pente

COMMENTAIRE SUR LA GEOMORPHOLOGIE :

Dernière mise à jour :

PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Dernière mise à jour :

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX

Date observation :

Ecologique

Insectes

01/07/2005

Phanérogames

01/01/2008

CRITERES D'INTERETS - FONCTIONNELS

Date observation :

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

CRITERES D'INTERETS COMPLEMENTAIRES

Date observation :

Paysager

12/08/2010

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Fonctionnement et relation d'écosystèmes

01/01/2009

Répartition des espèces (faune, flore)

01/01/2011

Répartition et agencement des habitats

01/01/2011

COMMENTAIRE CRITERES DE DELIMITATION

Dernière mise à jour :

La limite englobe les versants Est du Puy du Var et du Plateau Le Caire.

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Insectes	Prospection insuffisante	01/01/2011
Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Autres invertébrés	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Mammifères	Prospection nulle	01/01/2011
Oiseaux	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

COMMENTAIRE GENERAL

Dernière Mise à jour :

12/08/2010

Coteau sec entouré de par l'agglomération clermontoise.

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informateur)

BACHELARD P., CALMONT B., 2005, Inventaire de trois espèces d'insectes sur le site Natura 2000 des vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny - CEPA , 19 p.	Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>), Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) et le Pique prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	B
C.H.A.N.E.S, 2006. Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne.		B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		I

PUY DE VAR-LE-CAIRE

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180023

Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny

I

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

GENERALITE

Année de description 1989 Altitude mini 345 Superficie en ha : 702

Année de mise à jour 1996 Altitude maxi 523

Rédacteur : CEPA

Nouvelle zone

Ajout d'un nouveau secteur de ZNIEFF

Suppression de la ZNIEFF

Directive Habitats

Suppression d'une partie

Directive Oiseaux

COMMUNES

63 CHATEAUGAY

63 MALAUZAT

63 MARSAT

63 MENETROL

63 RIOM

ESPECES DETERMINANTES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance	
				Code	Intervalle
Althaea cannabina		- 2004	TORT M., VIAN A.	0	- 0
Aster amellus		2005 - 2008	CORDONNIER S., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		- 0
Athene noctua	R	- 2001	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0
Austropotamobius pallipes		- 2001	GALAND N.	0	- 1
Barbastella barbastellus	H	2000 - 2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	0	- 1
Caprimulgus europaeus	R	- 1990	LPO Auvergne	0	- 0
Cephalanthera damasonium		2000 - 2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		- 0
Cephalanthera rubra		1994 - 2007	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		- 0
Dryocopus martius	R	- 2001	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	- 0

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

<i>Epipactis microphylla</i>		1990	-	2007	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		-	0
<i>Epipactis muelleri</i>			-	2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Gagea villosa</i>			-	2004	CORDONNIER S.	0	-	0
<i>Inula bifrons</i>			-	1995	BILLY F.	0	-	0
<i>Jynx torquilla</i>	R		-	1990	LPO Auvergne	0	-	0
<i>Lanius collurio</i>	R		-	2001	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Legousia hybrida</i>			-	2005	BRUGEL E.	0	-	0
<i>Lilium martagon</i>		1990	-	2008	CORDONNIER S., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		-	0
<i>Linum austriacum collinum</i>			-	2005	BRUGEL E.	0	-	0
<i>Lucanus cervus</i>		2005	-	2005	BACHELARD P., CALMONT B., 2005, Inventaire de trois espèces d'insectes sur le site Natura 2000 des vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny - CEPA , 19 p.	0	-	2
<i>Lullula arborea</i>	R		-	2001	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Milvus migrans</i>	R		-	2001	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Myotis bechsteinii</i>	H	2000	-	2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	0	-	1
<i>Myotis mystacinus</i>	H	2000	-	2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	0	-	1
<i>Myotis nattereri</i>	H	2000	-	2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	0	-	2
<i>Onobrychis supina</i>			-	2005	BRUGEL E.	0	-	0
<i>Ophrys aranifera</i>		1995	-	2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Ophrys insectifera</i>		2004	-	2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		-	0
<i>Ophrys scolopax</i>		2002	-	2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		-	0

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

<i>Pernis apivorus</i>	R	-	1990	LPO Auvergne	0	-	0	
<i>Plecotus specie</i>	H	2000	-	2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	0	-	1
<i>Pyrgus cirsi</i>		-	1998	FOURNIER F.	0	-	0	
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	H	2000	-	2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	1	-	2
<i>Saxicola rubetra</i>	R	-	2001	LEGRAND R., Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0	
<i>Seseli peucedanooides</i>		-	1999	CORDONNIER S.	0	-	0	
<i>Trifolium retusum</i>		-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
<i>Trigonella monspeliaca</i>		-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
<i>Ulmus laevis</i>		-	2005	BRUGEL E.	0	-	0	
<i>Upupa epops</i>	R	-	1990	LPO Auvergne	0	-	0	
<i>Veronica spicata</i>		-	2007	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0	
<i>Vicia melanops</i>		2005	-	2008	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Vicia narbonensis</i>		2005	-	2007	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0
<i>Vicia serratifolia</i>		-	2001	LALLOZ J. C.	0	-	0	
<i>Xeranthemum cylindraceum</i>		-	2007	BENARD D. - Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne	0	-	0	

AUTRES ESPECES

Espèce	Statut dans la ZNIEFF	Période d'observation	Source	Abondance				
				Code	Intervalle			
<i>Streptopelia turtur</i>	R	-	1990	LPO Auvergne	0	-	0	
<i>Myotis daubentonii</i>	H	2000	-	2004	LEGRAND R. CEPA & AUCOTURIER C.	0	-	0
<i>Ophrys araneola</i>		-	1996	LEGRAND R.	0	-	0	
<i>Picus viridis</i>	R	-	1990	LPO Auvergne	0	-	0	

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

Sylvia communis R - 1990 LPO Auvergne 0 - 0

MILIEUX DETERMINANTS

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus	0	01/01/2007
38.2	Prairies de fauche de plaine	0	01/01/2007
41.711	Bois occidentaux de Quercus pubescens	0	01/01/2007

AUTRES MILIEUX

Code CB	Milieu	% du périmètre	Date observation :
31.812	Fruticées à Prunelliers et Troènes	0	01/01/2007
31.8D	Broussailles forestières décidues	0	01/01/2007
41.9	Forêts de châtaigniers	0	01/01/2007
83.15	Vergers d'arbres fruitiers	0	01/01/2007
83.21	Vignobles	0	01/01/2007
83.324	Plantations de robiniers	0	01/01/2007

MILIEUX PERIPHERIQUES

Code CB	Milieu	Date observation :
82	Cultures	
87	Friches et terrains rudéraux	
38	Prairies mésophiles	
83	Vergers et plantations d'arbres	
86	Villes, villages, sites industriels	

COMMENTAIRE MILIEU

Dernière mise à jour :

ACTIVITES HUMAINES

	Date d'observation
Agriculture	01/01/2009
Circulation routière ou autoroutière	01/01/2009
Elevage	01/01/2009

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

Sylviculture	01/01/2009
Tourisme et loisirs	01/01/2009
Urbanisation discontinue, agglomération	01/01/2009

COMMENTAIRE ACTIVITES HUMAINES

Dernière mise à jour :

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Date observation :

Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	01/01/2009
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	01/01/2009
Dépôts de matériaux, décharges	01/01/2009
Fermeture du milieu	01/01/2009
Jachères, abandon provisoire	01/01/2009
Mises en culture, travaux du sol	01/01/2009
Pâturage	01/01/2009
Plantations, semis et travaux connexes	01/01/2009
Pratiques et travaux forestiers	01/01/2009
Sports et loisirs de plein-air	01/01/2009
Traitements de fertilisation et pesticides	01/01/2009

COMMENTAIRE FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Dernière mise à jour :

MESURES DE PROTECTION

Date observation :

Indéterminé	
Terrain acquis par une fondation, association, conservatoire de sites	10/11/2008
Zone sous convention de gestion	10/11/2008
Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat)	10/11/2008

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

COMMENTAIRE MESURES DE PROTECTION

Dernière mise à jour :

STATUTS DE PROPRIETE

Date observation :

Domaine privé départemental	01/01/2009
Domaine privé d'une collectivité territoriale	01/01/2009
Propriété d'une association, groupement ou société	01/01/2009
Propriété privée (personne physique)	01/01/2009

COMMENTAIRE STATUTS DE PROPRIETE

Dernière mise à jour :

COMMENTAIRE SUR LA GEOMORPHOLOGIE :

Dernière mise à jour :

PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Dernière mise à jour :

CRITERES D'INTERETS - PATRIMONIAUX

Date observation :

Ecologique	
Insectes	11/07/2005
Invertébrés (sauf insectes)	01/07/2001
Mammifères	01/01/2004
Oiseaux	01/01/2001
Phanérogames	01/01/2008

CRITERES D'INTERETS - FONCTIONNELS

Date observation :

Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales

CRITERES D'INTERETS COMPLEMENTAIRES

Date observation :

Paysager

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

CRITERES DE DELIMITATION

Dernière observation :

Contraintes du milieu physique	01/01/2009
Fonctionnement et relation d'écosystèmes	01/01/2009
Répartition des espèces (faune, flore)	01/01/2011
Répartition et agencement des habitats	01/01/2011

COMMENTAIRE CRITERES DE DELIMITATION

Dernière mise à jour :

La délimitation englobe l'ensemble des versants (milieux, espèces, fonctionnalité, topographie).

BILAN DE CONNAISSANCES NATURALISTES

Mise à jour :

Autres invertébrés	Prospection insuffisante	01/01/2011
Insectes	Prospection insuffisante	01/01/2011
Mammifères	Prospection insuffisante	01/01/2011
Oiseaux	Prospection insuffisante	01/01/2011
Phanérogames	Prospection insuffisante	01/01/2011
Algues	Prospection nulle	01/01/2011
Amphibiens	Prospection nulle	01/01/2011
Bryophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Champignons	Prospection nulle	01/01/2011
Lichens	Prospection nulle	01/01/2011
Poissons	Prospection nulle	01/01/2011
Ptéridophytes	Prospection nulle	01/01/2011
Reptiles	Prospection nulle	01/01/2011

COMMENTAIRE GENERAL

Dernière Mise à jour :
01/01/2008

VERSANTS ET PLATEAU DE CHATEAUGAY

ZNIEFF de Type 1

N° Régional proposé: 00180024

Vaste colline marno calcaire et basaltique des environs de Riom Les versants marno-calcaires du plateau basaltique de Lachaud se situent à proximité directe des agglomérations de Clermont-Ferrand et de Riom. Comme pour beaucoup de coteaux calcaires, c'est la coulée basaltique du plateau qui a protégé les roches sédimentaires sous-jacentes.

L'essentiel des versants ouest et nord est recouvert d'une chânaie pubescente (habitat déterminant), coupée çà et là de petites châtaigneraies. Les autres feuillus sont représentés par des bois de Robiniers.

La partie est présente des pelouses calcicoles mésoxérophiles à orchidées remarquables du Mesobromion (habitat déterminant) ainsi que des pelouses plus xérophiles (habitat déterminant du Xerobromion, association à Koelerie du Valais et Héliantheme des Apennins).

Le bas des versants exposés au sud comporte des vergers ainsi que des vignobles.

Les autres versants comportent des pâturages mésophiles à bovins, ainsi que quelques cultures à marge de végétation spontanée. Les anciens vergers et terrains agricoles sont colonisés par des fructicés à Prunellier et Chèvrefeuille étrusque, témoins d'une végétation en pleine dynamique.

La flore des versants, très riche et varié, comprend notamment 7 espèces d'orchidées protégées : l'Orchis militaire, l'Ophrys mouche, l'Ophrys bécasse, l'Ophrys araignée, la Céphalanthère rouge, la Céphalanthère blanchâtre et l'Epipactis à petites feuilles. On y rencontre également la rare Aster amelle et le Lis martagon, tout deux protégés.

Enfin l'Epipactis rouge sombre, orchidée inscrite sur la liste rouge régionale, y pousse également.

La variété de milieux de ce site ainsi que sa richesse botanique lui confère une valeur patrimoniale majeure parmi les coteaux calcaires de Limagne qu'il convient d'entretenir en surveillant la dynamique végétale (maintien d'espaces ouverts par des pâturages extensifs, ...)

CBNMC : Contours de la ZNIEFF modifiés pour intégrer des stations supplémentaires de *Vicia melanops*, *Seseli peucedanoides*, *Trifolium retusum*...

SOURCES (Type de source : B=bibliographique, I=Informatique)

BACHELARD P., CALMONT B., 2005, Inventaire de trois espèces d'insectes sur le site Natura 2000 des vallées et coteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand, Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny - CEPA , 19 p.	Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>), Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) et le Pique prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	B
BENARD D., LE CORGUILLE L., 2007. Plan de gestion Espace Naturel Sensible des Coteaux de Mirabel, communes de Malauzat, Marsat, Ménérol, Riom (63). 41 pages. Riom Communauté. CEPA, Riom.		B
C.H.A.N.E.S., 2006. Cartographie des Habitats Naturels et des Espèces. DIREN Auvergne.		B
Conservatoire Botanique National du Massif Central		I
Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne		I
Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny		I

ANNEXE 5 : Cahier des charges des MAET

Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du PUY- DE- DOME



NOTICE D'INFORMATION

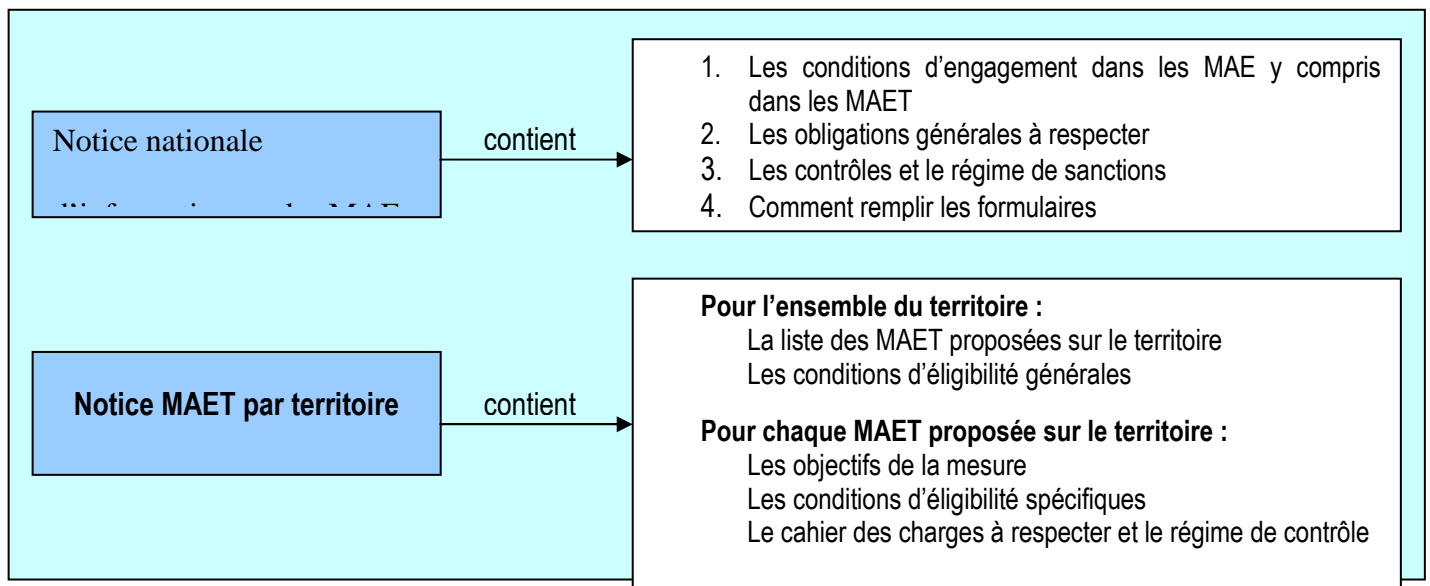
TERRITOIRE « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd » Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) CAMPAGNE 2009

Accueil du public : DDEA du Puy de Dôme
Du lundi au vendredi
8 h 30 à 11 h 30 - 13 h 30 à 16 h 30

Correspondants **Corinne MAUVY** (☎ 04.73.42.16.45)
MAET : **Françoise SAUVADET** (☎ 04.43.42.14.09)

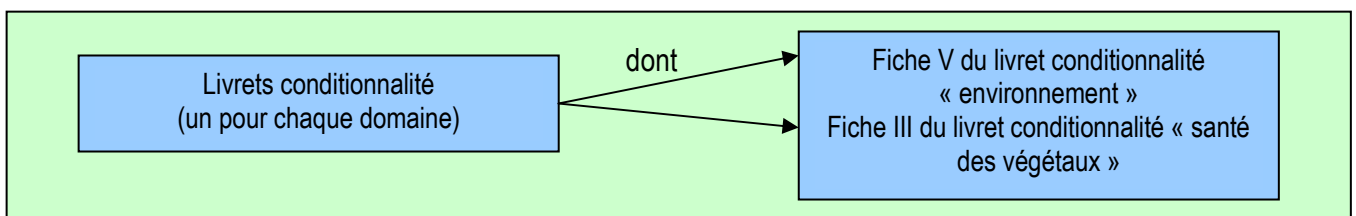
Cette notice présente l'ensemble des mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET), proposées sur le territoire « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd ».

Elle complète la notice nationale d'information sur les mesures agroenvironnementales (MAE).



Les bénéficiaires de MAE doivent remplir, comme pour les autres aides, les exigences de la conditionnalité, avec des exigences supplémentaires spécifiques aux MAE, concernant la fertilisation et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ces exigences spécifiques sont présentées et expliquées respectivement dans la fiche V du livret conditionnalité du domaine environnement et dans la fiche III du livret conditionnalité du domaine santé des végétaux.

Les différents livrets de conditionnalité sont à votre disposition en DDEA.



Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAET.

Si vous souhaitez davantage de précisions contactez la DDEA du Puy-de-Dôme.

PERIMETRE DU TERRITOIRE « VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES AU NORD DE CLERMONT-FD» RETENU

Périmètre zonage Natura 2000 – dernière modification en février 2003 –

Seuls les éléments situés sur ce territoire sont éligibles aux mesures territorialisées qui y sont proposées (Cf. § 3)

RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

A- Les enjeux biologiques

Constitué uniquement par des noyaux durs de biodiversité, ce site est assez diversifié vue sa faible surface. Il assure la continuité de la préservation des milieux secs entre le sud de Clermont et le département de l'Allier. Il abrite 5 habitats et 4 espèces dont la conservation est d'intérêt européen, dont 3 prioritaires. Ce sont les pelouses sèches qui représentent l'enjeu agricole principal en terme de surface et d'usage et notamment celles situées sur l'entité la plus vaste, celle des coteaux de Mirabel (134 ha). Deux secteurs sont également classés au titre des espaces naturels sensibles du département du Puy-de-Dôme.

B- Les enjeux socio-économiques

Une grande partie de ce site est situé en zone périurbaine de Clermont-Fd, de Riom et de Combronde, ce qui rend sa préservation délicate. En effet, outre les projets d'aménagement urbain, le maintien de l'agriculture en zone périurbaine est également difficile. A travers ce site, c'est également la problématique de la cohabitation agriculture/zone urbaine qui est soulevée.

C- Les enjeux agricoles

L'activité pastorale constitue le principal enjeu agricole et environnemental du site. D'après le document d'objectifs N2000, la mise en place d'un pâturage extensif est le meilleur moyen de concilier environnement et activités socio-économiques sur ce site.

Ce site Natura 2000 est globalement en déprise agricole. Les actions engagées depuis 10 ans par divers acteurs permettent une stabilisation mais pas d'inverser la tendance. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre dans cette voie en pérennisant les efforts réalisés et en incitant de nouveaux exploitants à s'engager dans cette reconquête pastorale.

Il est évident que le maintien de l'élevage dans ces secteurs est particulièrement difficile : zone non mécanisable, foncier morcelé, proximité urbaine, production agricole à faible valeur ajoutée possible (moutons) rend l'équilibre d'aujourd'hui particulièrement fragile.

LISTES DE MESURES AGROENVIRONNEMENTALES PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement Etat et Feader
<i>Pelouse sèche</i>	<i>AU_COTO_PS1</i>	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	261 €/ha Herbe 01 +herbe 03 + Herbe 04 + Socle 01
<i>Pelouse sèche</i>	<i>AU_COTO_PS2</i>	Conserver des milieux ouverts d'intérêt écologique	209 €/ha Herbe 09 + Ouvert 01
<i>Prairie de fauche</i>	<i>AU_COTO_PF1</i>	Conserver des prairies riches en fleurs	165 €/ha Herbe 07 + Socle 01
<i>Faune</i>	<i>AU_COTO_HA1</i>	Préserver l'habitat de la faune menacée	0,094 €/ml Linea 01

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est jointe à cette notice du territoire « vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand ».

CONDITIONS D'ELIGIBILITE DE VOTRE DEMANDE D'ENGAGEMENT DANS UNE OU PLUSIEURS MAE TERRITORIALISEES

Le montant de votre demande d'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées doit être supérieur au plancher régional fixé dans la région où se situe le siège de votre exploitation.

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs mesures territorialisées que si, au total, votre engagement représente un montant annuel supérieur ou égal à 300 €, correspondant au montant plancher fixé dans la région Auvergne, en incluant le montant correspondant à des parcelles déjà engagées dans une mesure territorialisée les années précédentes.

Si le siège de votre exploitation se situe dans une région différente, contactez la DDEA/DDEA pour connaître le montant plancher retenu pour votre propre région.

Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

Le montant de votre demande d'engagement dans une ou plusieurs MAE territorialisées doit être inférieur au plafond régional fixé dans la région où se situe le siège de votre exploitation.

Vous ne pouvez vous engager dans une ou plusieurs mesures territorialisées que si, au total, votre engagement représente un montant annuel inférieur ou égal à 7 600 €, correspondant au montant maximum fixé dans la région Auvergne, en incluant le montant correspondant à des

parcelles déjà engagées dans une mesure territorialisée les années précédentes.

Si le siège de votre exploitation se situe dans une région différente, contactez la DDEA/DDEA pour connaître le montant plafond retenu pour votre propre région.

Si ce montant maximum n'est pas respecté lors de votre demande d'engagement, celle-ci sera irrecevable.

COMMENT REMPLIR LES FORMULAIRES D'ENGAGEMENT POUR UNE MESURE TERRITORIALISEE PROPOSEE SUR LE TERRITOIRE « VALLEES ET COTEAUX THERMOPHILES AU NORD DE CLERMONT-FD » ?

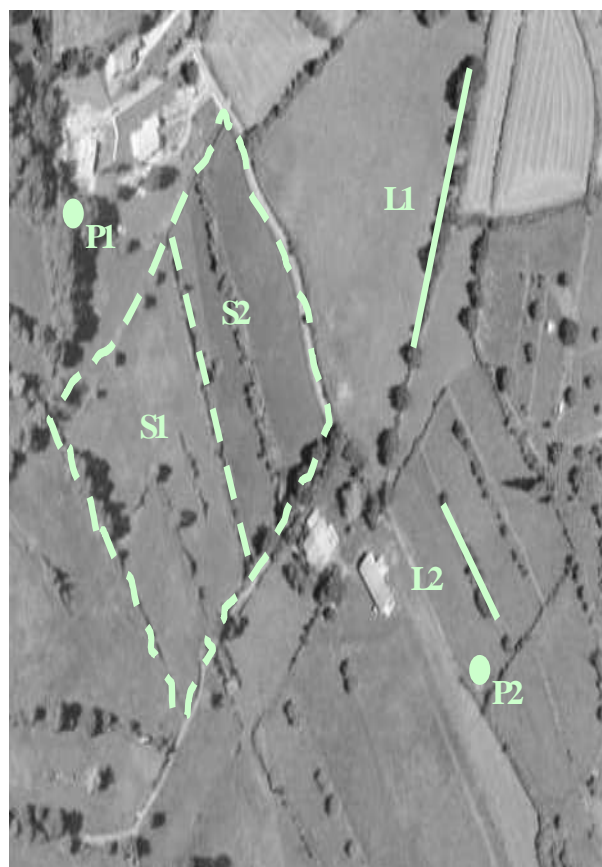
Pour vous engager en 2009 dans une MAET, vous devez obligatoirement remplir 3 documents et les adresser à la DDEA avec votre dossier de déclaration de surface avant le 15 mai 2009.

Le registre parcellaire graphique

Déclaration des éléments engagés dans une MAET

Sur l'exemplaire du RPG que vous renverrez à la DDEA, vous devez dessiner précisément et en vert les surfaces que vous souhaitez engager dans chacune des mesures territorialisées proposées. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « S999 », c'est-à-dire un S suivi du numéro attribué à l'élément surfacique engagé (ex : S1, S2...). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.

Si vous souscrivez la mesure « haie » *AU_COTO_HA1*, vous devez également dessiner précisément et en vert les éléments linéaires (*haies, ripisylves*) que vous souhaitez engager dans chacune de ces mesures territorialisées linéaires. Puis, vous indiquerez pour chacun des éléments dessinés le numéro de l'élément, qui devra obligatoirement être au format « L999 », c'est-à-dire un L suivi du numéro attribué à l'élément linéaire engagé (ex : L1, L2...). Pour de plus amples indications, reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE.



Le formulaire « Liste des éléments engagés »

Numéro d'îlot auquel l'élément est rattaché (voir RPG)	Numéro de l'élément engagé	Code de la MAE souscrite	Surface de l'élément (ou longueur si élément linéaire)

Indiquer le numéro de l'îlot où se situera l'engagement MAET

Donner le numéro de l'élément :
S1, S2, S3... (si surfaces)
ou L1, L2, L3... (si linéaires)
ou P1, P2, P3... (si ponctuels)

Le code de la MAE à indiquer dans la colonne « code de la MAE souscrite » du formulaire Liste des éléments engagés, pour chaque élément engagé dans une MAET (surfactive, linéaire ou ponctuel), est le code indiqué au paragraphe 3 de ce document pour chaque mesure territorialisée proposée. Ce code est par ailleurs repris dans les fiches spécifiques à chacune de ces mesures.

Colonne à ne pas remplir si engagement d'un élément ponctuel (type P1)

Le formulaire de demande d'engagement en MAE

➔ Vous devez indiquer dans le cadre A, à la rubrique « je m'engage cette année dans les mesures agroenvironnementales territorialisées suivantes », la quantité totale que vous souhaitez engager dans chacune des mesures territorialisées proposées, sur une ligne du tableau.

Ce total doit correspondre au total des surfaces et des mètres pour les haies que vous avez indiqué respectivement pour chaque mesure sur votre formulaire « Liste des éléments engagés ».

➔ Enfin, si vous ne demandez pas par ailleurs à bénéficier de l'ICHN, vous devez remplir le cadre B sur les animaux herbivores de votre exploitation, afin que la DDEA soit en mesure de calculer le chargement de votre exploitation.

**TERRITOIRE « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de
Clermont-Fd »
MESURE TERRITORIALISÉE « AU_COTO_PS1 »
CAMPAGNE 2009**

1. OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectif de la mesure	Engagement unitaire	Objectif de chaque engagement unitaire
Maintien du pastoralisme sur des zones en déprise pour conserver une proportion de milieux ouverts d'intérêt écologique	HERBE 01 Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	Evaluer l'efficacité des pratiques.
	HERBE 03 Absence totale de fertilisation organique et minérale sur prairies et habitats remarquables	Préserver le caractère naturellement pauvre de certaines prairies. Limiter la pollution des sources salées et des rivières.
	HERBE 04 Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes	Eviter l'érosion du sol et permettre la présence de refus fleuris
	SOCLE H01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbes	Maintenir une proportion de milieux ouverts d'intérêt écologique

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 261 euros par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE A LA MESURE « AU_COTO_PS1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COTO_PS1 » n'est à vérifier.

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AU_COTO_PS1 » les surfaces en herbe de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (Cf. §4.2 de la notice du territoire).

Vous devez engager dans la mesure au moins 20 % de vos surfaces déclarées l'année de votre demande d'engagement en « prairies permanentes » situées sur le territoire « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd » (surface 2 jaune)

3. CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE « AU_COTO_PS1 » ET REGIME DE CONTROLE

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COTO_PS1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AU COTO PS1 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...). Le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant : - A lutter contre les chardons et rumex, - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - A nettoyer les clôtures.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité

Maîtrise des refus et des ligneux : refus et rejets ligneux autorisés	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Enregistrement des interventions mécaniques (fauche, broyage) sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ¹	Secondaire ² Totale
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ³	Secondaire ⁴ Totale
Absence totale d'apport de fertilisants minéraux (NPK) et organique (y compris compost, hors restitution par pâturage)	Analyse du cahier de fertilisation ⁵	Cahier de fertilisation ⁶	Réversible	Principale Totale
Absence d'apports magnésiens et de chaux	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Totale
Respect du chargement moyen maximal de 1,2 UGB/ha/365j sur chaque parcelle engagée. Période libre (365jours).	Visuel et vérification du cahier de pâturage	Cahier de pâturage	Réversible	Principale Seuils
Respect du chargement moyen minimal de 0,3 UGB/ha/365j sur la période déterminée, sur chaque parcelle engagée.	Visuel et vérification du cahier de pâturage	Cahier de pâturage	Réversible	Principale Seuils
Pas d'interdiction de fauche en cas d'impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle.	Visuel et vérification du cahier de pâturage et de fauche	Cahier de pâturage et de fauche	Réversible	Secondaire Seuils

3.2 Règles spécifiques éventuelles

3.2.1 Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée

:

*** Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.**

¹ Définitif au troisième constat

² Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

³ Définitif au troisième constat

⁴ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

⁵ **Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans.**

⁶ La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. **Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.**

* Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)

Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée

3.2.2 Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et/ou de pâturage

* Pour chaque parcelle engagée dans la mesure AU_COTO_PS1, l'enregistrement devra porter sur

les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

* Les catégories d'animaux retenus et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

4 RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE « AU_COTO_PS1 »

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 8)

- Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement.
- La conduite en parcours permet une bonne gestion du chargement en fonction de la ressource.
- L'affouragement sur site est déconseillé.



TERRITOIRE « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de clermont-Fd »

MESURE TERRITORIALISÉE « AU_COTO_PS2 »

CAMPAGNE 2009

1 OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectif de la mesure	Engagement unitaire	Objectif de chaque engagement unitaire
Conserver une proportion de milieux ouverts d'intérêt écologique	HERBE 09 Gestion pastorale	Améliorer la gestion des milieux semi-ouverts et préserver la mosaïque pelouse/buisson/bois
	OUVERT 01 Ouverture d'un milieu en déprise	Restaurer les pelouses sèches

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 209 euros par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2 LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE A LA MESURE « AU_COTO_PS2 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COTO_PS2 » n'est à vérifier.

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Eligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AU_COTO_PS2 » les surfaces en herbe de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (Cf. §4.2 de la notice du territoire).

2.2.2 Vous devez engager dans la mesure au moins 20 % de vos surfaces déclarées l'année de votre demande d'engagement en « prairies permanentes » situées sur le territoire « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd » (surface 2 jaune)

3 CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE « AU_COTO_PS2 » ET REGIME DE CONTROLE

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, **sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts (Cf. § 12.2).**

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COTO_PS2 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AU COTO PS2 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Enregistrement des pratiques de pâturage, sur chacune des parcelles engagées	Vérification du cahier d'enregistrement	Cahier d'enregistrement	Réversible ⁷	Secondaire ⁸ Totale
Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale Le plan devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année	Vérification de l'existence du plan de gestion pastorale	Plan de gestion pastorale	Définitif	Principale Totale
Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées sur 4 années : année 2 à 5.	Visuel et vérification du cahier de pâturage	Cahier de pâturage	Réversible	Principale Totale
Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, incluant un diagnostic de l'état initial	Vérification du programme de travaux	Programme de travaux établis par une structure	Définitif	Principale Totale

⁷ Définitif au troisième constat

⁸ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

Technique de débroussaillage d'ouverture la 1 ^{ère} année en fonction du milieu	d'ouverture	agrée		
Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Enregistrement de l'ensemble des interventions d'ouverture et d'entretien sur les surfaces engagées : - type d'intervention, - localisation, - date - outils	Vérification du cahier d'enregistrement des interventions	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible ⁹	Secondaire ¹⁰ Totale
Mise en oeuvre de votre programme individuel de travaux d'ouverture	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Programme de travaux + Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Définitif	Principale Totale
Mise en oeuvre du programme de travaux d'entretien (après ouverture) : respect des modalités et de la fréquence des travaux d'élimination mécanique des rejets ligneux et autres végétaux indésirables décrits ci-dessous au paragraphe 12-2.	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Définitif	Principale Totale
Réalisation des travaux d'ouverture pendant la période déterminée dans votre programme individuel de travaux d'ouverture Réalisation des travaux d'entretien pendant la période du 01 août au 28 février	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Réversible	Secondaire Seuils
Absence de désherbage chimique sur les surfaces engagées	Visuel	Néant	Définitif	Principale Totale

3.2 Règles spécifiques éventuelles

3.2.1 Calcul du chargement moyen sur la période définie pour chaque parcelle engagée

:

* Le chargement moyen sur la période définie est calculé à partir des effectifs notés dans le cahier d'enregistrement des pratiques, sur la période définie.

⁹ Définitif au troisième constat

¹⁰ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

* Pour chaque parcelle engagée, chargement moyen sur la période définie =

Somme (nombre d'UGB x nombre de jours de pâturage)

Surface de la parcelle engagée x durée de la période de pâturage autorisée

3.2.2 Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et/ou de pâturage

* Pour chaque parcelle engagée dans la mesure AU_COTO_PS2 , l'enregistrement devra porter

sur les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, par celle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

* Les catégories d'animaux retenus et leurs équivalences en UGB sont les suivantes :

- bovins de plus de deux ans : 1 UGB ;
- bovins de six mois à deux ans : 0,6 UGB ;
- équidés de plus de six mois (identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses) : 1 UGB ;
- brebis mères ou antenaises âgées au moins d'un an : 0,15 UGB ;
- chèvres mères ou caprins âgés au moins d'un an : 0,15 UGB.
- Les ovins retenus sont ceux déclarés à la prime à la brebis (PB) par une demande déposée dans les délais par un producteur éligible à la PB ;
- lamas âgés d'au moins deux ans : 0,45 UGB ;
- alpagas âgés d'au moins deux ans : 0,3 UGB ;
- cerfs et biches âgés d'au moins deux ans : 0,33 UGB ;
- daims et daines âgés d'au moins deux ans : 0,17 UGB.

3.2.3 Contenu minimal du cahier d'enregistrement des interventions mécaniques et/ou de pâturage

Pour chaque parcelle engagée dans la mesure AU_COTO_PS2 , l'enregistrement devra porter sur

les points suivants :

- Identification l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le RPG),
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge).
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

3.2.4 Plan de gestion pastorale

Le plan de gestion sera adapté à la situation de chaque unité pastorale que vous souhaitez engager, au regard de son potentiel agronomique et des objectifs de préservation de la biodiversité sur ces surfaces. Il sera établi par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne avec l'appui technique de l'ADASEA 63 sur la base d'un diagnostic initial de ces surfaces.

Il précisera, au sein de chaque unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :

- Prescriptions annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées
- Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible),
- Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants,
- Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés),
- Installation/déplacement éventuel des points d'eau,
- Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle,
- Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité.
 - *Il pourra être ajusté annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne dans le cadre du suivi qu'elle propose pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette mesure.*

3.2.5 Contenu du programme de travaux d'ouverture et d'entretien

Le programme de travaux d'ouverture sera adapté aux surfaces que vous souhaitez engager, afin d'atteindre un équilibre entre la ressource fourragère et le couvert arboré. Il sera établi par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne avec l'appui technique de l'ADASEA 63 sur la

base d'un diagnostic initial de ces surfaces en terme d'embroussaillage et de la part des ligneux.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées, le programme de travaux d'ouverture précisera :

- la technique de débroussaillage d'ouverture la 1^{ère} année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables ; tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel ; Un débroussaillage minimum au cours des 5 ans.
- si l'ouverture peut être réalisée par tranches en fonction de la surface à ouvrir, mais au maximum en trois tranches annuelles ;
- La régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage n'est pas autorisée ;
- la période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée est fixée entre le 01 août et le 28 février ;
- L'exportation des produits de coupe n'est pas obligatoire ;
- Les Genévriers (*Juniperus communis*) doivent être conservés à hauteur de 50 % minimum ;

Pour maintenir l'ouverture du milieu sur les surfaces engagées, après les travaux lourds d'ouverture, vous devez réaliser les travaux d'entretien suivants pour les années d'engagement restantes :

- Le maintien de l'ouverture se fera soit par intervention mécanique complémentaire, soit par le pâturage. L'exportation des produits de coupe n'est pas obligatoire. Le choix du matériel est libre.
- L'entretien des parcelles doit être réalisé entre le 01 août et le 28 février
- Les premiers travaux d'entretien doivent être réalisés au plus tard l'année suivant l'ouverture du milieu et doivent être réalisés tous les ans.
- les rejets ligneux à éliminer pour atteindre le stade de pelouse sèche sont les Epines noires (*Prunus spinosa*) et le Cornouiller (*Cornus sanguinea*). Les Genévriers (*Juniperus communis*) doivent être conservés à hauteur de 50 % minimum.

4 RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE « AU_COTO_PS2 »

Sans objet



TERRITOIRE « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd » MESURE TERRITORIALISÉE « AU_COTO_PF1 » CAMPAGNE 2009

1 OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectif de la mesure	Engagement unitaire	Objectif de chaque engagement unitaire
Conserver des prairies de fauche riche en fleurs	HERBE 07 Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle	Conserver un haut niveau de richesse floristique dans les prairies naturelles
	SOCLE H01 Socle relatif à la gestion des surfaces en herbes	Maintenir des milieux ouverts d'intérêt écologique

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 165 euros par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2 LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE A LA MESURE « AU_COTO_PF1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COTO_PF1 » n'est à vérifier.

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

2.2.1 Éligibilité des surfaces

Vous pouvez engager dans la mesure « AU_COTO_PF1 » les surfaces en herbe de votre exploitation, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation (Cf. §4.2 de la notice du territoire).

2.2.2 Vous devez engager dans la mesure au moins 20 % de vos surfaces déclarées l'année de votre demande d'engagement en « prairies permanentes » situées sur le territoire « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Fd » (surface 2

jaune)

3 CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE « AU_COTO_PF1 » ET REGIME DE CONTROLE

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COTO_PF1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AU COTO PF1 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation azotée totale à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Analyse du cahier de fertilisation ¹¹	Cahier de fertilisation ¹²	Réversible	Principale Totale
Pour chaque parcelle engagée, limitation de fertilisation P et K totale (hors apports par pâturage) et minérale : <ul style="list-style-type: none">- fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral,- fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation	Réversible	Secondaire Seuils

¹¹ Compte tenu de la prise d'effet des engagements au 15 mai de l'année du dépôt de la demande, le respect des quantités maximales d'apports azotés, totaux et minéraux, sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1, chaque année au cours de 5 ans. La quantité d'azoté organique épandu sur cette période sera calculée sur la base des valeurs de rejet définies par le Corpen, hors restitution par pâturage.

¹² La tenue de ce cahier relève des obligations au titre de la conditionnalité. Il constitue cependant une pièce indispensable du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ce cahier le jour du contrôle se traduira par la suspension de l'aide pour l'année considérée.

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant : - A lutter contre les chardons et rumex, - A lutter contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées », - A nettoyer les clôtures.	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Maîtrise des refus et des ligneux : refus et rejets ligneux non autorisés	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles parmi la liste suivante : Marguerite (Leucanthemum vulgare), Sauge (Salvia pratensis), Centaurée (Centaurea pl. sp.), Scabieuse (Knautia sp.), Salsifi (Tragopogon pratensis), Crépis (Crépis pl. sp.), Silene (Silene vulgaris), Grande Berce (Heracleum sphondylium), Rhinante (Rhinanthus minor), Colchique (Colchicum autumnale)	Visuel	Néant	Réversible	Principale Totale

3.2 Règles spécifiques éventuelles

Sans objet

4 RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE « AU_COTO_PF1 »

Sans objet



**TERRITOIRE « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de
Clermont-Fd »
MESURE TERRITORIALISEE « AU_COTO_HA1 »
CAMPAGNE 2009**

1 OBJECTIFS DE LA MESURE

Objectif de la mesure	Engagement unitaire	Objectif de chaque engagement unitaire
Préserver l'habitat de la faune menacée du site	LINEA 01 Entretien de haies localisées de manière pertinente	Préserver l'habitat de la faune remarquable du site

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure, une aide de 0,094 euros par mètre linéaire engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2 LES CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE A LA MESURE « AU_COTO_HA1 »

2.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information. Aucune condition d'éligibilité spécifique à la mesure « AU_COTO_HA1 » n'est à vérifier.

2.2 Conditions relatives aux surfaces engagées

Sans objet

3 CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE « AU_COTO_HA1 » ET REGIME DE CONTROLE

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de certaines obligations portant sur la réduction de traitements phytosanitaires ou portant sur la création de certains couverts

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « AU_COTO_HA1 » sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

3.1 Le cahier des charges de la mesure « AU COTO HA1 »

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Sélection du plan de gestion correspondant effectivement à la haie engagée	Visuel	Néant	Définitif	Principale Totale
Si vous réalisez vous-même les travaux d'entretien de la haie, tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions <ul style="list-style-type: none"> - type d'intervention, - localisation, - date, - outils. NB : si vous faites réaliser les travaux par un tiers, conservez les factures qui vous seront demandées en cas de contrôle sur place.	Vérification du cahier d'enregistrement des interventions	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible ¹³	Secondaire ¹⁴ Totale
Mise en oeuvre du plan de gestion pour le type de haie engagé : respect du nombre et de la fréquence des tailles requis et respect du nombre de côtés sur le(s)quel(s) l'entretien est requis.	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Réversible	Principale Totale
Réalisation des interventions pendant la période du 01 août au 28 février	Visuel et vérification du cahier d'enregistrement ou des factures	Factures si prestation Cahier d'enregistrement des interventions sinon	Réversible	Secondaire Seuils
Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (ex: cas des chenilles)	Visuel	Néant	Réversible	Principale Totale
Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches (matériel libre)	Visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale

3.2 Règles spécifiques éventuelles

- 1 taille minimum en 5 ans, dont une au moins au cours des 3 premières années¹⁵, et au maximum une taille par an.

¹³ Définitif au troisième constat

¹⁴ Si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations de la mesure, cette dernière sera considérée en anomalie

- Pour assurer la continuité de la haie, plantation dans les trouées à partir de prélèvement de boutures dans la haie existante.
- Période d'intervention : 01 août au 28 février et de préférence entre les mois de décembre et février.
- Matériel libre mais n'éclatant pas les branches
- Entretien sur 1 coté (côté propriété ou côté prairie pour les ripisylves)

4 RECOMMANDATIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA MESURE « AU_COTO_HA1 »

Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité. Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 20)

- N'abattez les arbres morts ou en mauvais état sanitaire qu'en cas de danger pour des biens ou des personnes, car ils constituent des abris favorables à la biodiversité ;
- Ne brûlez pas les résidus de taille à proximité de la haie ;
- Le cas échéant : respectez les conditions de réhabilitation précisées dans le cadre du diagnostic initial individualisé :
 - *Remplacez les plants manquants ou n'ayant pas pris par des jeunes plants (de moins de 4 ans) d'essences locales autorisées ;*
 - *Plantez les jeunes plants sous paillis végétal ou biodégradable (pas de paillage plastique).*

¹⁵ entretien pied à pied, taille sur 1, 2 ou 3 côté(s) de la haie (l'exigence ne peut porter que sur le coté bordant une parcelle exploitée par le bénéficiaire) ; maintien de sections de non-interventions, sections de replantations.